

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'HISTOIRE NATIONALE DU QUÉBEC EN QUESTION
LA REPRÉSENTATION DICHOTOMIQUE DE LA NATION À TRAVERS LE
DÉBAT SUR L'HISTOIRE NATIONALE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR ALEXANDRE CADIEUX-COTINEAU

OCTOBRE 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.....	3
L'HISTOIRE NATIONALE - UNE DÉCENNIE DE DÉBATS	3
1.1 Introduction : l'histoire comme miroir de la société	3
1.2 L'éducation : aperçu d'un enjeu perpétuel	4
1.3 Le rapport Lacoursière et le pluralisme identitaire dans l'enseignement de l'histoire	7
1.4 Discorde autour de la réforme de 2006 dans Le Devoir.....	12
1.5 Le « rapport Bédard » et la polarisation entre histoire sociale et nationale	16
1.6 Critiques du « rapport Bédard »	18
1.7 Plaidoyer pour l'histoire nationale	21
1.8 Le nouveau récit historique et le nouveau programme d'histoire	23
1.9 Débat sur la réforme de 2006 : reflet d'une polarisation plus large	26
1.10 Méthodologie.....	26
CHAPITRE II	30
LE PLURALISME IDENTITAIRE ET LA FRAGMENTATION DE LA COMMUNAUTÉ POLITIQUE.....	30

2.1	Introduction – le « fait pluraliste »	30
2.2	Démocratie libérale et la mondialisation.....	31
2.3	Transformation du rôle de l'État-nation	32
2.4	État-nation structurellement « immoral ».....	34
2.5	Problèmes transfrontaliers- solutions supranationales	35
2.6	Cosmopolitisme et identité nationale	36
2.7	Le fait pluraliste et la communauté politique.....	42
2.8	Éthique et politique : la judiciarisation du politique	45
2.9	L'interprétation républicaine-nationaliste ; le politique comme lieu de l'universel.....	48
2.10	Interprétation libérale-pluraliste : l'illusion de l'unité	49
2.11	Conclusion : le pluralisme comme paradigme pour repenser la nation.....	52
CHAPITRE III		54
LA NATION QUÉBÉCOISE DICHOTOMIQUE		54
3.1	Introduction : la nation, terrain d'une lutte théorique.....	54
3.2	Petites et grandes nations	54
3.3	D'une quête de reconnaissance à un changement de perspective	56
3.4	Qui fait partie de la nation québécoise?	58
3.5	Qu'est-ce qu'une nation?.....	59
3.6	Repenser la nation pour le XXI ^e siècle.....	62

3.7	Québec civique, cosmopolite et pluriel	63
3.8	Une dichotomie à résoudre.....	65
3.9	La nation culturelle ou la vision « dumontienne » de la nation	68
3.10	Un fondement communautariste pour la société québécoise	71
3.11	Conclusion : la dichotomie nationale dans la conception du rôle de l'histoire 73	
CHAPITRE IV		75
LE DUALISME DANS L'HISTORIOGRAPHIE QUÉBÉCOISE.....		75
4.1	Introduction : débats historiographiques	75
4.2	La sociologie moderniste : rejeter le passé clérico-nationaliste	76
4.3	L'historiographie moderniste : l'École historique de Laval.....	79
4.4	L'École de Montréal – le néonationalisme.....	81
4.5	Un rapport conflictuel au passé canadien-français.....	84
4.6	L'historiographie révisionniste : un autre regard sur la modernité.	85
4.7	D'une nouvelle sensibilité historique à une sensibilité de réaffirmation culturelle.....	88
4.8	Conclusion : deux paradigmes pour penser l'histoire	90
CHAPITRE V		91
LE PARADIGME « PLURALISTE »		91
5.1	Introduction : Gérard Bouchard et la nécessaire réécriture de l'histoire.....	91
5.2	Entre histoire et mémoire	94

5.3	Revisiter la mémoire collective québécoise	95
5.4	Revisiter la culture commune.....	98
5.5	L’histoire nationale et la nécessité d’une réécriture	100
5.6	La mémoire collective et l’histoire nationale: des réalités malléables	102
5.7	Réactualiser le récit de la « formation sociale du Québec ».....	106
CHAPITRE VI.....		111
LE PARADIGME « CULTURALISTE » : LA RÉAFFIRMATION DE LA CULTURE, DE L’HISTOIRE ET DE LA MÉMOIRE DANS LA NATION		111
6.1	Introduction : un nouveau paradigme.....	111
6.2	La critique de la réforme : l’histoire à partir du présent.....	113
6.3	Entre connaissance et compétence : critique du socioconstructivisme	116
6.4	La mise en retrait de la trame politico-nationale.....	119
6.5	La réaffirmation culturelle : critique d’une historiographie dénationalisée.....	121
6.6	La critique de l’idéologie pluraliste et du multiculturalisme.....	122
6.7	Réécrire à partir d’une mémoire neuve ou d’une mémoire ambivalente ...	125
6.8	La Révolution tranquille : entre rupture et continuité	127
6.9	La fonction de la science historique	128
6.10	La mémoire comme « méthode »	130
6.11	L’histoire comme héritage – l’intérêt pour le national	131
6.12	L’intention nationale – les traces d’une tradition.....	133

6.13	Un fondement communautariste.....	135
6.14	Conclusion : une réaffirmation culturelle.....	137
CONCLUSION		138
BIBLIOGRAPHIE		143

REMERCIEMENTS

Je remercie avant tout ma mère Geneviève Cotineau et mon père Robert Cadieux pour leur immense soutien sans lequel rien de cela n'aurait été possible. Merci à mes frères, ma sœur et mes amis pour leur support. Merci à mon directeur, Jacques Beauchemin pour ses précieux conseils. Un merci particulier à Robert Cadieux, Émilie Gélinas et Jean-Benoît Bédard-Garneau pour leur temps et leurs précieux commentaires.

RÉSUMÉ

Alors que les sociétés contemporaines subissent maintes transformations sous les influences de la mondialisation, l'État national occidental voit ses paramètres remis en question. Durant les années 1990 et 2000, la nation québécoise comme communauté politique englobante, est sujette à caution. Les réflexions s'alimentent aux nouvelles transformations sociales et sont particulièrement sensibles à un nouveau fait sociologique : le pluralisme identitaire. En parallèle, c'est dans ce contexte de réflexion sur la redéfinition de la nation que se développe un autre débat : celui sur l'enseignement de l'histoire nationale québécoise.

Les années 2000 marquent l'instauration d'un renouveau pédagogique dans les écoles québécoises. Parmi tous les aspects de cette réforme scolaire, le nouveau cours d'histoire et éducation à la citoyenneté (HEC) suscite particulièrement la controverse.

Un débat se développe sur la question du nouveau cours d'histoire et on assiste progressivement à une polarisation entre deux positions. Cette polarisation est en fait le reflet de deux conceptions différentes de l'histoire nationale.

D'abord, une position réunissant les défenseurs du programme et s'inscrivant dans un paradigme historiographique « pluraliste ». Une seconde position ensuite, critique de la réforme, s'inscrit quant à elle dans un paradigme « culturaliste », défendant une réaffirmation de la culture, de la mémoire et de l'histoire dans la définition de la nation.

À travers ce débat sur la réforme en histoire se révèlent donc deux conceptions de l'histoire et de la mémoire. Plus encore, cette polarisation en est une où sont confrontées deux conceptions différentes de la nation, deux réponses différentes à la question comment « faire société ».

Mots clés : Québec, pluralisme identitaire, nation civique, nation culturelle, réforme pédagogique, nouveau programme d'histoire, historiographie pluraliste, réaffirmation culturelle, paradigme pluraliste, paradigme culturaliste.

INTRODUCTION

L'aube du XXI^e siècle est une période de remises en question pour la société québécoise. L'accélération de la mondialisation force maints questionnements autant politiques, économiques, culturels que sociaux. Au niveau national, la fin du XX^e siècle a aussi été marquée par la défaite référendaire de 1995 pour les nationalistes québécois. Ce dénouement a été l'occasion pour plusieurs de relancer la réflexion quant à la nature et l'avenir de la nation. C'est dans ce contexte que se situe notre questionnement central.

Ce contexte en est aussi un de changements de fond au niveau du ministère de l'Éducation. On assiste en effet au Québec des années 2000 à l'instauration progressive d'une refonte des programmes et d'une réforme qui modifiera plusieurs aspects de l'éducation primaire et secondaire dans la province. En ce qui nous concerne, un aspect précis de cette réforme sera abordé : le nouveau programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté (HEC). Le cours d'HEC a été, dès son application au secondaire en 2006, au centre de plusieurs débats dans les milieux intellectuels et dans les journaux : certains ont défendu son instauration, d'autres l'ont dénoncé.

Notre objectif de recherche est de montrer que la réforme en histoire et la critique qu'on en a faite s'ancrent respectivement dans des positions théoriques fondamentalement différentes. Il s'agira de démontrer que le débat autour du programme d'histoire de 2006 est en fait le reflet d'une divergence plus large, d'une

polarisation qui oppose deux représentations de la collectivité nationale. C'est précisément cette opposition que nous désirons décrire.

Nous chercherons à savoir comment se révèle, à travers la question de la réforme du programme d'histoire nationale, une polarisation quant à l'idée même de nation québécoise. Plus précisément, nous répondrons à cette question : considérant l'évolution de la question nationale québécoise durant les années 1990 et 2000, comment le débat sur la redéfinition de la nation a-t-il engendré deux conceptions opposées de l'histoire nationale et de la mémoire collective?

Cette question renvoie évidemment à plusieurs sous-questions. Par exemple, quelles sont les origines sociologiques de ces transformations? Comment la polarisation de la conception de la nation québécoise est-elle liée à un phénomène touchant les sociétés contemporaines? Le phénomène sociologique du pluralisme identitaire contribue à la transformation des sociétés et modifie l'image que les acteurs sociaux se font de leur collectivité. Or, différentes propositions sont émises pour répondre aux questionnements et aux défis engendrés par le pluralisme identitaire. Ces propositions concernent notamment les représentations sociales comme celles de la nation ou de l'histoire nationale. Quelles différentes conceptions de l'histoire nationale et de l'enseignement de l'histoire sont ainsi proposées et même opposées? Qu'est-ce qui les caractérise? Au final, il s'agira de comprendre comment le débat sur la nation québécoise influence les différentes orientations historiographiques de l'histoire nationale.

Avant de répondre à ces questions, il nous faut d'abord dresser le portrait du contexte dans lequel se situe notre problématique. Pour ce faire, nous avons choisi de revoir les aspects principaux du débat sur la réforme du programme d'histoire de 2006.

CHAPITRE I

L'HISTOIRE NATIONALE - UNE DÉCENNIE DE DÉBATS

1.1 Introduction : l'histoire comme miroir de la société

Quiconque veut comprendre le rapport qu'entretient une société avec elle-même et désire comprendre les représentations particulières qui permettent à une nation de se concevoir comme telle doit se tourner vers l'histoire, la façon dont on la conçoit, l'écrit, l'enseigne. Chacun a sa propre histoire et passe sa vie gardant en mémoire les événements les plus significatifs de son parcours, y trouvant là une façon d'appréhender présent et futur. Chaque famille est marquée d'une trame généalogique, chaque village, chaque ville, chaque groupement humain donnent sens à leur existence en explorant la signification de leur parcours, de ce qui fut pour comprendre ce qui est. Certaines études ont d'ailleurs démontré que ce qui intéresse spontanément le commun des mortels à l'histoire, c'est d'abord le passé familial, l'histoire des aïeux (Létourneau, 2010, p.113). Si les traces d'un groupe comme la famille sont autant significatives, il en est peut-être de même avec un groupement plus large, celui la nation. Chaque nation est intimement liée à son histoire, aux événements cruciaux de son passé. C'est cette histoire qui lui donne ses particularités, sa couleur et sa texture.

L'histoire au Québec est un sujet aussi passionnant que délicat. Le Québec, une nation non souveraine, s'est toujours appuyé sur son caractère distinctif et donc sur son histoire particulière pour exister.

L'histoire nationale dévoile son importance lorsqu'on tient compte de ces éléments. Son enseignement aussi, puisque sa transmission, garante de sa survie, se fait principalement institutionnellement, dans les écoles et collèges. Or, quelle est la situation de l'enseignement de l'histoire dans les écoles québécoises depuis deux décennies?¹ De rapports en réformes, les positions portant sur les orientations que devrait prendre l'enseignement de l'histoire se sont clarifiées, mais se sont surtout polarisées.

Afin d'exposer cette polarisation, nous aborderons deux moments où certains ont exposé leurs positions respectives dans les pages du *Devoir*. Nous analyserons ainsi le débat sur l'instauration de la réforme en histoire en 2006 pour ensuite aborder la polémique ayant entouré la publication d'un rapport intitulé « l'histoire nationale négligé » en 2011. Il est également utile d'analyser deux rapports commandés par le gouvernement du Québec. Il s'agit du rapport « Se souvenir et devenir » présidé par Jacques Lacoursière en 1996 et du rapport « réaffirmer l'école, prendre le virage du succès », présidé par Paul Inchauspé en 1997. Comme nous allons le voir, l'influence du rapport Inchauspé sur les paramètres du nouveau pédagogique a été déterminante, alors que celle du rapport Lacoursière l'a été davantage sur le nouveau programme d'histoire.

1.2 L'éducation : aperçu d'un enjeu perpétuel

Il est difficile de trouver un point de départ au débat sur l'enseignement de l'histoire. Le questionnement est en fait plus large, plus global. Il serait en ce sens plus

¹ Années 1990 & 2000.

approprié d'affirmer que le Québec n'a jamais vraiment cessé de réfléchir sur son histoire et sur la manière de l'enseigner.² Les dates changent, les époques se succèdent, les mentalités évoluent, mais toujours l'éducation continue de faire partie des préoccupations sociales des Québécois.³ La question des contenus des programmes d'histoire, également, a souvent été sujette à de vifs débats, comme l'illustrent bien l'exemple de la reconfiguration du curriculum et l'unification des programmes francophone et anglophone proposés par le ministère de l'Éducation en

² Voir à ce sujet, le livre « L'histoire nationale à l'école québécoise ». On trouve dans les pages de cet ouvrage une revue détaillée de l'enseignement de l'histoire nationale depuis le XIX^e siècle. Le livre est une importante source d'information sur l'évolution des programmes d'histoire nationale durant le XIX^e et le XX^e siècle (Bouvier *et al.* 2012, Chap. III).

Les chapitres 2 à 5 (p.23 à 217) du livre partent de la moitié du XIX^e siècle et remontent jusqu'à la Révolution tranquille, abordant avec une rigueur méthodique les divers aspects concernant l'histoire nationale et son enseignement. Des principaux programmes aux détails précis des différents manuels, des différences et similitudes observables chez les francophones et anglophones, chez les protestants et catholiques, les auteurs décrivent même les différents outils pédagogiques utilisés, sans négliger de remettre en contexte les décisions et modifications subies par les programmes. On y voit l'importance et la mainmise croissante de l'Église sur l'enseignement de l'histoire, non seulement en raison de leur responsabilité en ce qui concerne l'éducation nationale, mais également au niveau de la conception et de l'édition de manuels scolaires. L'histoire ecclésiastique est d'une importance primordiale dans le cursus, avant même l'histoire nationale elle-même, peut-on constater dans la première moitié du XX^e siècle. On constate aussi la croissance d'une pensée critique à l'égard de l'histoire en tant que telle, sur son objectivité, et sur les dangers de l'utiliser comme outil de propagande, tant politique que religieuse.

Les chapitres suivants, abordant la période contemporaine, sont également d'un indéniable intérêt. À travers les chapitres développés par Larouche et Bouvier, on peut suivre l'évolution de l'enseignement de l'histoire à partir de la commission Parent et de la création du ministère de l'Éducation jusqu'à la réforme en vigueur actuellement.

³ Pensons à l'éducation au début du XX^e siècle, alors que l'Église catholique québécoise a le quasi-monopole de l'orientation intellectuelle des humanités et que c'est la « doctrine sociale de l'Église » qui est la matrice par laquelle on pense l'éducation des nouvelles générations dans les universités francophones (Fournier, 1973, p.31-36). Notons également la difficulté par laquelle ces dernières ont progressé contre vents et marées. Les cas de l'École des sciences sociales et celle des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, avec Édouard Montpetit en figure de proue, illustre avec pertinence la laborieuse progression des universités francophones vers un enseignement supérieur de qualité (Fournier, 1982). Pensons aussi à l'établissement de l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, mesure à la popularité relative portée essentiellement par Adélarde Godbout en 1943 (Genest, 1996). Rappelons les efforts du Père George-Henri Lévesque pour mettre sur pied une École des sciences sociales rigoureuse à l'Université Laval (Lévesque, 1933, p.203-211), ou encore les turbulentes années 60 marquées par la Commission Parent, la création du ministère de l'Éducation et les interventions devenues célèbres de certains observateurs, dont l'un des plus connus reste sans aucun doute le frère Untel et ses « insolences », qui a vertement critiqué les échecs et failles du système d'éducation québécois et plus globalement certains aspects de la pensée intellectuelle canadienne-française (Desbiens, 1960).

1970.⁴ Il aurait été intéressant de parcourir les diverses manifestations d'intérêts accordées à l'éducation au Québec depuis les dernières décennies.⁵ Nous considérerons toutefois surtout les changements les plus récents qui ont mené vers la réforme de 2006.

Au cours des années 1990, le gouvernement québécois a été de plus en plus attentif aux diverses mutations sociales à l'œuvre. En réaction à ces changements sociaux, des États généraux sur l'éducation ont eu lieu en 1995-1996, desquels découle le rapport du groupe de travail sur la réforme du curriculum (Rapport Inchauspé). Suite aux États généraux et à la lumière du rapport Inchauspé, s'amorce l'instauration de la réforme des programmes scolaires. Le nouveau pédagogique débute ainsi en 2000 au primaire et est instaurée au secondaire en 2005 (Dénomme et St-Pierre, 2008). Le nouveau programme d'histoire puise donc dans ce rapport, mais aussi dans le rapport Lacoursière.

⁴ Comme le souligne l'historienne Josiane Lavallée, malgré les vives critiques et réactions négatives de la part de professeurs d'histoire à l'époque, ainsi qu'une forte mobilisation contre cette réforme qui, disait-on, menaçait l'identité des Québécois francophones, ce programme restera en place jusqu'en 1982. (Lavallée, 2008, p.169).

⁵ Du « rapport Poly » en 1974 sur le fonctionnement des polyvalentes (ministère de l'Éducation, 1974), au livre orange sur la réforme majeure des programmes des institutions primaires et secondaires québécoises (ministère de l'Éducation, 1979), en passant par le rapport Copex portant sur les services offerts aux élèves en difficultés (Dénomme et St-Pierre, 2008), au cours des années 70, les rapports sur l'éducation se sont effectivement succédé. Il en est de même pour les années 80, alors que l'année 1986 est marquée par les États généraux sur l'éducation grâce auxquels on remet notamment en question certains aspects des programmes. On repense les curriculums offerts. L'école, prétend-on, doit s'orienter davantage sur le développement cognitif des élèves et doit donc se détacher quelque peu du socle sur lequel elle reposait alors, marqué par la prédominance des matières de base (français, mathématique, sciences, anglais langue seconde) (ministère de l'Éducation, 1997, p.16-17).

1.3 Le rapport Lacoursière et le pluralisme identitaire dans l'enseignement de l'histoire

Alors que de vives inquiétudes sont formulées quant à l'avenir et à « la situation actuelle de l'enseignement de l'histoire » au début des années 90, le ministre de l'Éducation Jean Garon met sur pied un groupe de travail présidé par l'historien Jacques Lacoursière. Ayant comme mandat de « donner à l'histoire nationale et universelle sa place de discipline fondamentale dans la formation des jeunes du Québec », le rapport du groupe devait définir entre autres les « objectifs généraux et les contenus de programme d'histoire qui devaient être enseignés » et « déterminer les programmes [...] obligatoires » (ministère de l'Éducation, 1996, p.9). Les constats seront nombreux dans ce rapport. Notamment, on juge que le temps alloué à l'histoire dans les institutions scolaires est insuffisant. On s'interroge également sur la formation des maîtres, à savoir si leurs qualifications sont suffisantes et adéquates. S'inscrivant dans l'air du temps, le rapport avance que l'histoire nationale enseignée au secondaire et au primaire ne tient pas assez compte de la diversité culturelle. Ainsi, on annonce que les cours d'histoire du Québec devront être enrichis de sorte à tenir davantage compte de la contribution des anglophones et des autochtones à l'histoire nationale (Harvey, *Le Devoir*, 17 janvier 1998).

En 1996, plusieurs critiques fusent en réaction au dépôt du rapport Lacoursière. Ce dernier est froidement accueilli alors qu'on considère son contenu comme fortement teinté de l'idéologie multiculturaliste. L'historien Robert Comeau, la journaliste Josée Legault et l'essayiste Jean-Marc Léger critiquent la dénationalisation du programme d'histoire nationale en soulevant l'absence de référence à la majorité francophone voire à l'idée même de nation québécoise dans le rapport. Plus encore, le concept même d'« histoire nationale » ne serait jamais utilisé en lien avec le Québec dans ce rapport dont le leitmotiv tourne autour de l'ouverture à l'autre et de l'histoire des

communautés immigrantes et anglophones (Comeau, Lefebvre, 1996 ; Léger, 1996 ; Legault, *Le Devoir*, 17 juillet 1996) Exhortant les élèves à « s'ouvrir aux autres » dans la « compréhension et le respect des différences », le rapport leur recommande aussi de « construire [leur] propre savoirs historiques selon les besoins de leurs groupes » (*Ibid.*).

Il est certain que le rapport Lacoursière est particulièrement sensible au pluralisme identitaire de la société québécoise lorsqu'il est question de l'enseignement de l'histoire et du contenu des programmes. Cet aspect devient toutefois objet de critiques en raison du peu de références à la majorité historique francophone. Cette dernière n'est évoquée que pour rappeler qu'elle occupe (avec la minorité anglophone) la plus grande place dans le programme d'histoire. Le rapport soutient surtout que davantage d'attention devrait être portée à l'endroit des communautés culturelles et autochtones. On fait référence notamment à la « population noire, aux communautés juives, italiennes et chinoises et à d'autres communautés asiatiques arrivées au Québec plus récemment » (ministère de l'Éducation, 1996, p.41-51).

L'introduction du rapport donne le ton. En soulignant d'entrée de jeu que l'histoire n'est pas un donné du passé, mais plutôt un construit de l'historien captif malgré lui des déterminations du présent, il est rapidement question des changements sociaux dont la société québécoise est le théâtre, lesquels tournent principalement autour de la question du pluralisme. On mentionne que la population du Québec est composée de 10% d'immigration récente et que la prise de conscience du pluralisme identitaire et culturel est en nette progression. Les marginalisés de l'histoire, à savoir les femmes, les autochtones et les immigrants reprennent leur place progressivement sous les projecteurs et affirment avec davantage d'aplomb leurs identités singulières. On reconnaît de plus la présence de groupes d'intérêts, de groupes d'âge, de groupes d'occupation qui s'affirment de plus en plus en fonction de leurs identités particulières. Cela sans oublier la pluralité idéologique qui règne dans l'ensemble de

la société, sur bon nombre de sujets (*Ibid.*, p.49). Les auteurs du rapport estiment que la prise de conscience du pluralisme identitaire dépasse les frontières territoriales. Avec le phénomène de la mondialisation croissante, on assisterait à « la remise en question des institutions anciennes » (école et famille), à « la variation des normes sociales » et à « l'accentuation des droits fondamentaux ». L'idée de « village global » devient peu à peu réalité soutient-on, et c'est là une raison pour laquelle l'enseignement de l'histoire est plus important que jamais, car grâce à l'histoire, il nous est possible de prendre connaissance de la pluralité des intérêts, des croyances, des expériences, des cultures qui construisent les savoirs. Grâce à l'histoire, on peut réaliser pleinement le relativisme des savoirs et des croyances (*Ibid.*, p.2-3).

On fait ensuite mention de l'apport de l'histoire dans la construction des identités personnelles et collectives, des identités qui se construisent en référence à leurs origines et par rapport aux identités voisines. En ce sens, l'histoire est une « formation culturelle. » L'histoire est aussi une formation civique à la base de la formation du citoyen. Elle lui fournit bon nombre d'outils favorables au développement de l'autonomie de la pensée, permettant ainsi « l'alphabétisation sociale » (*Ibid.*, p.4-5). Toutefois, le problème réside dans le possible déséquilibre entre la formation culturelle et la formation civique. Axés démesurément sur cette dernière, les cours d'histoire risquent de s'éloigner de leur mission principale qu'est l'apprentissage de faits historiques. La discipline est dès lors plutôt perçue comme une matière malléable, susceptible d'être modelée en fonction des aléas du présent comme l'est justement le pluralisme identitaire.

C'est en fonction de cette vision de la société que le groupe de travail du rapport envisage de transformer le visage de l'enseignement de l'histoire. Ce serait une vision multiculturelle de la nation qui serait exprimée, une vision dont le pluralisme identitaire est le socle. C'est d'ailleurs sur ces questions précises que les critiques de la réforme porteront. Comme le souligne Robert Comeau, bon nombre

d'organisations, dont l'Association québécoise d'histoire et politique (AQHP), soutiennent certains éléments du rapport Lacoursière, en ce qui a trait notamment à la nécessité d'augmenter le nombre d'heure d'enseignement d'histoire ou encore aux recommandations visant une meilleure formation des maîtres en histoire (Comeau, Lefebvre, 1996, p.5). Comeau reconnaît également le caractère pluraliste de la société québécoise des années 1990. Il soulignait, déjà en 1995, l'importance, dans une société pluraliste d'offrir aux individus un enseignement de l'histoire qui pourra permettre à tous les citoyens du Québec, y compris les néo-Québécois, « d'accéder à la culture politique, sociale et économique de leur société ». Toutefois, ce plaidoyer pour une « culture publique commune », permise notamment à travers un juste enseignement d'une histoire nationale non partisane, considère également l'importance essentielle de la présence de la communauté francophone historique (Comeau, 1995, p.4). La société québécoise « n'est pas seulement une société pluraliste, elle est aussi une société de langue française ». Néanmoins, malgré les critiques adressées au rapport Lacoursière, il semble que le ministère de l'Éducation considère toujours les recommandations du rapport pour constituer la future réforme pédagogique (Comeau, Lefebvre, 1996, p.6).

En ce sens, le rapport Inchauspé, publié en 1997, se fonde d'un constat semblable à celui que formulaient les auteurs du rapport Lacoursière dans leur représentation de la société québécoise. Face à la diversité sociale, au pluralisme identitaire et religieux, il est nécessaire « d'adapter le curriculum d'études [à ces] changements sociaux » (ministère de l'Éducation, 1997, p.31). Le ton semble quelque peu différent toutefois. En effet, on retrouve dans le rapport Inchauspé une préoccupation explicite envers la préservation de la cohésion sociale. Face à la réalité objective d'une société pluraliste, il demeure nécessaire de rechercher et de promouvoir des « valeurs communes fondées sur des raisons communes » (*Ibid.*, p.33). Contrairement au rapport Lacoursière, le rapport Inchauspé ne fait pas fi de l'importance de l'histoire nationale dans l'enseignement, mais s'y aligne néanmoins sur plusieurs points quant à la place

à accorder au pluralisme. L'histoire nationale est importante, peut-on lire, mais « l'histoire enseignée doit être ouverte, elle doit respirer. Enracinée dans l'histoire et la culture des autres, aux apports d'autres cultures à sa propre culture, aux lectures différentes que l'on peut faire » (*Ibid.*, p.36). L'histoire nationale « doit être plus ouverte aux trois éléments suivants : la participation des populations autochtones à l'histoire du Québec, le rôle de la communauté anglophone dans le développement de la société québécoise et l'apport des différentes vagues d'immigration dans l'évolution de notre société » (*Ibid.*, p.136).

À partir des débats dans *Le Devoir*, nous constaterons le développement d'une polarisation qui s'accroît au cours des années 2000 en ce qui concerne la façon d'aborder l'histoire et de l'enseigner. Deux paradigmes distincts se dégagent des débats historiographiques et didactiques du nouveau programme en histoire. Les critiques qui se dévoilent ne portent pas sur l'idée d'ouvrir la trame historique nationale à certains groupes minoritaires jadis délaissés et négligés dans le récit traditionnel. En effet, on ne retrouve pas à proprement dit une dénonciation de la diversité culturelle et de ses apports. Néanmoins, on constate déjà à travers la polémique dans les pages du *Devoir* une polarisation entre deux positions. À la base des critiques du nouveau programme se trouvent principalement « l'occultation de la question nationale » et l'influence déterminante du pluralisme identitaire (Bouvier, 2012, p.405).

1.4 Discorde autour de la réforme de 2006 dans *Le Devoir*

C'est au cours de l'année 2006 que le nouveau cours d'histoire au secondaire commence à faire des vagues dans l'actualité québécoise.⁶ La discussion débute lorsque le journaliste Antoine Robitaille révèle certains détails du nouveau programme, à partir d'un document obtenu au ministère de l'Éducation des loisirs et du sport (MELS). Il y rapporte l'intention de ses concepteurs de présenter une histoire moins politique, moins conflictuelle et plus plurielle (*Le Devoir*, 27 avril 2006). Examinant certains aspects du programme, Robitaille insiste sur les omissions historiques qui lui sont liées. Dans le but d'accorder davantage de place aux non-francophones (autochtones et autres) et de correspondre aux visées de la réforme en donnant une formation citoyenne aux étudiants, plusieurs chapitres fondamentaux de la trame historique sont tus. « Il faut faire de l'histoire pas pour faire de l'histoire, mais pour éduquer à la citoyenneté » affirme Jean-François Cardin, historien-didacticien cité par Robitaille comme ayant été consulté par le MELS. On ne mentionne pas des événements-clés de l'ancien programme comme l'Acte de Québec ou les détails du rapatriement de 1982 ou de l'accord du lac Meech. Cela n'est probablement pas sans lien avec le fait que le savoir encyclopédique et l'acquisition de connaissances factuelles, dit-on, ne sont pas des buts du programme. En effet, il s'agirait plutôt de se servir de l'analyse de questions historiques « pour dégager une compréhension de certains concepts et pour construire des compétences intellectuelles liées à la citoyenneté, qui favorisent un exercice plus fécond de la citoyenneté » affirme Cardin cité par Robitaille. Le journaliste poursuit en notant que les concepteurs de la réforme s'inspirent directement de la pensée socioconstructiviste à la base de la refonte des programmes (Robitaille, *Le Devoir*, 27 avril 2006). Nous y reviendrons.

⁶Trois versions du programme d'histoire seront proposées durant l'année 2006. En avril d'abord, ensuite en juin et finalement une ultime version à la fin de l'année 2006. Les reports sont précisément dus à l'importance des oppositions et des critiques dès le printemps 2006 (Bouvier 2012, p.405).

Avec la réforme, il semble que les fondements de l'enseignement de l'histoire se déplacent. L'histoire n'est plus l'étude des faits historiques, des événements sociaux, culturels, politiques ou économiques, mais devient un outil voué à munir l'élève de référents éthiques qui lui permettront de poser un regard adapté aux réalités du présent sur la société qui l'entoure. Considérant le peu d'importance accordé aux faits historiques et considérant la place prépondérante faite à l'éducation à la citoyenneté, il devient légitime de se questionner sur le type de matière enseignée dans des cours d'histoire voués au service de l'éducation citoyenne.

L'historien et didacticien Félix Bouvier signe en avril 2006 une lettre virulente dénonçant la « propagande fédéraliste » dont serait empreint le programme de la réforme. Cette dernière présente la conquête comme l'événement principal menant à « l'accession de la démocratie dans la colonie britannique », omettant volontairement d'inscrire au programme des moments fondateurs de l'histoire politique québécoise.⁷ Bouvier critique ainsi le « parti-pris tendancieux » des concepteurs du programme. Lorsque ceux-ci biffent le contexte du rapatriement de la constitution de 1982 en soulignant uniquement l'enchâssement d'une Charte de droits et liberté dans la Constitution canadienne, Bouvier en vient à dénoncer « l'esprit ultrafédéraliste et fortement subjectif des thèmes disciplinaires ». D'autant plus qu'en présentant un seul des deux principaux courants historiographiques québécois, il y aurait une incompatibilité avec le mandat que se donnent les concepteurs de la réforme d'accentuer le développement de l'esprit critique des élèves (*Le Devoir*, 28 avril 2006).

Jean-François Cardin, cité par Robitaille dans son article, affirme que sans avoir participé directement à la conception du programme, il appuie néanmoins l'idée de

⁷ En l'occurrence, on critique l'absence dans le programme d'événements tels l'Acte de Québec, la déportation des Acadiens, les détails politiques de l'AANB, la conscription de 1917, les mouvements nationalistes des années 60-70, ainsi que les référendums de 1980, 1995, Meech et le référendum de Charlottetown de 1992 (Bouvier, 28 avril 2006).

créer un programme d'histoire nationale moins axé sur les luttes nationales entre anglophones et francophones. Réagissant à la controverse qui se dessine dans les pages du quotidien, Cardin reste perplexe, affirmant que le programme d'histoire d'avant la réforme (celui de 1982), était déjà dépolitisé et n'empruntait pas le chemin de la trame politico-conflictuelle, puisqu'il était structuré autour de « l'approche dite des Annales » qui faisait prévaloir « l'approche socio-économique dans l'explication des phénomènes historiques ». Les critiques du nouveau programme seraient nostalgiques d'un ancien programme, pourtant déjà dépolitisé, si l'on suit Cardin. Selon lui, la nature des programmes d'enseignement d'histoire nationale a simplement suivi le même chemin que le nationalisme québécois lui-même, en devenant de moins en moins ethnique et de plus en plus territoriale et inclusif. Réduisant l'importance du programme en tant que tel,⁸ Cardin ajoute que la présence atténuée de l'histoire nationale dans le programme s'explique par le fait que ses concepteurs devaient faire des contenus à apprendre en fonction de « compétences » et qu'en raison de cette exigence, la liste des événements présentés n'est certes pas exhaustive. Sur ce sujet, d'ailleurs, le didacticien poursuit en affirmant qu'il ne faut pas pour autant voir dans le développement par compétence un retrait total des connaissances, car certaines compétences nécessitent un « long détour par les connaissances (celles transmises par le professeur, celles qu'on peut trouver dans les manuels, sur internet, celles qu'on trouve dans les études d'historiens, etc.). » Cardin rajoute ensuite que cela exige que l'élève n'ait pas comme seule source d'information le discours de son professeur et qu'il puisse se faire lui-même une idée de certains phénomènes historiques présentés, principalement sur les « questions litigieuses » (Robitaille, *Le Devoir*, 27 avril 2006).

⁸ Se disant surpris par « l'absence de certains éléments liés aux conflits nationaux qui, certes, font partie de notre passé et qu'il faut offrir », le professeur de didactique rajoute également que le programme est conçu de sorte à laisser beaucoup de liberté aux enseignants d'histoire et qu'il « faut bien comprendre ici qu'un programme reste, au sens propre du mot, un « programme », c'est-à-dire qu'il ne détermine pas l'enseignement réel en salle de classe, qui, lui, Dieu merci, relève d'un professionnel de l'enseignement, le prof d'histoire » (Cardin, *Le Devoir*, 29 avril 2006).

Antoine Robitaille cite également Jocelyn Létourneau, qui se dissocie du programme du ministère, bien qu'il se reconnaisse « dans l'ambition générale du nouveau programme ». Selon lui, et des études faites auprès de plusieurs élèves d'avant la réforme, le récit historique misérabiliste voulant que les Canadiens français aient été dominés est bien ancré dans l'imaginaire des jeunes Québécois. Létourneau souhaiterait un récit plus complexe et moins simpliste, abandonnant la dichotomie opposant de gentils francophones à de méchants anglophones (*Le Devoir*, 1er mai 2006).

Professeur associé au département d'étude sur l'enseignement et l'apprentissage à l'université Laval, Christian Laville aborde directement les questions du nationalisme et de la nation dans le débat, affirmant d'entrée de jeu qu'il est vrai que l'enseignement de l'histoire avec la réforme sera moins politique et davantage sociale, économique et culturelle. Il écrit : « n'est-ce pas tout simplement tenir compte, dans une vision moderne de l'histoire, de la variété des faits qui composent la réalité historique d'une société? Se vouloir pluriel, n'est-ce pas de la même façon reconnaître le rôle que les Amérindiens et nos nombreux concitoyens issus de l'immigration ont joué et jouent dans notre histoire commune? » Laville ajoute : « l'histoire n'en sera pas moins nationale [...] puisqu'elle parlera de tous ceux qui composent la nation dans son espace québécois, mais elle pourrait être moins nationaliste » (*Le Devoir*, 2 mai 2006).

L'argument voulant que les détracteurs de la réforme en histoire ne soient motivés que par des intentions nationalistes ou que dans le seul but de perpétuer un sentiment national favorable au mouvement souverainiste est récurrent.⁹ Plus largement, il

⁹ Dans un texte paru en novembre 2006 Christian Laville, ainsi que Michèle Dagenais, historienne et professeure titulaire à l'Université de Montréal, abondent en ce sens. Dans cet article, les auteurs reviennent sur le débat initié par Robitaille, qui eut cours 6 mois plus tôt, affirmant notamment que les faits politiques dont les détracteurs dénonçaient l'absence sont « ceux qui par tradition servent à fonder la question dite nationale. » Telle serait leur « véritable intention ». Leur schéma explicatif historique

s'agit en quelque sorte d'une critique que l'on adresse à l'idée même d' « histoire nationale ». L'analyse du débat entourant la thèse selon laquelle l'histoire nationale serait « négligée » est dès lors aussi pertinente pour dévoiler la polarisation des positions.

1.5 Le « rapport Bédard » et la polarisation entre histoire sociale et nationale

Déposé en 2011, le rapport Bédard porte sur la situation de l'histoire nationale dans les institutions universitaires au Québec et arrive au constat que l'histoire nationale est négligée. Pour parvenir à cette conclusion, l'historien Éric Bédard visite en détail le domaine de l'enseignement et ensuite celui de la recherche universitaire. Il se penche d'abord sur la formation académique que reçoivent les futurs enseignants en histoire et sur la nature des différents cours offerts dans les départements d'histoire universitaires. Il examine ensuite la nature des chaires de recherche canadiennes accordées à des historiens québécois, la liste des différentes recherches subventionnées et les groupes de recherche subventionnés dans lesquels œuvrent les professeurs d'histoire. Bédard dresse finalement une liste exhaustive des mémoires de maîtrise et des thèses doctorales portant sur le Québec et le Canada depuis 1995, afin de répertorier ceux qui ont porté sur un événement marquant, un personnage politique ou sur un élément de l'histoire nationale québécoise (Bédard, 2011, p.4). La thèse de Bédard soutient que ce serait au profit d'une histoire davantage sociale et culturelle que l'histoire nationale serait négligée. Le dilemme est profond croit-il, puisque ce

du récit national serait fondé sur celui de la survivance d'un peuple francophone en Amérique, devenu caduc dans le Québec d'aujourd'hui portant « ses ambitions aux quatre coins de la planète ». Ainsi, de ce point de vue, pour le Québec s'ouvrant sur le monde, un récit national témoignant de la survivance d'un peuple maintes fois confronté à l'assimilation, soumis à l'infériorité économique, politique et culturelle, serait un récit dépassé. Cela serait incompatible selon les auteurs, avec la réalité des élèves d'aujourd'hui, qui nécessitent une formation « pour le présent, mais plus encore pour l'avenir », grâce à laquelle leur seront inculqués des « savoirs durables, parce que réutilisables [plutôt] que de simples connaissances factuelles bientôt dépassées » (*Le Devoir*, 17 novembre 2006).

n'est pas tant que l'on favoriserait certains sujets plus que d'autres, mais bien qu'entre deux approches de la science historique, « deux conceptions de l'être-ensemble, deux regards sur le passé », il se serait creusé un fossé avec d'un côté une histoire sociale et culturelle favorisée et de l'autre une histoire nationale et politique délaissée (*Ibid.*, p.7).

L'histoire sociale s'intéresse d'abord aux individus, aux classes, aux genres ou encore aux ethnies. Autrement dit, l'histoire sociale est une histoire d'identités et de groupes sociaux. Elle appréhende « le Québec comme une population d'individus vivant sur un territoire donné »; non pas une nation, mais une « société globale [...] fragmentée par les revendications de ces groupes sociaux ou identitaires qui luttent pour se faire une place au soleil ou pour être reconnus par le pouvoir ». Ses sujets de prédilection sont l'histoire des femmes, des minorités ethniques, de l'urbanisation, des transformations du monde du travail, des luttes ouvrières, etc. Ces sujets, aussi intéressants que légitimes soutient Bédard, ont toutefois cette caractéristique d'être transfrontaliers. Pour le dire autrement, ces phénomènes historiques étudiés au Québec font souvent partie de mouvements plus larges, associés à la modernité par exemple et pouvant être associés à des ensembles plus larges, les sociétés occidentales par exemple (*Ibid.*, p.7-8).

Si l'histoire sociale présente le Québec comme une société constituée d'un regroupement d'individus aux identités multiples, l'histoire nationale l'appréhende quant à elle d'abord comme une « communauté de mémoire et de destin. » L'histoire nationale se fonde sur l'*a priori* selon lequel la nation québécoise n'est intelligible que par une genèse particulière, par son évolution dans le temps et par un « vouloir-être » collectif. Ce qui « relie et distingue un peuple », c'est notamment « une culture et un récit sur soi original ; ce sont aussi les grands événements où s'est jouée son existence en tant que peuple ; c'est la connaissance des personnages qui, un temps, lors de circonstances exceptionnelles, orientèrent sa destinée. » L'histoire nationale

est « plus souvent politique » rajoute Bédard, car c'est à travers le politique que sont prises des décisions touchant l'ensemble de la communauté nationale. Le politique est le lieu où se confrontent les idéologies, où sont canalisées les luttes de pouvoirs, où différentes visions du devenir national s'affrontent. L'historien du national s'intéresse donc à tout ce qui touche la communauté nationale. On s'intéresse aux idées politiques à leurs sources et leurs conséquences. Les mesures politiques ou phénomènes sociaux, culturels ou économiques ne sont toutefois pas délaissés par les historiens du national, nous dit Bédard, car ils comportent souvent des incidences touchant l'ensemble de la communauté nationale (*Ibid.*, p.8).

1.6 Critiques du « rapport Bédard »

Ce sont les journalistes Bouchra Ouatik et Marie-Andrée Chouinard qui seront les premières à évoquer le rapport Bédard dans les pages du *Devoir* au début octobre 2011. Ouatik d'abord, fait mention de l'étude en citant l'historien Robert Comeau, alors porte-parole de la « Coalition pour l'histoire »¹⁰, qui prétend que le Québec fait partie des pays qui enseignent le moins leur histoire. Dans son court article, Ouatik mentionne les points saillants de l'étude. Elle évoque notamment le trop peu d'histoire nationale enseignée et pratiquée par rapport à l'histoire sociale et culturelle, le manque de formation des futurs professeurs d'histoire au secondaire et au collégial, le manque de spécialistes dans les universités des moments clés de l'histoire québécoise (*Le Devoir*, 4 octobre 2011). Quant à elle, Marie-Andrée Chouinard fait

¹⁰ Critique de la réforme pédagogique mise en place dans les écoles secondaire en 2005-2006, la « Coalition pour l'histoire » est un « regroupement d'associations, d'organismes, d'enseignants, de chercheurs en histoire et de citoyens inquiets de la dérive actuelle des énoncés et des contenus de programme en histoire [...] ». La coalition s'attarde à la critique de la réforme pédagogique et plus précisément à la critique du contenu du programme d'*Histoire et éducation à la citoyenneté* (HEC). Voir : Coalition pour l'histoire, 2009-2014, « Mission » et « plateforme » (<http://www.coalitionhistoire.org>) (Consulté mai 2014).

état d'un « rapport accablant », louangeant le « travail magistral » de la Coalition pour l'histoire depuis sa création en 2009. Les enquêtes de la Coalition, dont celle sur l'histoire nationale, révéleraient selon elle des aspects très inquiétants, voire scandaleux quant à l'histoire enseignée du primaire à l'université au Québec.

Elle constate toutefois que les auteurs du rapport ont choisi de « pointer les démons habituels : la réforme de l'éducation et l'omniprésence de l'histoire sociale » pour expliquer les failles de la formation des nouveaux enseignants d'histoire du Québec et les trous de mémoire affligeants dont ils souffriraient. Toutefois insiste-t-elle, il reste que les faits parlent d'eux-mêmes : l'histoire du Québec est vraisemblablement négligée (*Le Devoir*, 5 octobre 2011).

Les historiens Jocelyn Létourneau et Denyse Baillargeon ont fait partie des premiers à exprimer leur désaccord avec les thèses du rapport Bédard. Baillargeon, d'abord, critique la méthode utilisée. Pour l'historienne, la classification entre histoire sociale et histoire nationale et politique faite par Bédard donne au rapport une apparence objective, mais constitue en fait une méthode simpliste destinée à prouver ce que Bédard voulait démontrer. S'il est vrai qu'une telle classification aurait pu être effective jadis, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car les deux courants historiques seraient dorénavant imbriqués l'un dans l'autre.¹¹ Une telle imbrication viendrait donc enrichir les connaissances historiques plutôt que de les appauvrir. L'historienne estime ainsi que leurs préoccupations touchent principalement « l'histoire des femmes, du genre, de la famille, de la santé, de l'enfance et depuis peu, de la consommation », les travaux de Baillargeon et de ses collègues classés comme des

¹¹ D'ailleurs, pour appuyer ses dires, Baillargeon prend en exemple un de ses ouvrages, dont le titre sous-entend qu'il s'agit d'un livre portant sur l'histoire sociale, mais qu'en réalité, 3 chapitres sur 6 touchent des questions politiques et nationales. En l'occurrence, il s'agit de l'aspect national de la mortalité infantile, ainsi que des interventions sur la question de la part de l'État et des mouvements nationalistes et féministes (Baillargeon, 2004). Ainsi, en classant en deux catégories, à partir des titres, les mémoires et les thèses d'étudiants québécois depuis 1995, cet aspect la recherche de Bédard serait biaisé (*Le Devoir*, 14 octobre 2011).

historiens du social et du culturel enrichissent néanmoins les champs de l'histoire politique et nationale. Ils permettent donc à l'histoire nationale de s'ouvrir et d'être comprise dans son ensemble en considérant tous les effets des grands événements politiques sur le tissu social, « au lieu de rapetisser l'histoire nationale et politique en les réduisant au rôle joué par certains membres de l'élite masculine » (*Le Devoir*, 14 octobre 2011). L'histoire nationale ne serait donc pas négligée, cela parce que certains aspects d'une histoire sociale, économique ou culturelle revêtiront toujours un caractère national. Baillargeon conclut en dénonçant les intentions qui seraient derrière le rapport Bédard, lesquelles viseraient à « revaloriser l'histoire politique et nationale afin de redynamiser l'appui populaire à la cause souverainiste. » (*Le Devoir*, 14 octobre 2011).

Jocelyn Létourneau critique lui aussi vertement le rapport Bédard. Selon lui, le rapport serait « fondé sur une conception étroite et orientée de l'histoire politico-nationale », reposant sur une « vision simpliste de la recherche subventionnée » et multipliant les « demi-vérités sur l'enseignement de l'histoire, du secondaire à l'université. » Bédard dresserait un portrait bien noir et surtout très populiste de la question de l'enseignement de l'histoire alors que « la réalité est bien plus nuancée ». Dans un texte où fusent les critiques *ad hominem*¹², l'historien prétend que le paradigme de la nation est toujours prédominant dans l'historiographie québécoise. L'université est aussi un lieu où s'exerce la libre pensée soutient-il. Il estime par ailleurs que l'internationalisation des études universitaires québécoises au niveau des

¹² Si les critiques de Létourneau ne semblent aborder le rapport qu'en surface, la suite de sa critique poursuit dans la même voie. Derrière le rapport, on retrouve la fondation Lionel-Groulx qui parraine le rapport en assurant sa publication. Évidemment, si les informations révélées par Létourneau ne sont pas sans intérêt, il reste que le caractère essentiellement *ad hominem* de sa critique et le peu de références fait à l'endroit des détails du rapport affectant la validité et la pertinence de sa thèse voulant que le rapport Bédard soit « gênant ».

chaires de recherche est une « bouffée d'air frais à la science d'ici » (*Le Devoir*, 20 octobre 2011).

1.7 Plaidoyer pour l'histoire nationale

Malgré les critiques du rapport Bédard, plusieurs intervenants se sont aussi manifestés pour en appuyer la thèse principale. Frédéric Bastien, professeur d'histoire au Collège Dawson, déplore chiffre à l'appui « la place minuscule qu'occupent les grands personnages et les grands événements politiques qui ont marqué notre passé » au sein de l'histoire telle qu'elle se pratique au milieu universitaire (*Le Devoir*, 20 octobre 2011).

L'historien Robert Comeau affirme de son côté que l'histoire nationale aborde « le Québec comme une communauté de mémoire et de destin » en s'attardant aux « grands événements de l'histoire d'un peuple, de ses institutions, des constitutions qui lui ont été accordées, de ses combats pour lutter contre l'oppression nationale et la défense de ses institutions [...] bref les grands moments où s'est jouée son existence en tant que peuple [...] ». De son côté, l'histoire sociale porte aussi sur le contexte national, mais dans une autre perspective. L'histoire sociale « aborde par fragments les divers groupes, les catégories sociales et les identités multiples » et peut porter sur « les immigrants ou les communautés lesbienne et gaie, ou sur la jeunesse, ou la vieillesse, les syndiqués ou les chômeurs, ou les communautés culturelles ». Si tous ces thèmes peuvent être liés à la nation, dans la mesure où ils sont des composantes du tout national, l'étude de chacune de ces catégories ne dessine pas les contours d'une histoire nationale (*Le Devoir*, 21 octobre 2011).

Jacques Beauchemin s'est également porté à la défense de l'histoire nationale. Le sociologue s'en prend d'abord aux critiques de Létourneau, lequel dénonce le populisme des défenseurs de l'histoire nationale, alors qu'il utiliserait pourtant dans son article un procédé qui s'en approcherait dangereusement.¹³ Pour Beauchemin, la distinction entre l'histoire nationale et l'histoire sociale est pertinente. L'histoire sociale a progressé partout en occident au rythme de l'intérêt croissant pour une multitude de groupes sociaux traditionnellement délaissés par le récit historique national. Ainsi, l'histoire sociale a le mérite d'avoir sorti de l'ombre bon nombre de ceux qui faisaient partie des catégories oubliées ou simplement ignorées. Certains groupes sociaux dont les luttes et revendications ont souvent mené à des transformations sociales majeures ont pu être effacés par le sujet politique national, naguère détenteur d'un genre de monopole identitaire. L'histoire nationale est celle d'un « sujet collectif inscrit dans la durée et déroulant avec lui l'histoire de la société entière. » Il ne s'agit pas de réduire cette histoire à celle des « grands hommes » de « l'élite masculine », mais plutôt de dégager un sens à l'existence commune, au-delà des contradictions du réel, des conflits, des divergences d'intérêts, des luttes inhérentes à toutes sociétés humaines. C'est cette idée de l'histoire qu'il est

¹³ Beauchemin s'en prend à l'argumentaire développé par Létourneau, voulant que les auteurs du rapport aient des liens avec des organismes, des revues et des institutions liées au projet souverainiste. Il est « absolument normal, soutient Beauchemin, que des chercheurs et intellectuels aient tendance à se regrouper en fonction non seulement d'intérêts communs, mais aussi de sympathies et de sensibilités partagées » (*Le Devoir*, 25 octobre 2011). Notons que cet aspect du texte est également critiqué par Pierre Graveline, directeur général de la Fondation Lionel Groulx, qui reproche à l'historien de l'Université Laval les graves accusations qu'il émet à l'endroit du rapport et de ses défenseurs : « “conception étroite et orientées de l'histoire politico-nationale”, “vision simpliste”, “demi-vérités”, “populisme intellectuel”, Jocelyn Létourneau ne trouve pas de mots assez durs pour qualifier cette étude. Graveline critique principalement le fait que Létourneau, dans son article, ne fait aucunement référence audit rapport et aux faits qu'il révèle. Procédé « grossier » pour reprendre les mots de Graveline, « indigne d'un universitaire » à en laisser « pantois ». Graveline rajoute, par rapport à l'argument de Létourneau (et d'autres) voulant que derrière le rapport les réelles intentions soient de promouvoir la souveraineté du Québec, que « si l'on suivait la “logique” de Jocelyn Létourneau, ne serions-nous pas amenés à invalider son enseignement, ses recherches et ses écrits sous le fallacieux prétexte qu'il est lui-même un fédéraliste, qu'il bénéficie largement des subventions fédérales et que, de surcroît, il s'est vu décerné, en 2006, le Prix Trudeau par la fondation Pierre-Elliott-Trudeau? » (*Le Devoir*, 26 octobre 2011)

nécessaire de défendre croit Beauchemin, une conception qui doit être défendue pour le sens commun qui s'y rattache (*Le Devoir*, 25 octobre 2011).

La virulence de certains échanges démontre l'importance accordée à ce débat. On peut avancer, au regard des arguments et des positions qui s'affrontent, que les idées et concepts débattus dépassent la seule question de l'enseignement de l'histoire et renvoie à la conception même de la nation.

1.8 Le nouveau récit historique et le nouveau programme d'histoire

L'historien et sociologue Gérard Bouchard est un de ceux qui a le plus réfléchi sur la question nationale durant les dernières années. Son influence sur le nouveau programme d'histoire est aussi considérée comme étant significative (Éthier *et al.* 2011, p.72). Le récit historique et la mémoire collective sont des éléments qui, pour lui, sont absolument vitaux pour l'identité nationale. Toutefois, Bouchard constate dans les années 90 la transformation pluraliste à l'œuvre dans la société québécoise et en appelle à un réaménagement du récit historique collectif. La nation, jadis exclusive, s'est durant la deuxième moitié du XXe siècle dépouillée de ses particularités ethniques affirme Bouchard, faisant passer le rapport à l'autre de l'exclusion vers l'inclusion. Pour cette raison, Bouchard croit qu'il est nécessaire de « rajeunir la mémoire », puisque « la nouvelle conception de la nation invite, notamment, à remodeler les mailles de la mémoire collective » (*Le Devoir*, 26 mars 1997).

Pour certains penseurs issus des sciences de l'éducation dont les travaux portent sur l'enseignement de l'histoire, plusieurs aspects distinguent la pensée de Gérard Bouchard de celle de Jocelyn Létourneau. Le premier est davantage lié au

« nationalisme québécois », alors que le second est un penseur du nationalisme canadien » (Éthier *et al.* 2011, p.68). Cela étant, en analysant les nombreuses contributions dans les journaux du *Devoir* et de *La Presse* de la part des deux intellectuels entre 2006 et 2007 lors du débat sur la réforme du programme d'enseignement de l'histoire, Éthier, Demers et Lefrançois¹⁴ estiment que les positions de Létourneau et de Bouchard sont « bien moins éloignées qu'il ne paraît » (*Ibid.*, p.65,68). Tous deux croient qu'il faut revoir le récit collectif en y incluant les acteurs collectifs minoritaires traditionnellement exclus, en reformulant les liens et rapports entre les divers groupes ethniques présents sur le territoire québécois, afin de saisir la complexité de la réalité sociologique québécoise actuelle (*Ibid.*, p.67-68).

Éthier *et al.* dégagent trois tendances des 480 articles éditoriaux et d'opinion parues entre avril 2006 et 2007 dans *Le Devoir* et *La Presse*. Une première tendance est la proposition de Bouchard de réécrire une histoire en cohérence avec la formation d'une nouvelle identité plurielle. La seconde est celle de Létourneau, en faveur d'une mise à jour du récit historique afin d'en délaissier l'interprétation mélancolique et tragique pour embrasser l'ambivalence typique des Québécois à travers le temps. Finalement, un troisième courant « ethnique » (rejeté par les deux propositions précédentes) est caractérisé par un certain conservatisme identitaire, dont Mathieu Bock-Côté serait un représentant prolifique (*Ibid.*, p.65). Selon les auteurs, le nouveau programme d'histoire de 2006 correspond davantage aux idées de Bouchard qu'à celles de ses « opposants » (*Ibid.*, p.74). La conception de la nation telle qu'exprimée par Bouchard s'accorde avec celle développée dans le nouveau programme d'histoire de 2006. Avec elle, c'est une nouvelle conception de la collectivité qui est proposée, modelée rétroactivement selon les paramètres du pluralisme identitaire. D'ailleurs, les auteurs notent que les idées de Bouchard sont

¹⁴ Marc-André Éthier : département de didactique de l'Université de Montréal, David Lefrançois : Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outatouais (UQO), Stéphanie Demers : département des sciences de l'éducation, UQO.

celles qui se rapprochent le plus de l'orientation pluraliste observée dans les conclusions du rapport Lacoursière (*Ibid.*, p.72).

Comme nous l'avons vu, le rapport Lacoursière suggérait un récit historique plus « ouvert à l'autre », c'est-à-dire aux communautés culturelles, aux autochtones et la communauté anglophone, qui auraient été jadis négligés dans une trame historique donnant une place prépondérante à la majorité canadienne-française. L'influence du rapport Lacoursière, dont on a souligné le caractère multiculturaliste (Legault, *Le Devoir*, 17 juillet 1996 ; Comeau, Lefebvre 1996 ; Léger, 1996) et d'autres rapports liés au système d'éducation (rapport Inchauspé en 1997) sur le nouveau programme d'histoire de 2006 est considérable (Larouche, 2012, p.281-285). Le cours d'HEC avait comme objectif de construire la « conscience sociale » de l'élève afin d'en faire un « citoyen responsable et éclairé », muni des outils nécessaires à la vie en société pluraliste (*Ibid.*, p.290). La didacticienne Marie-Claude Larouche soulève plusieurs caractéristiques de ce programme renouvelé. Au niveau de la collectivité québécoise au cœur du récit historique, elle souligne la disparition du « nous », associant cette suppression avec l'intention d'offrir une histoire plus inclusive. Le récit n'est pas celui d'un peuple ou d'une collectivité, mais plutôt celui d'une « société » où sont autant que possible évacuées les tensions et les événements conflictuels (*Ibid.*, p.294-295). On dénote en ce sens l'absence de certains moments pourtant fondamentaux dans les premières versions du nouveau programme d'histoire, comme la Proclamation royale de 1763, l'Acte de Québec de 1774 ainsi que plusieurs autres moments importants pour comprendre la question nationale québécoise aujourd'hui (Bouvier, 2012, p.407-408).

La volonté ministérielle derrière la conception du nouveau programme est claire : adapter la formation d'histoire à la réalité sociologique qui est celle du pluralisme identitaire de la société québécoise du XXI^e siècle et écrire ainsi une histoire qui pourra être liée à la nouvelle identité québécoise inclusive et ouverte (*Ibid.*, p.306).

1.9 Débat sur la réforme de 2006 : reflet d'une polarisation plus large

Les débats que nous venons d'exposer concernant la réforme et l'histoire nationale sont plus larges que ce que la seule lecture du *Devoir* laisse paraître. Néanmoins, cette courte revue des positions permet de cerner la polarisation qui nous intéresse. En effet, nous croyons que les défenseurs et les critiques de la réforme renvoient à deux courants historiographiques opposés. Histoire nationale et nation sont évidemment reliées. Conséquemment, la représentation que l'on se fait de la nation influe sur la conception que l'on a de l'histoire nationale. Or, la nation est soumise depuis quelques années à de sérieux questionnements. C'est le cas au Québec, mais plus généralement dans les sociétés occidentales. Un phénomène sociologique s'impose depuis quelques années dans les différentes réflexions portant sur la nation. Il est nécessaire de comprendre la dynamique du pluralisme et la polarisation qu'elle engendre sur les réflexions politico-identitaire pour comprendre comment le cas spécifique de la nation québécoise est affecté.

1.10 Méthodologie

Avant de voir comment s'est articulée la réflexion sur la nation québécoise depuis deux décennies et comment cela a influencé les interprétations concurrentes du parcours historique national, il est nécessaire de se demander pourquoi un tel exercice a eu lieu. La réponse à cette question semble faire un relatif consensus. Les sociétés occidentales doivent depuis quelques années conjuguer les représentations qu'elles se font d'elles-mêmes avec une réalité sociologique : le pluralisme identitaire. L'hétérogénéité identitaire et la célébration de la diversité culturelle sont devenues les éléments incontournables de la réflexion portant sur la question nationale. Nous démontrerons que tant la notion du pluralisme identitaire comme phénomène

sociologique (chapitre II), que le débat sur la redéfinition de la nation québécoise selon une définition civique ou une définition culturelle (chapitre III) sont caractérisés par une polarisation dont il est possible de dégager deux tendances opposées : une tendance « pluraliste » et une tendance « nationaliste ».

Il est nécessaire d'entreprendre une réflexion sur les transformations subies par la nation québécoise qui poussent à sa remise en question. Ultimement, nous verrons les détails de l'opposition historiographique perçue à travers le débat sur la réforme en histoire de 2006 et comment il est possible de lier cette polarisation à la dualité de la nation, c'est-à-dire aux deux différentes conceptions de la nation québécoise qui se développent au même moment.

Le chapitre IV nous permettra de retracer les origines du débat historiographique entourant le nouveau programme d'histoire. Il s'agira de débiter avec l'opposition entre l'École historique de l'université Laval et celle de Montréal et de suivre l'évolution historiographique de ce débat, de l'après-guerre jusqu'aux années 2000. Cela nous permettra en de comprendre que l'historiographie québécoise a depuis longtemps été accompagnée par deux conceptions de la « collectivité » canadienne-française et québécoise. Surtout, nous pourrons grâce à cette remise en contexte situer les deux différentes tendances historiographiques actuelles qui s'opposent dans le débat sur la réforme en histoire de 2006.

Nous analyserons ensuite la première de ces tendances, soit une conception de l'histoire nationale fondée sur ce que nous nommons être un paradigme « pluraliste ». Nous montrerons comment le paradigme du « pluralisme » influence la conception de l'histoire nationale, principalement à travers les travaux de Gérard Bouchard et de Jocelyn Létourneau. Il s'agira de lier les idées de ces deux auteurs à la réforme en histoire de 2006.

Finalement, nous analyserons au dernier chapitre la critique qui s'est développée suite à l'annonce de la réforme en histoire. Nous montrerons dans un premier temps dans quels termes la critique de la réforme en histoire s'est constituée, en repassant les arguments développés par les opposants à ladite réforme. Plus précisément, ce chapitre nous permettra de montrer ce que nous croyons être une mouvance historiographique vouée à défendre une certaine « réaffirmation » d'une histoire nationale et d'une mémoire culturellement ancrées dans la majorité francophone du Québec. À la base de cette « réaffirmation culturelle » ou de ce qui s'inscrit selon nous dans un paradigme « culturaliste » se trouve la sociologie de Fernand Dumont. Son influence est notable chez beaucoup d'auteurs qui s'inscrivent de près ou de loin dans son héritage sociologique.

Notre démarche méthodologique pour ce mémoire est hypothético-déductive puisque nous supposons préalablement que le débat sur l'histoire oppose deux orientations historiographiques. Nous formulons également l'hypothèse que ces deux orientations historiographiques sont chacune liées à une certaine conception de la nation québécoise. Nous comptons répondre à notre question de recherche à l'aide d'un matériau composé d'articles scientifiques, d'articles de périodiques et d'ouvrages portant sur les questions qui nous concernent. La quasi-totalité de notre corpus est constituée d'ouvrages, sélectionnés en fonction de leur pertinence, portant sur les questions du pluralisme identitaire, sur la question nationale québécoise depuis les années 1990 et 2000, sur l'évolution historiographique québécoise au tournant du siècle ainsi que sur la réforme scolaire et le nouveau programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté.

Le débat entourant l'application de la réforme de 2006 s'est principalement déroulé durant la décennie 2000. Le débat sur la réforme en histoire a débuté en 2006 et s'est poursuivi, pour l'essentiel en ce qui nous concerne, jusqu'en 2012. Si le débat n'est pas pour ainsi dire terminé en 2015, l'essentiel des positions a été exprimé durant la

période couverte entre 1990 et 2012. Nous reviendrons néanmoins en conclusion sur l'après 2012, en abordant notamment le rapport Beauchemin-Fahmy-Eid.¹⁵ Comme nous venons de le voir, cette trame temporelle est suffisante pour comprendre les grandes lignes de la polarisation entourant la réforme de 2006. C'est également principalement durant ces deux décennies que se sont développées les réflexions autour de la redéfinition de la nation.

Il nous reste dorénavant à expliquer les positions théoriques sur lesquels se sont appuyés les divers intervenants. Cela débute par l'analyse du pluralisme identitaire et de ses effets sur la communauté politique contemporaine.

¹⁵ Le rapport « Le sens de l'histoire ; pour une réforme du programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de 3^e et 4^e secondaire » est le résultat d'une consultation commandée par la Ministre de l'éducation des loisirs et du sport Marie Malavoy entre novembre 2013 et janvier 2014. La consultation avait pour objectif de revoir le programme d'histoire de 2006 afin de suggérer, au terme de consultations diverses, des révisions liées aux nombreuses critiques émises depuis 2006 (MELS, 2014, p.4).

CHAPITRE II

LE PLURALISME IDENTITAIRE ET LA FRAGMENTATION DE LA COMMUNAUTÉ POLITIQUE

2.1 Introduction – le « fait pluraliste »

Pour comprendre le lien entre la représentation de la nation et le clivage historiographique qui nous intéresse, il est nécessaire de comprendre les causes de remise en question de la définition de la nation comme concept sociopolitique. Cela nécessite d'abord une analyse des effets du phénomène du pluralisme identitaire sur l'État-nation dans les sociétés contemporaines. Nous nous proposons ainsi d'analyser dans un premier temps le rapport entre mondialisation et État-nation. Cette réflexion nous mènera finalement à considérer certains effets du « fait pluraliste » comme donné empirique et comme dynamique transformatrice des sociétés contemporaines. Comme fait empirique, d'abord, en ce sens où la mondialisation entraîne l'augmentation de la circulation des populations sur le globe et contribue à la diversification culturelle des nations. Comme dynamique transformatrice ensuite, puisque le pluralisme identitaire transforme le rapport entre sujet et communauté politique, influant directement sur la conception de la nation.

2.2 Démocratie libérale et la mondialisation

L'année 1989 est une date charnière dans l'histoire politique contemporaine. Avec la chute du « mur de la honte », symbole puissant du « Rideau de fer » qui divise le monde de la guerre froide, une époque nouvelle débute. La fin de l'utopie communiste signe d'une certaine façon la victoire du capitalisme comme système économique, mais provoque aussi des changements politiques. La chute de l'URSS marque ainsi le début de l'hégémonie du libéralisme démocratique, alors que l'on assiste dès 1989 et durant le début de la décennie suivante « aux années de triomphe de la démocratie », période durant laquelle le nombre d'États dans le monde adoptant le système démocratique libéral augmente très rapidement (Plattner, 2008, p.7-8.). Certains iront même jusqu'à affirmer assister à « la fin de l'histoire », alors que le monde entre dans une ère où la démocratie libérale se positionnerait sur l'échiquier mondial comme politiquement et économiquement hégémonique et indépassable. Sans nous attarder sur ce que Fukuyama décrivait comme étant « le point final de l'évolution de l'humanité et de l'universalisation de la démocratie occidentale comme forme finale de gouvernement humain » (Fukuyama, 1989, p.458), tentons néanmoins d'examiner certains changements s'étant opérés dans les démocraties libérales.

Un des changements les plus importants de la fin du XX^e siècle a consisté dans l'intensification d'une mondialisation déjà enclenchée depuis plusieurs décennies.¹⁶ Certes, la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, mais la fin de la décennie 1980 marque l'accélération du processus. Considérant l'accentuation des échanges et

¹⁶ Nous empruntons au politologue David Held sa définition de la mondialisation (ou la globalisation) : « un processus (ou un ensemble de processus) qui incarne une transformation de l'organisation spatiale des relations et échanges sociaux – en terme d'extension, d'intensité, de rapidité et d'impact – engendra des flux et réseaux transcontinentaux ou interrégionaux d'activité, d'interaction et d'exercice du pouvoir. Dans ce contexte, les flux font référence aux mouvements des objets matériels, des individus, des symboles et de l'information à travers l'espace et le temps, alors que les réseaux renvoient à interactions régularisées, ou qui suivent des modèles, entre les agents, des points nodaux d'activité ou des sites de pouvoir indépendants. » (Held, 1999, p.16)

des interrelations nationales et supranationales, notre intérêt en la matière se rapporte au lien qui se développe entre la formation de cette « société globale » que devient peu à peu l'humanité et la forme de l'État-nation qui a vu naître et se consolider à l'intérieur de ses frontières le modèle politique de la démocratie libérale (Vibert, 2007, p.33 ; Plattner, 2008, p.73-75). Plus précisément, nous tenterons de comprendre les effets de certains phénomènes contemporains liés à la mondialisation sur la nation en tant que communauté politique.

2.3 Transformation du rôle de l'État-nation

Face à certains effets de la mondialisation sur l'État-nation (globalisation d'une économie de plus en plus soumise à la volatilité de la spéculation et donc à la contingence des événements mondiaux à la multiplicité des problèmes transnationaux) plusieurs plaident pour une régulation politique globale (Held et *al.* 1999). Le cadre national comme lieu d'action politique privilégié est de plus en plus remis en question. En effet, depuis quelques décennies, la nation comme communauté politique, c'est-à-dire comme lieu d'action et lieu de référence pour la plupart des acteurs sociopolitiques, est la cible de maintes contestations. Le déclin de l'État-nation est même annoncé depuis les années 1990, alors qu'on défend l'idée que ce n'est plus à travers cette forme de communauté politique que s'écrira l'histoire, mais dans les institutions supranationales et infranationales (Hobsbawm, 1990, p. 351-352). En ce qui a trait à l'évolution de l'État-nation dans la mondialisation, on peut généralement distinguer deux tendances principales chez les auteurs. La première suggérerait que l'État dans les économies avancées est plus fort et plus robuste que jamais, alors que la seconde suggérerait précisément le contraire. Pour David Held, cette façon d'aborder la problématique est une erreur. Sans parler du déclin de l'État, il propose plutôt de considérer les transformations qu'il a subies, car

après tout, l'État national peut encore aujourd'hui plus que jamais être un lieu de pouvoir (2000, p.395).¹⁷

Dominique Schnapper fait un constat similaire. Sans soutenir la thèse du « déclin » de l'État-nation, Schnapper montre la présence encore bien réelle aujourd'hui du pouvoir de l'État interventionniste et de l'État-providence. Remarquant cependant une transformation dans le rôle de l'État, Schnapper remarque une dévalorisation de son aspect proprement politique au profit d'une survalorisation de ses aspects sociaux et économiques. L'État-providence contemporain, dit-elle, « assure désormais le lien social non plus en unissant les populations autour d'un projet politique, mais en intervenant dans la vie économique » (2003, p.270). Ainsi, sans avaliser la thèse de la diminution drastique du pouvoir des États nationaux (notamment les plus puissants du G-20), on souligne surtout une transformation de leurs pouvoirs dans le contexte de mondialisation. En effet, si le gouvernement aux commandes de l'État possède toujours un relatif potentiel d'action et de manœuvre, il doit composer avec des variables extérieures et intérieures qui affectent son indépendance. À l'extérieur, la mondialisation de l'économie implique l'interdépendance économique et financière entre les États-nations (Schnapper, 2003, p.263-264). À l'intérieur, l'État doit maintenant partager l'espace politique national avec une série d'organisations diverses (Plattner, 2008 ; Fonte 2011 ; Habermas 2000) :

The state is confronted by an anormous number of intergovernmental organizations, international agencies and regimes that operate across different spatial reaches, and by quasi-supranational institutions like the European Union. Non-states actor or transnational bodies also participate intensively in

¹⁷ Ce dernier s'illustre, par exemple, par les capacités encore bien réelles d'un prélèvement de taxes, d'impôts et par les initiatives d'alliances militaires entre États alliés. Les politiques de libre-échange, de déréglementations et de dérégulation des marchés durant les années 1980-1990 étaient, après tout souligne-t-on, des initiatives politiques (Held, 2000, p.395-397).

global politics. These developments challenge the conventional state-based accounts of world order and generate a much more complex picture of regional and global governance (Held, 2000, p.398).

La prolifération en nombre et en importance d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales, d'organisations gouvernementales et juridiques nationales, internationales et supranationales, contribuerait au développement d'une « morale globale » et serait un signe probant d'une globalité autant des consciences que de l'activité politique (Beck, 2003, p.100). Cette « morale globale » renvoie à l'idée humaniste que malgré les différences culturelles et identitaires, les citoyens de chaque pays appartiennent d'abord à l'humanité. Ainsi peut-on observer le développement d'une critique du cadre national basée sur certains postulats moraux ou selon le développement d'une « conscience globale » planétaire, et fondée sur un certain point de vue « pratique » de l'action politique.

2.4 État-nation structurellement « immoral »

D'un point de vue moral, d'abord, on puise dans l'histoire pour rejeter le cadre national considéré comme caduc. À propos du cas européen, Pierre Manent constate que pour beaucoup, un lien presque évident se serait établi entre la « nation » et la « guerre » et ce surtout après la Seconde Guerre mondiale. Se serait progressivement substituée dans plusieurs esprits la certitude que plutôt d'appartenir à un peuple déterminé par une culture nationale, l'appartenance première devrait être celle envers l'humanité. Une humanité poursuit Manent, « qui semble en voie d'unification » alors que la nation, « avec son particularisme, avec sa préférence pour elle-même, semble péniblement archaïque, vaguement ridicule, sans doute immorale, en tout cas destinée à s'effacer de plus en plus. » De ce point de vue, critique Manent, nous serions tous

citoyens « d'un monde sans frontières » (2004, p.71-73). Le rejet du cadre national est pour plusieurs penseurs une des sources motivant la nécessité de réfléchir l'action politique et l'appartenance identitaire hors d'un cadre national jugé trop exclusif et générateur de conflits.¹⁸

2.5 Problèmes transfrontaliers- solutions supranationales

La critique du cadre national trouve aussi une explication à partir d'un point de vue pratique. Au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, une certaine prise de conscience s'est consolidée en réaction aux enjeux qui menaçaient non seulement une nation en particulier, mais plutôt l'humanité en général. Ainsi, plusieurs problèmes contemporains contribuent à la remise en question de la perspective nationale au profit d'une conscience plus globale. En effet, de nombreux enjeux mettent à risque l'existence des sociétés, sans égard aux frontières des nations : la puissance de l'armement militaire, la dangerosité et la dépendance du nucléaire, la prolifération de maladies aux potentiels pandémiques, l'instabilité des marchés financiers, les problèmes environnementaux, le trafic de la drogue, le terrorisme islamique ou encore la dépendance accrue des économies nationales vis-à-vis de la vie économique internationale (Held, 2000, p.401 ; Schnapper, 2003, p.264).

¹⁸ Le projet politique postnational européen est un exemple de ce type de réflexion. Jean-Marc Ferry a beaucoup réfléchi sur le projet européen comme projet philosophique cosmopolite. Le philosophe croit en ce sens que le XXI^e siècle doit être celui de l'universel, alors qu'il considère que la nation est un concept dangereux et moralement dépassé. À ce sujet, Ferry justifie la construction d'une Europe postnationale « au regard de la crise de l'humanité au XX^e siècle avec ses deux Guerres mondiales, sa grande dépression et les catastrophes génocidaires. Les deux totalitarismes sont une matière d'expérience pour la conscience européenne ». L'identité européenne elle, serait postnationale, et rejoindrait ce qui se rattache à l'universel (2005, p.105).

L'accentuation - mais surtout la prise de conscience que permet la mondialisation des communications - des problèmes et enjeux transfrontaliers contribuerait ainsi à la formation d'une « société du risque », c'est-à-dire une société dans laquelle c'est la conscience du « risque, ou plus précisément la perception du risque qui institue l'espace public par-delà les frontières ». Autrement dit, c'est la « réflexivité de la société mondiale du risque qui institue le rapport réciproque entre espace public et globalité. » De cette prise de conscience se développerait une sorte « d'espace public transfrontalier », décrit comme « un espace commun de valeurs, de responsabilité et d'action qui, à l'instar de l'espace national, peut donner lieu (mais pas forcément) à une action politique associant des étrangers. » (Beck, 2003, p.96-100). Les problèmes globaux requièrent des solutions globales, pense-t-on, critiquant l'aspect caduc des États nationaux, inadaptés pour affronter des enjeux maintenant transnationaux. (Platter, 2008, p.73-75)

La mondialisation force implicitement à réfléchir sur le rapport entre société et nation, revoyant les balises des identités nationales, soumises aux défis que posent les pluralismes culturel et identitaire. Il semble en ce sens que le phénomène du pluralisme identitaire soit intimement lié aux transformations qui touchent l'État nation et la communauté politique nationale comme référence identitaire englobante. Un de ces effets se traduit par la tension qui existe entre l'identité nationale et ce qu'on appelle abstraitement le « cosmopolitisme ».

2.6 Cosmopolitisme et identité nationale

Le terme cosmopolite provient du grec et signifie littéralement « monde » et « cité », ainsi associé à l'idée universaliste de « citoyen du monde » (Rey, 2012, p.863). Cette idée aurait été forgée dans la Grèce antique, par l'école philosophique des cyniques

avec Diogène en figure de proue, qui rejetaient l'idée d'une appartenance à la cité – hellénique le cas échéant – et l'exclusion de « l'autre » qu'elle impliquait, pour favoriser une appartenance au cosmos (*i.e.* au monde) (Beck, 2003, p.88-89). Avec la mondialisation et l'effritement de l'État-nation qui l'accompagne, un terreau propice se dévoile pour la propagation de l'idéal cosmopolitique. Ce contexte permettrait aux sociétés contemporaines de s'affranchir, d'abord en partie néanmoins, de « l'État-nation », de la « société industrielle nationale », du « capitalisme national » ou encore de « l'État providence national ». La mondialisation et les changements qu'elle implique « font surgir un nouvel espace et un nouveau cadre pour l'action : la politique *s'affranchit des frontières et des États*, avec pour conséquence l'apparition de joueurs supplémentaires, de nouveaux rôles, de nouvelles ressources, de règles inconnues, de nouvelles contradictions et de nouveaux conflits (Beck, 2003, p.29).

On retrouve à la base des théories cosmopolitiques des dernières années, une critique de l'idée inhérente à la pensée politique moderne voulant que la nation soit celle d'un peuple défini, d'un *dèmos* ancré dans l'histoire et dans la durée. Au centre des critiques et remises en question se trouve l'idée de l'État-nation. Véhicule démocratique issu de la modernité contre l'absolutisme royal et la hiérarchie aristocratique, L'État-nation est le réceptacle légitime de la souveraineté du peuple à travers le mécanisme de la représentation (Finkielkraut, 1987, p.24). Il est aussi le traditionnel promoteur et défenseur des droits et libertés individuelles, le produit historique ayant le plus fidèlement conjugué les libertés individuelles et la démocratie (Vibert, 2007, p. 33 ; Thériault 2005, p.322).

La nation est en ce sens la synthèse entre le politique, le droit et le « social-historique », c'est-à-dire la production historique par laquelle les hommes créent un « univers inédit par rapport à l'univers naturel [et] s'inventent collectivement dans le temps » (Gauchet, 2002, p.335-340). C'est donc l'idée d'un peuple culturellement homogène qui est ouvertement critiquée comme étant factice ; celle d'une collectivité

fondée sur les mêmes principes, partageant de mêmes lois et mœurs qui forment « l'esprit général d'une nation » (Montesquieu, 1748, p.317-343). Selon cette idée issue de la philosophie politique moderne, l'esprit général d'une nation est ce qui constitue « l'originalité et l'unité d'une collectivité donnée » (Aron, 1967, p.51). Pour Raymond Aron, cela renvoie à « ce que les anthropologues américains appellent la culture d'une nation, c'est-à-dire un certain style de vie et des relations en commun, qui est moins une cause qu'un résultat – résultat de l'ensemble des influences physiques et morales qui, à travers la durée, ont modelé la collectivité » (*Ibid.*, p.51).

C'est ainsi que, s'inspirant de l'idée cosmopolitique et en parallèle du mouvement de mondialisation, certains penseurs réfléchissent le politique en dehors du cadre national traditionnel. Il est de notre avis que ces remises en questions, ces réflexions sur l'action politique postnationale ou supranationale, ne sont certainement pas sans effets sur la définition de la nation comme référence identitaire commune. Certains diront d'ailleurs que le cosmopolitisme, davantage que le nationalisme, permet la multiplicité des identités à l'intérieur d'un même État, et d'un même individu. Il serait ainsi possible d'être citoyen du monde en même temps que citoyen de la cité (Beck, 2003, p.89-90). Devant des communautés politiques fragmentées entre groupes et sous-communautés, devant la multiplicité des échanges culturels et la multiethnicité sociale, plusieurs auteurs défendent le cosmopolitisme et examinent ses effets sur les institutions politiques.

Le pluralisme identitaire et les théories s'inspirant du cosmopolitisme sont liés. Plus globalement, la montée de l'individualisme et la mise en valeur des droits individuels, ainsi que la sensibilité au pluralisme identitaire poussent de plus en plus de penseurs à défendre l'idée que « les sociétés devraient être analysées théoriquement dans le respect de leur diversité identitaire constitutive » (Nootens, 2004, p.111 ; Lessard, 2007, p.44). Les mouvements et mutations identitaires que subissent les États-nations transforment fondamentalement la démocratie et provoquent depuis quelques

décennies un chevauchement de plus en plus croissant des « *communities of fate* », c'est-à-dire des communautés nationales culturelles partageant un imaginaire collectif (Held, 2000, p.399).¹⁹

Le cosmopolitisme remet ainsi en question l'État-nation comme projet politique lié à une histoire et une culture commune. Néanmoins, l'idée cosmopolitique n'écarte pas la possibilité des référents identitaires communs, s'ils sont transnationaux et principalement civiques. On note par exemple le partage d'une « conscience démocratique », d'une inquiétude partagée devant les problèmes globaux et d'une forte préoccupation pour les droits de l'homme (Gauchet, 2002, p.326-385 ; Held, 2000).²⁰

Habermas croit ainsi que « c'est une erreur de penser que l'ordre démocratique requiert par nature un ancrage mental dans la "nation" entendue comme communauté prépolitique fondée sur un destin partagé. » Reconnaisant les capacités

¹⁹ On pousse parfois le raisonnement du « chevauchement » encore plus loin, et toujours contre l'idée de la majorité culturelle historique. On observe ainsi avec l'accentuation des échanges culturels entre les individus, certaines mutations identitaires. Il est question alors d'une « d'hybridation raciale » entre des peuples qui s'entre-mélangent au fil de leurs rencontres. De cet état « d'hétérogénéité sociale » entre groupes ethniques différents, on arrive même à parler d'un autre genre de « métissage », issu directement de la globalisation des cultures et des imprévisibilités qui en résultent. La porosité des frontières, causant l'accélération des échanges interculturels, voit se développer ce que certains auteurs nomment être un métissage constant, une hybridation en mouvance perpétuelle, toujours appelée à se redéfinir au rythme des échanges (Chanady, 2003, p.23).

²⁰ Plusieurs réflexions de la démocratie cosmopolite se basent sur ces points communs transnationaux pour se développer politiquement. Avec l'intention de réguler l'instable et complexe mondialisation, David Held imagine un « projet cosmopolite ». Il s'agit en fait d'un « processus de double démocratisation », où tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux formes étatiques nationales déjà existantes, on permettrait une « extension des formes démocratiques à travers les frontières », faisant en sorte que les « citoyens cosmopolites » pourront avoir un droit de regard sur les problèmes transnationaux qui les touchent malgré les frontières nationales (Held, 2000, p.402). Donc, un déracinement de l'autorité politique dans sa forme traditionnelle, une accentuation de la sphère d'influence du droit international et une constitution accélérée d'un pouvoir politique transnational permettraient d'aborder, différemment certes, les multiples problèmes causés par la mondialisation. Un des meilleurs exemples, selon Held et d'autres, de ce genre de projet cosmopolite, serait l'Union européenne, où la collaboration interétatique et transnationale est manifeste (Held, 2000, p.403 ; Ferry, 2005, 2010).

de l'État constitutionnel démocratique d'inclusion sociale, il soutient cependant qu'il est possible d'imaginer une intégration favorisant la cohésion sociale à partir du « processus démocratique » en tant que tel. Il s'agirait d'une solution résolvant la problématique de la cohésion d'identités cosmopolites :

Dans une société complexe, la formation délibérative des opinions et de la volonté des citoyens, fondée sur les principes de la souveraineté populaire et des droits de l'homme, constitue en dernière instance le médium dans lequel se développe une solidarité abstraite, engendrée sous une forme juridique et reproduite au moyen de la participation politique (Habermas, 2000, p.70-71).

C'est entre autres à cette forme de solidarité basée sur une constitution partagée qu'Habermas développe l'idée du « patriotisme constitutionnel »²¹ (*Ibid.*, Calhoun, 2002, p.150-151).

Ainsi, plusieurs théories s'inspirant de l'idée cosmopolitique prônent une dénationalisation de la sphère publique. On imagine une solidarité qui ne serait pas fondée sur des identités nationales, mais sur des intérêts abstraits et communs entre des sujets politiques individualisés. Il reste que les sociétés contemporaines sont

²¹ Le « patriotisme constitutionnel » est un concept qui en appelle au droit et à la justice comme forme élémentaire de la vie en commun et qui inspire un mouvement désireux de la constitution d'une forme démocratique cosmopolitique, qui ne serait pas entravée par les limites du nationalisme. Une telle forme de constitution aurait le bénéfice de procurer une structure légale, civique et balisant les relations sociales, croit le sociologue Craig Calhoun. Suggérant toutefois la nécessité d'un ajout au concept, Calhoun évoque la puissance rassembleuse de « l'imaginaire social. » C'est de ce même type d'imaginaire que se sont constitués les États-nations, et selon Calhoun, un État démocratique cosmopolite bénéficierait de la création de « liens d'engagement mutuel forgés », du partage d'institutions communes, et des modalités partagées inhérentes à l'action sociale pratique (2002, p.152). Selon cette idée, la solidarité des peuples dans une démocratie cosmopolite pourrait être créée non pas en fonction des référents identitaires, mais plutôt en fonction des intérêts partagés. Calhoun cible la « sphère publique » (ou la société civile) comme pouvant être considérée comme une culture et comme un lieu où pourrait « à travers l'exercice de l'imaginaire social, et de la formation de relations sociales », se constituer une solidarité partagée. La société civile partage « l'arène de participation » politique avec d'autres formes comme les familles, les diverses communautés, la bureaucratie, le marché, la nation. Mais la société civile se distingue croit Calhoun, puisqu'elle est créée par et à travers le discours, et n'est pas un « héritage inconscient » (2002, p.152-159).

encore des États-nations et que les individus issus de ces sociétés sont toujours aujourd'hui habités par un incontournable sentiment national (Bock-Côté, 2007b ; Huntington, 2004 ; Fonte, 2011 ; Schnapper, 2003, p.266-267). C'est à l'intérieur de l'État-nation, selon des traditions historiques particulières, mais toujours liées à un projet politique civique, que se sont développées les pratiques démocratiques. Nombreux sont les observateurs qui constatent, depuis les années 1980, un processus de dénationalisation au cœur des sociétés occidentales. La crise de l'identité nationale comme phénomène global se manifeste dans une multitude de pays, différente selon les cas, mais partageant toujours des facteurs communs. Ces facteurs sont liés aux effets délétères de la mondialisation de l'économie sur l'État national. Ils sont accentués par l'accélération des échanges, par la mondialisation des communications ainsi que par le morcellement identitaire des communautés politiques contemporaines (lié en partie à l'augmentation de l'immigration et aux difficultés d'intégration de l'altérité culturelle à la société d'accueil) (Huntington, 2004, p.13-14).²²

Dès lors, si les réflexions sur le sort de l'identité nationale dans les sociétés contemporaines se distinguent des théories cosmopolitiques depuis les dernières décennies, elles partagent néanmoins un point commun : celui de l'intérêt pour la question identitaire. En effet, on semble d'un commun accord reconnaître l'importance du pluralisme identitaire comme phénomène influent sur l'avenir de la

²² Pour l'historien Samuel Huntington, si l'Amérique s'est historiquement constituée avec l'immigration massive, il n'en reste pas moins qu'il existe une identité proprement américaine, qui puise ses sources aux racines historiques états-uniennes. Les ancêtres lointains des Américains n'étaient pas des immigrants croit l'auteur, mais plutôt des colons, dont l'origine anglo-protestante a profondément façonné les traits essentiels de la culture américaine, de ses institutions, de son identité (2004, p.39). Ces éléments sont constitutifs de ce qu'Huntington illustre comme étant le « crédo » américain (*american creed*), constitué notamment des principes politiques de liberté, d'égalité, de démocratie, mais aussi d'individualisme, d'importance de la loi et de la propriété privée et du respect des droits humains fondamentaux (2004 p.47, 66-68). Huntington situe le début du morcellement identitaire et de la dénationalisation de la société américaine durant la période de l'après-guerre, alors qu'émergent les nouveaux mouvements sociaux. Ces derniers, dit-il, déconstruisent l'identité nationale américaine en s'érigeant contre toute forme d'assimilation à une identité nationale, mais en faisant plutôt la promotion de groupes sous-nationaux, raciaux, ethniques et culturels (2004, p.141-142).

communauté politique. Comprendre le développement et les paramètres du « fait pluraliste » est essentiel pour saisir ensuite les différentes interprétations de ses conséquences sur la communauté politique.

2.7 Le fait pluraliste et la communauté politique

Lorsqu'on s'intéresse au rapport entre pensée politique et communauté politique dans les démocraties contemporaines, la « pluralité des identités » s'impose comme fait incontournable. D'entrée de jeu, l'importance de ce que l'on conçoit comme étant le fait pluraliste depuis les années 1980 semble en effet faire état d'un consensus (Vibert, 2007, p.32). L'augmentation de l'immigration et l'accélération de la circulation des individus sur la planète obligent les sociétés occidentales à remettre en question leurs identités nationales traditionnelles de plus en plus caractérisées par l'hétérogénéité des identités culturelles. En effet, la plupart des sociétés modernes sont culturellement hétérogènes, et rarissimes sont les pays où « tous les citoyens parlent la même langue et appartiennent au même groupe ethnonational » (Kymlicka, 2001, p.9).

On doit remonter jusqu'à l'après-guerre pour situer la progression de la dynamique du pluralisme. La croissance rapide des « revendications politiques à fondement identitaire » est un élément central de la « différenciation sociale » s'étant opérée dans les sociétés contemporaines (Beauchemin, 2004, p.49). Le sujet politique au cœur de la dynamique politique des sociétés modernes se transforme alors que de plus en plus de groupes minoritaires exigent « la reconnaissance de leur identité et la prise en compte de leurs différences culturelles » (Kymlicka, 2001, p.23). Plusieurs explications sont méconnues pour comprendre ce phénomène, à commencer par le lien entre l'augmentation des revendications politiques à caractère identitaire, l'État-

providence et les « nouveaux mouvements sociaux » (Beauchemin, 2004, p.49-56). Durant la période de l'après-guerre, plusieurs gouvernements occidentaux revoient leurs politiques économiques et adoptent progressivement l'interventionnisme économique keynésien, qui attribue à l'État le rôle de régulateur d'un marché qui lorsque laissé à lui-même, engendre des phénomènes déflationnistes, et mène progressivement vers le sous-emploi chronique et vers la crise. Cet interventionnisme étatique dans l'économie de marché pavera la voie à la régulation des inégalités sociales par l'État (Clerc, 2007, p.106).²³

La responsabilité qui incombe désormais de réduire aussi efficacement que possible les éventuelles inégalités sociales aurait eu des effets inattendus au niveau de la communauté politique. Une nouvelle représentation émerge chez les acteurs sociaux selon laquelle l'État n'aurait plus la tâche politique de prévenir les malheurs frappant les individus, mais bien l'obligation morale et juridique de le faire. C'est notamment à partir du « droit social », ou de ce que Charles Taylor nomme la « politique de la reconnaissance » (1994b) que les « nouveaux mouvements sociaux » fonderont idéologiquement et institutionnellement leurs revendications de réparation (Touraine, 1978, p.40 ; Beauchemin, 2004, p.51).

Contrairement aux mouvements sociaux traditionnels (classes ouvrières, classes d'intérêts socio-économiques, mouvements civiques des noirs américains, mouvements militant pour le droit de vote des femmes, etc.) qui luttait pour l'obtention d'une égalité civique et universelle des droits, les nouveaux mouvements

²³ Certes, ce type de relation entre l'État et les individus est récent. On peut remonter à 1942, alors que l'Angleterre de Winston Churchill est en pleine Guerre mondiale, pour que soit déposé le rapport Beveridge, rédigé par l'économiste et directeur de la *London schools of economics* William Beveridge, dans lequel est faite la promotion d'un régime de protection sociale globale par le « *Welfarestate* » (Brunelle, 2003, p.52-58). Il s'agit d'une certaine révolution dans les rapports entre l'individu et l'État, alors que ce dernier se voit attribuer une certaine responsabilité morale sociale, dont le mandat dépassera l'intervention dans l'économie pour contribuer à la lutte contre les « cinq géants du mal », soit la Misère, la Maladie, l'Ignorance, la Saleté et l'Oisiveté. (Bédarida, 1999, p.38-39 ; 1990, p.273).

sociaux « se sont quant à eux développés dans un contexte où les processus de discrimination et de stigmatisation sont jugés persistant malgré l'obtention de l'égalité formelle devant la loi ». Les nouveaux mouvements sociaux se présentent ainsi comme « des moteurs de mobilisation politique et comme des communautés à fondement identitaire » (Vibert, 2007, p.33-34). Ils s'affirment en exhibant leurs différences et en insistant sur leur stigmatisation historique par le groupe dominant dans la société. Ils revendiquent la reconnaissance de leurs différences, l'équité dans la différence, plutôt que l'égalité formelle universelle de leurs membres.

Selon cette thèse, l'éclosion et la multiplication de revendications à fondement identitaire que l'on observe dans les sociétés occidentales depuis l'après-guerre sont permises et accentuées principalement par la « dynamique sociopolitique engendrée par la régulation providentialiste » (Beauchemin, 2004, p.51). Les revendications politiques à fondement identitaire font dès lors partie d'une lutte fondée essentiellement sur le droit et sur l'obligation juridique qu'aurait l'État-providence de remédier à des torts historiques subis par des minorités marginalisées. L'importance du droit social comme principe social régulateur est ainsi à la source de l'émergence de groupes contestataires dont l'adhésion des membres repose sur de communes revendications.

Progressivement, c'est le « sujet politique unitaire », c'est-à-dire le « citoyen abstrait », qui est contesté par ces acteurs sociaux qui jugent ne pas être représentés par le sujet de l'agir collectif. La communauté politique, représentée par la nation, se morcelle dès lors entre divers sous-groupes. On conteste la prétention du groupe majoritaire à définir sur ses propres bases la nation et l'on remet en question ses prétentions à être le représentant de tous les acteurs sociaux (*Ibid.*, p.54). D'autant plus que « la concurrence est forte sur le marché de l'identitaire et nul ne peut prétendre à la supériorité de la cause qu'il défend » (Schnapper, citée par Beauchemin, 2004, p.57).

Un certain déséquilibre entre juridique et politique découle de cette dynamique, alors que c'est par le droit et éventuellement la contestation juridique que seront portées les revendications politiques à fondement identitaire. C'est la dynamique politique interne des sociétés modernes qui change, alors que les « promesses politiques de la modernité » sont déplacées de la sphère législative vers la sphère juridique (Beauchemin, 2004 ; Manent, 2006, p.27-28). Au cœur de ce changement de dynamique se trouve un changement dans le rapport entre éthique et politique, et ultimement, une substitution du politique par l'éthique.

2.8 Éthique et politique : la judiciarisation du politique

À propos des liens entre éthique et politique, Beauchemin avance que les sociétés contemporaines sont le théâtre d'une refondation du politique sous la forme de l'éthique (2004, p.71). Évidemment, éthique et politique sont des concepts indissociables. Mentionner l'éthique, c'est faire allusion au « fondement de l'agir humain » et donc au rapport des individus entre eux, aux codes de valeurs régissant leur conduite, à toute la symbolique encadrant leur rapport au monde et qui donne sens à la vie en commun (*Ibid.*, p.93). Le politique trouve tout son sens dans son rapport à l'éthique, puisqu'il est l'espace de la réalisation concrète d'un projet éthique, et donc l'espace dans lequel il peut être proposé à l'ensemble de la collectivité. À travers l'intersubjectivité entre sujets moraux se fonde le rapport éthique au monde, mais c'est grâce à la médiation permise par le politique que l'éthique peut quitter le domaine de l'intime et trouve sa signification sociale. Autrement dit, c'est l'institution politique qui permet non seulement à l'éthique de devenir un projet collectif, mais aussi d'assurer une certaine continuité d'un projet éthique (*Ibid.*, p.101-102).

Pour se réaliser, un projet éthique nécessite le politique. C'est ce qui mène Beauchemin à parler de l'agir en commun comme d'un « projet éthico-politique ». Il faut comprendre par là le politique comme un « lieu institutionnel et symbolique de définition du projet universaliste d'égalisation et de justice ». Un lieu « séparé de l'ordinaire des pratiques sociales », incarné par des institutions politiques distancées de « l'immédiateté des rapports sociaux empiriques [...] de la culture et des rapports de forces ». C'est cette mise à distance qui permet au projet éthico-politique de tenir une position de surplomb sur la société empirique et qui permet de prolonger le particulier dans l'universel (*Ibid.*, p.106).

Devant la pluralité des revendications fondées sur les principes du droit social et de l'éthique providentialiste qui lui correspond, l'État providence soucieux répondre aux multiples demandes venant de groupes éclectiques, développe à partir du politique des lois et chartes de droits dont le but premier sera de garantir les droits individuels et les droits de minorités jadis marginalisées. Le politique voit sa nature être modifiée par les effets de sa judiciarisation. Certains, dont le philosophe Pierre Manent, font état d'une « élévation du droit aux dépens du pouvoir [...] politique [...] » parlant d'une dégénérescence du politique alors que « de l'alliance entre le droit et le pouvoir, nous sommes passés à la réclamation d'un pouvoir du droit » (Manent, 2006, p.27-28). S'il était autrefois le lieu de débats desquels résultait l'adoption de normes visant à réguler le vivre-ensemble, le politique perd progressivement la capacité de discuter la nature des valeurs au cœur des revendications, en ce sens où il n'existe plus de référence morale unificatrice, mais une multiplicité d'enjeux éthiques complexes et diversifiés (Beauchemin, 2004, p.63-64). Au final, la question reste à savoir à quoi sert le politique s'il est vidé de son sens primordial :

Ce qui s'est alors perdu, c'est la capacité de réfléchir à ce qui signifie le respect de droits. Leur codification (pensons à la charte canadienne des droits et libertés) appelle un respect automatique et, au sens strict, irréfléchi. Le

discours social portant sur les femmes, les minorités culturelles, les handicapés, les victimes de violence ou encore les autochtones est tout entier déterminé par le respect absolu que commande l'inscription dans la Charte, ou dans divers codes, de ces conditions minoritaires ou marginalisées. [...] Les dérogations à ces codes de rectitude sont alors punissables de congédiements, de démissions, d'excuses publiques ou de poursuites en dommages. Il est en effet frappant de constater que le réflexe social est au règlement de compte plutôt qu'au débat, un peu comme s'il était devenu inopportun de débattre (*Ibid.*, p.65).

De nombreux auteurs constatent l'importance du pluralisme identitaire sur les rapports entre sujet et communauté politique. On ne peut pas en dire autant de l'évaluation positive ou négative de la dynamique politico-identitaire. Deux visions opposées se dégagent des débats sur la question. Une vision « sceptique » voire critique des effets du pluralisme d'un côté, voulant que la fragmentation identitaire de la communauté politique affaiblisse « le contexte institutionnel permettant l'intégration sociale et la coopération politique », fragmentant du même coup le « sujet politique unitaire » (Dubreuil et Anctil, 2007, p.26-27). Les tenants de cette interprétation estiment que la dynamique engendrée par le pluralisme identitaire menace « l'universalité normative inhérente à une véritable politique démocratique ouvrant la porte à la prééminence d'une régulation de type juridique, économique ou éthique » (Vibert, 2007, p.32). À l'opposé de cette interprétation que nous qualifierons de « républicaine-nationaliste », se trouve une vision « libérale-pluraliste » jugeant souhaitable le rejet d'une « définition moniste de la culture publique commune ». Affirmant que le pluralisme identitaire comme dynamique favorise une meilleure reconnaissance de l'altérité dans l'intersubjectivité, on affirme que la reconnaissance mutuelle de la diversité des identités amènerait vers une « harmonie sociale et une diminution proportionnelle de l'intolérance » (Dubreuil, Anctil, 2007, p.26).²⁴

²⁴ En opposant les catégories « républicaine-nationaliste » et « libérale-pluraliste » nous abordons un champ de réflexions en science politique où s'opposent et se confondent des idées et positions libérales, républicaines et communautaristes, notamment.

2.9 L'interprétation républicaine-nationaliste ; le politique comme lieu de l'universel

Le politique doit d'abord être le « lieu de réconciliation des différences » dans et par un sujet politique unitaire et totalisant, pour être ensuite être le lieu où s'exprimeront les intérêts divergents, où seront canalisées les tensions résultant de la pluralité idéologique des citoyens. Le projet éthico-politique correspond ainsi à « la production et la protection de la société comme monde commun dans l'histoire et dans la durée, un monde qui se représente comme civilisation » (Beauchemin, 2004, 107-109). Les mutations du politique que connaissent les sociétés démocratiques avec la dynamique impulsée par le pluralisme identitaire entraîneraient l'avènement de postures éthiques refusant toute forme de substantialisme préétabli.²⁵ Une éthique substantialiste

Sans entrer dans ce débat, il s'agit ici plutôt d'illustrer deux visions générales de l'être ensemble politique démocratique en ce qui concerne la question du pluralisme identitaire. Nous utilisons ainsi la catégorie « républicaine-nationaliste » afin de cerner une vision de la communauté politique comme celle d'une communauté de citoyens, dépositaire légitime du pouvoir à travers la figure de l'État. L'ajout du terme « nationaliste » est nécessaire pour référer à la nécessité, dans la société des identités, d'avoir un lieu commun, la nation, englobant les sujets politiques aux intérêts inévitablement divergents. Ainsi, malgré les divergences idéologiques et les divergences d'intérêts, un lieu commun persiste sous la forme nationale.

C'est précisément sur cet aspect que se distingue la position « libérale-pluraliste ». Nous empruntons cette formule à Dubreuil et Anctil, qui soulignent que selon cette vision, « la société moderne serait le lieu historique d'une équilibrage des intérêts divergents et convergents entre groupes sociaux, et donneraient ainsi à l'occasion d'un processus d'intercompréhension d'apparaître graduellement grâce aux politique multiculturelle » (Dubreuil, Anctil, 2007, p.26). La communauté politique doit ainsi se détacher d'une conception « moniste » de la culture publique commune pour embrasser pleinement la diversité identitaire qui la compose. La société est multiculturelle et le rôle de l'État est de veiller au respect des droits et libertés individuels des composantes identitaires respectives de la communauté politique. C'est pour cette raison que nous abordons la pensée de certains auteurs ayant développés une pensée républicaine (comme Habermas), mais rejetant le nationalisme ainsi que l'idée d'une culture commune comme culture de convergence.

²⁵ Il est question ici d'un « compromis dialogué » en fonction duquel la production éthique est a posteriori plutôt qu'a priori, résultant du débat entre les protagonistes. Cette posture est fondée sur la pluralité des intérêts, et la pluralité des valeurs comme socle de la communauté. Il y a aussi allusion aux théories postmodernes, qui soutiennent que « les valeurs éthiques informent désormais l'agir à la manière de principes généraux dont nous acceptons socialement qu'ils puissent donner lieu à de multiples interprétations » (Beauchemin, 2004, p.72-84.)

suppose un *a priori* sociohistorique sur lequel elle serait fondée et dans lequel elle puiserait son sens. Or, selon les critiques de l'interprétation républicaine-nationaliste, les sociétés seraient fondamentalement pluralistes ; elles seraient foncièrement caractérisées par « la diversité des intérêts émancipatoires » et ne seraient par conséquent plus unitaires (*Ibid.*, p.84). De cette transformation fondamentale dans le rapport entre éthique et politique dans les sociétés contemporaines résulte une fragmentation de la communauté politique, à mesure que les sujets aux revendications identitaires multiples se morcelleront selon leurs intérêts respectifs. Autrement dit, « le pluralisme, en multipliant les foyers de la référence identitaire, vide de sa substance une définition du nous collectif en tant qu'appartenance stabilisée dans une culture qui se donne comme accumulation d'une histoire » (*Ibid.*, p.56).

Les revendications à saveur nationaliste dont la portée avait anciennement un caractère englobant dans la communauté politique perdent ainsi la légitimité qui faisait leur force. Elles doivent alors entrer en concurrence avec les revendications des mouvements de « femmes, des minorités ethniques [...] des lobbies de gens d'affaires, des groupes de défense d'assistés sociaux », etc. Autrefois, c'était la nation qui représentait autrefois cet horizon commun sur lequel pouvait être rassemblée la pluralité des revendications formulées par les acteurs sociaux (*Ibid.*, p.56-58).

2.10 Interprétation libérale-pluraliste : l'illusion de l'unité

L'interprétation « libérale-pluraliste » critique l'idéal universaliste formel inhérent à la thèse du sujet politique unitaire. Charles Taylor l'illustre en opposant la politique de « l'égalité dignité » à la politique de la différence, ou de la « reconnaissance de l'authenticité ». La politique d'égalité dignité est présentée comme étant porteuse de droits universels dont tout un chacun serait bénéficiaire, sans égard aux particularités

identitaires (1994, p.56-57). Un problème peut résider dans cette conception, souligne le philosophe, alors que « l'ensemble prétendument neutre de principes de dignité politique aveugles aux différences est, en fait, le reflet d'une culture hégémonique » (*Ibid.*, p.63). Défendre une conception de l'égalité sans égard aux différences et aux particularités identitaires présentes dans la composante sociale revient à défendre une assimilation des cultures minoritaires qui sont les seules soumises à changer de forme (Kymlicka, 2001, 2003).

L'institutionnalisation de l'éthique par le politique en fonction d'une conceptualisation unitaire de la communauté politique (et donc d'un sujet politique unitaire formel : un citoyen), à partir de laquelle elle tirerait tout son sens, serait une illusion héritée de la modernité. Ainsi, un projet éthico-politique lié à l'idée d'une homogénéité politico-culturelle avec en son centre un sujet politique unique est jugé illégitime, puisque non représentatif de la nouvelle réalité sociologique des sociétés contemporaines. Le sujet politique est plutôt pluriel, morcelé en *sujets politiques* constitués de diverses minorités, mais foncièrement hétérogènes. Cette conception du sujet politique pluriel permet aux minorités traditionnellement marginalisées et dominées d'émerger politiquement et d'entraîner un « nouveau type de luttes sociales » reconfigurant de la sorte « le rapport entre le social et le politique ». À travers la lutte pour la reconnaissance de leurs droits, les sous-communautés et les minorités formulent la « critique du peuple-Un, montrant ainsi la fausse unanimité des majorités silencieuses » (Lamoureux, 2013, p.52-53).

L'universalisme que représentait l'égalité formelle entre tous les citoyens subit une réinterprétation particulariste alors que l'universel est repensé à partir du point de vue des « excluEs » [sic]. Le sujet politique ainsi défini réserve une place privilégiée à la singularité des individus. La singularité en question s'apparente non pas à la nature des différences sociologiques et individuelles, mais plutôt au fait que ces dites différences existent en dehors des catégories imposées par les « dominants ». Tous les

individus sont ainsi également singuliers, d'où la généralité, d'où l'universalité (*Ibid.*, p.53-54). L'émancipation de tout un chacun à travers l'optique d'une égalité de fait deviendrait le seul projet collectif viable, le nouvel universalisme, pour une société pluraliste. Le projet éthico-politique associé à cette thèse débouche sur « la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun dans une éthique dont les traits dominants résident dans le culte du pluralisme et de la tolérance » (Beauchemin, 2004, p.121).

Cette transformation est fondamentale soutient Beauchemin qui voit se multiplier dans le canevas sociopolitique un corporatisme identitaire et une société dont le socle axiologique basé sur la reconnaissance de la diversité s'érige contre l'universalisme abstrait de la modernité. Les répercussions sur le politique seraient entre autres que ce dernier deviendrait le lieu de la poursuite des intérêts particuliers d'un acteur social qui n'est plus incité à « arrimer à un quelconque intérêt collectif la détermination de ses choix éthiques » (*Ibid.*, p.113). Le philosophe Alain Finkielkraut fait un constat semblable sur la politique de la reconnaissance et son impact sur les échanges et débats entre les sujets politiques, maintenant définis par leurs particularités identitaires :

[Avec] la politique de la reconnaissance, dit-il, ce ne sont plus les convictions qui peuplent l'espace public, mais les identités. Or tandis que les convictions s'argumentent, les identités s'affirment et elles sont irréfutables. Contester la validité d'une revendication identitaire, c'est mettre en question l'être même de celui qui l'exprime, c'est donc mettre en péril son humanité (1999, p.189).

En effet, Taylor parle de l'assimilation à une « identité dominante ou majoritaire » comme un « le péché majeur contre l'authenticité ». Cette prétendue générosité derrière le principe d'égalité formelle universelle, en plus de ne pas reconnaître les différences, « est non seulement inhumaine (parce qu'elle supprime les identités),

mais aussi hautement discriminatoire par elle-même, d'une façon subtile et inconsciente » (1994, p.57-63). Taylor, sans partager inconditionnellement cette conception de la tension entre égalité formelle et réelle, affirme qu'il peut exister une politique de « respect égal, enchâssé dans un libéralisme des droits, qui est inhospitalière à la différence », ce qui ne signifie pas nécessairement qu'un tel modèle « cherche à abolir les différences culturelles ». Le défi est sans doute, face à la réalité pluraliste de nos sociétés qui deviennent de plus en plus multiculturelles, de « concilier le sens de la marginalisation sans compromettre nos principes politiques de base » (*Ibid.*, p.82, 86).

2.11 Conclusion : le pluralisme comme paradigme pour repenser la nation

Le choix d'aborder la problématique du pluralisme identitaire dans les sociétés contemporaines n'est pas aléatoire. Comme nous l'avons montré, les réflexions sur le pluralisme identitaire abordent explicitement la représentation de la nation comme communauté politique de référence. Voilà qui permet de comprendre davantage dans quel contexte paradigmatique le débat sur la nation au Québec a évolué au cours des deux dernières décennies. Nous avons abordé le rapport paradoxal, voire antinomique pour certains entre l'identité nationale et le cosmopolitisme. Finalement, nous avons vu comment le « fait pluraliste » a progressivement engendré dès l'après-guerre une dynamique de recomposition du lien entre sujet politique et communauté nationale. Face aux effets du pluralisme identitaire sur la communauté politique, nous avons pu distinguer deux positions : une position « républicaine-nationaliste » critiquant la fragmentation du sujet politique unitaire et une position « libérale-pluraliste » qui se fonde sur un sujet politique pluriel et donc représentatif de la diversité identitaire sociologique. Jusqu'ici, nous avons abordé de manière plutôt abstraite la question du pluralisme identitaire et ses incidences sur les conceptions traditionnelles du sujet

politique et de l'État-nation. Nous nous pencherons maintenant sur un cas plus particulier : celui de la nation québécoise.

Le pluralisme identitaire est un fait sociologique incontournable et certains croient que c'est à sa lumière qu'il faut refonder « le mode d'intégration des sociétés contemporaines » et réorienter notre représentation de la nation (Bouchard, 2001, p.21-22). En abordant le débat sur la nation au Québec dans les années 1990, nous pourrions comprendre dans quel contexte spécifique s'est déroulé le débat autour de la nouvelle réforme en histoire. Cela nous permet de comprendre de quoi cette polémique est-elle le reflet. Comprendre la manière dont le pluralisme identitaire affecte les réflexions sur la nation québécoise constitue le passage obligé d'une juste appréhension des positions théoriques à la source du débat sur l'enseignement de l'histoire dans les écoles québécoises. Plus précisément, c'est toute la conception de l'histoire nationale et de la mémoire collective qui est soumise aux paramètres imposés par le paradigme pluraliste.

CHAPITRE III

LA NATION QUÉBÉCOISE DICHOTOMIQUE

3.1 Introduction : la nation, terrain d'une lutte théorique

Il faut consentir, dit Fernand Dumont, « que la nation se présente à nous comme un complexe de représentations » (1987, p.286-287). Toutefois, certains points communs peuvent être établis entre les diverses interprétations. Tracer un portrait sensé et surtout représentatif de la réalité à partir des représentations que certains se font de leur société n'est pas aisé. Pour cela, « le chercheur n'a pas le choix, il doit récapituler les représentations que les hommes se font de leurs propres références ». C'est dans cet ordre d'idées que nous tenterons d'effectuer une analyse des diverses interprétations sociologiques de la nation québécoise, et que par le fait même nous essaierons de dégager un certain sens de ce « complexe de représentations ».

3.2 Petites et grandes nations

Une petite nation en est une « dont l'existence peut être à n'importe quel moment remise en question, qui peut disparaître et qui le sait » écrivait Milan Kundera (1983, p.15). Par rapport aux « grandes nations », inscrites dans l'histoire depuis des siècles, persistantes à travers les méandres du temps, les petites nations substituent à la certitude de la pérennité, la conscience de la précarité. Les hymnes des nations

française, russe ou anglaise parlent de « grandeur et d'éternité » rajoute l'écrivain, alors que celle d'une petite nation comme la Pologne par exemple, dont l'histoire a révélé la fragilité, débute par le vers tragiquement fataliste : « La Pologne n'a pas encore péri » (*Ibid.*). Les petites nations, écrit-il, « ne connaissent pas la situation heureuse d'être là depuis toujours et à jamais ; elles sont passées, à tel ou tel moment de leurs histoires, dans l'antichambre de la mort [...]; elles voient leur existence perpétuellement menacée ou mise en question ; car leur existence est question » (Kundera, 1993, p.225).

Pour les petites comme les grandes, l'histoire se pose pour les nations comme une référence permettant de faire sens du monceau d'événements inscrits dans le parcours de la collectivité. « Le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres », prévenait brillamment Alexis de Tocqueville (1961, p.452). L'histoire nationale, en ce sens, est un réceptacle d'événements fondamentaux dans lesquels chaque nation puise afin de se définir et de lier son passé au présent et à l'avenir. « Il est des peuples qui peuvent se reporter dans leur passé à quelque grande action fondatrice : une révolution, une déclaration d'indépendance, un virage éclatant qui entretient la certitude de leur grandeur » écrivait ainsi Fernand Dumont (1993, p.331). Dès lors, la « longue résistance » que Dumont perçoit comme moment fondateur dans la genèse de la société québécoise contraste avec la lutte armée pour l'indépendance américaine ou encore même avec celle de la France, grande nation unie, insoumise et éternelle (De Gaulle, 1956, p.496-497).

Sans doute, si la question du Québec fascine autant, c'est peut-être en partie en raison de cette condition existentielle de minoritaire qui le caractérise à bien des égards. Qu'il s'agisse du statut politique du Québec dans la fédération canadienne ou de son poids démographique et linguistique sur le continent, le long parcours des Québécois à travers l'histoire, vacillant entre les embûches et les réussites, nourrit abondamment les réflexions, les essais et les études sur cette petite société francophone. Dès lors,

quiconque s'intéresse au Québec, autant en termes politiques, économiques, sociaux que culturels, pourra difficilement ignorer la question nationale. Un bref regard sur l'histoire politique suffit pour révéler l'importance que la trame nationale a pu avoir sur les moments forts du passé de la province et sur son évolution à travers le temps.²⁶

3.3 D'une quête de reconnaissance à un changement de perspective

L'omniprésence de la question nationale peut être expliquée par le statut démographique minoritaire du Québec dans le bassin américain anglophone et par son statut politique minoritaire dans la fédération canadienne. En effet, si la question nationale est si ardemment débattue, c'est principalement en raison du statut politique du Québec en tant que province du Canada, ou comme « nation minoritaire résistante » à l'intérieur d'une « nation majoritaire assimilatrice ». Depuis la Conquête anglaise, la lutte des nationalistes est celle de la reconnaissance de la particularité nationale (Bourque, 2000, p.167-171).

Pour plusieurs penseurs nationalistes, la « question du Québec » passe par la reconnaissance de la part du Canada anglais, de l'existence du Québec comme nation, à l'intérieur ou à l'extérieur de la fédération canadienne. Une telle reconnaissance forcerait l'État canadien à repenser les paramètres de la fédération, au profit de la société distincte francophone (*Ibid.*, p.186 ; Seymour, 2000, p.245-246). Or, tout porte à croire que ce combat a été rendu caduc au tournant du siècle, alors qu'en 2006 le gouvernement fédéral de Stephen Harper a reconnu que les Québécois formaient

²⁶ Pour en savoir davantage sur le nationalisme comme concept et comment il a pu s'incarner au Québec à travers les époques, voir le livre de Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec* (Balthazar, 1986).

une nation distincte au sein d'un Canada uni, sans conséquences politiques favorables pour les nationalistes.²⁷

Dès lors, au même moment où le parti politique ayant incarné les aspirations nationales traverse depuis le dernier référendum une crise interne voire surtout existentielle (Beauchemin, 2002 ; Bock-Côté 2007, 2012), il semble que dans les années 2000, la question qui est posée sur plusieurs tribunes n'est plus de savoir si le Québec forme une nation, mais plutôt de quoi (*i.e.* de « qui ») cette nation est constituée? (Beauchemin, 2000, p.259). Autrement dit, la question à savoir si les Québécois forment une nation semble dépassée, ou plutôt faire consensus même chez certains fédéralistes, pour laisser place à d'autres questionnements, orientés davantage sur la nature et les paramètres qui caractériseraient, empiriquement ou idéalement, cette nation. Il semble que l'identité « nationale » en devient une parmi d'autres, signe de la perte du caractère englobant jadis revendiqué par la « nation ». Justin Trudeau, par exemple, député et futur chef du parti libéral du Canada, ne voit en ce sens aucune contradiction à se réclamer des identités québécoise et canadienne.²⁸

²⁷ La question de la reconnaissance de la nation québécoise s'est posée dans des termes politiques, bien que plutôt symboliques, à la Chambre des communes. En novembre 2006, alors que le Bloc québécois s'appretait à déposer une motion de reconnaissance de la nation québécoise, le Premier ministre Stephen Harper prenait le parti souverainiste de vitesse proposant une motion qui sera adoptée à majorité, à l'effet que « les Québécois et les Québécoises formaient une nation au sein d'un Canada uni ». Le choix des mots n'était pas accidentel, alors qu'en plus de souligner l'unité canadienne, on prenait bien soin de ne pas affirmer que le Québec, en tant que territoire, formait une nation. En ce sens, il est difficile de voir cette reconnaissance comme une victoire pour les indépendantistes. (Oakes, Warren, 2007, p. XIII).

²⁸ Trudeau a fini par reconnaître l'existence d'une « nation sociologique québécoise » tout en se disant frère de son identité québécoise et de son identité canadienne (Bellavance et de Grandpré, 22 décembre 2007).

3.4 Qui fait partie de la nation québécoise?

Nul doute que les Québécois ne s'identifient plus majoritairement de la même manière que le faisaient leurs aïeux. De Canadiens français à Québécois, les francophones du Québec ont vu leur principal critère de référence identitaire changer en quelques décennies. Les États généraux du Canada français de 1967, en pleine Révolution tranquille, symbolisent d'ailleurs cette transition.

On a vu se développer une rupture entre les Canadiens français hors Québec et ceux qui ont progressivement opté pour une démarcation identitaire territoriale, celle de la province de Québec (Thériault, 2007, p.266-267).²⁹ Le nationalisme traditionnel porté par les Canadiens français fait ainsi place dans les années soixante à un néonationalisme dont les Québécois sont les principaux artisans. Pourtant, les changements des dernières années font apparaître de nouveaux questionnements. Plutôt que de tenter de chercher la reconnaissance des Québécois comme peuple, on en vient à s'interroger sur la composition interne de la nation. Face à la diversité culturelle grandissante de la population québécoise, le questionnement diffère. Il s'agit désormais de savoir quels sont les paramètres de cette nation dont on reconnaît l'existence? Qui en fait partie? Autrement dit, qui est Québécois ?

La question portant sur la nature de la nation québécoise est intéressante en ce sens où elle reflète le regard que les Québécois portent sur eux-mêmes. Les débats sur la définition de la communauté nationale québécoise nous renseignent sur la façon dont

²⁹ En fait, c'est durant cette période mouvementée que l'on constate un changement d'auto-appellation chez les habitants francophones de la province de Québec. Il semblerait d'ailleurs, en ce sens, que c'est justement suite aux États généraux de 67 que se serait répandue l'expression « nation québécoise » dans l'imaginaire collectif. Voir aussi Jocelyn Létourneau (2006, p.81) et Christian Rioux (*Le Devoir*, 20 novembre 2010).

les Québécois réinterprètent le passé de leur société et comment aujourd'hui ils s'imaginent « faire société ».³⁰

La dichotomie classique entre « nation civique » et « nation culturelle » est liée à la polarisation examinée au chapitre précédent, entre une position républicaine-nationaliste et une position libérale-pluraliste. Pour certains auteurs, une définition essentiellement civique de la nation serait le modèle le plus compatible à la réalité sociologique du pluralisme identitaire. Ce dernier, à la base de la réflexion, deviendra le socle sur lequel se construit le sens commun et par lequel est définie la communauté nationale. Pour d'autres, le meilleur moyen d'intégrer la diversité sociologique passe par une définition de la nation québécoise à partir d'elle-même. On imagine la nation en se référant à sa mémoire, en s'inspirant de son histoire. Les traditions de pensée, les divers moments du parcours sociopolitique, les différentes représentations issues de l'imaginaire social servent de profondes « références » nationales.

3.5 Qu'est-ce qu'une nation?

Les réflexions autour de la nation ne sont pas un phénomène récent. Dans la conférence qu'il donne à la Sorbonne en 1882, l'historien et philosophe Ernest Renan s'interroge sur le concept de nation (p.347-362). Certes, la référence date, mais elle vaut probablement le détour, ne serait-ce qu'en raison du fait que cette conférence célèbre est citée par plus d'un théoricien ayant abordé la question. Plusieurs choses sont dites par Renan, qui refait brièvement l'histoire des nations européennes.

³⁰ Nous empruntons le terme à Joseph-Yvon Thériault, qui soutient que le désir de « faire société », c'est-à-dire de prolonger l'existence francophone en Amérique du Nord et de faire « œuvre de civilisation en français dans le continent anglo-américain » est une « constante et une originalité dans l'aventure des francophonies d'Amérique du Nord » (Thériault, 2007, p.8.)

Conscient de l'importance fondamentale de l'histoire pour les nations, il défend aussi l'idée que les sociétés humaines ne sont soumises à aucun déterminisme, soient-ils raciaux (culturels), linguistiques ou territoriaux. Qu'est-ce qu'une nation se demandait-il? Sur quelles bases peut-on poser le concept? Certainement pas sur celles de pureté raciale ou d'homogénéité ethnique soutient-il, qualifiant ce genre de thèse de chimère, alors qu'il allègue que les pays les plus « nobles » (Angleterre, France, Italie) et même l'Allemagne sont ceux où « le sang est le plus mêlé » (*Ibid.*, p.355). Prudence aussi face aux déterminismes de l'histoire, aux guerres et massacres du passé, « pour tous, il est bon de savoir oublier », prétend Renan. On comprend ainsi que même à la fin du XIX^e siècle, déjà certaines idées de la nation témoignent de la vigilance face à tout critère envisagé dans l'absolu comme fondement. Une nation est une « âme, un principe spirituel » conclut-il, constituée du mélange équilibré entre l'héritage de ceux qui nous ont précédés et du désir d'une collectivité à vivre en commun, dans le présent. « Nous sommes ce que vous fûtes, nous serons ce que vous faites ». Ce précepte est relativement simple : la nation se reconnaît et s'assume par son héritage. Ses membres s'y reconnaissent, y voient un monde commun dans lequel peut être puisé le sens de la vie en commun, sans y être toutefois fatalement soumis. « L'existence de la nation est un plébiscite de tous les jours » disait aussi Renan, soulignant l'importance des volontés individuelles – desquelles résulte la volonté collective – dans l'équation de la nation (*Ibid.*, p.360-361). Autrement dit, doit-on comprendre avec Renan, la définition de la nation ne se résume pas définitivement ou fatalement à son histoire, bien qu'elle en soit indissociable.

D'un point vu étymologique, le mot « nation » est polysémique. Si « nation » provient du latin *natio*, (naissance) tiré du verbe *nasci*, (naître), le terme au pluriel *nationes* quant à lui désignait des ensembles d'individus nés dans le même lieu et était utilisé en référence aux populations païennes en opposition au « peuple de Dieu », soit d'abord les Juifs et ensuite les Chrétiens. À travers le temps le terme nation a pu renvoyer à un « ensemble d'êtres humains caractérisé par une

communauté d'origine, de langue, de culture en concurrence avec race, gent. » La notion moderne de « nation » prend sa signification durant la Révolution française, sous la plume de l'abbé Sieyès notamment, où la « nation » devient l'entité politique représentant le Tiers-état, c'est-à-dire le peuple (Rey, 2012, p.2214-2215 ; Sieyès, 1789, p.31).

Si Renan en vient à ces conclusions nuancées sur la définition de ce qu'est la nation, c'est certainement que déjà à la fin du XIX^e siècle les nations étaient déjà diversifiées. Dès lors, quiconque désire établir les paramètres fixes de ce qu'est une nation se retrouve devant une difficulté : celle de trouver une définition applicable à l'ensemble des nations. Comme le souligne Renan à plusieurs reprises, il est ardu de limiter une nation à un concept unique, puisque chaque nation a une consistance unique, conséquence ou aboutissement de son héritage historique particulier. Les nations partagent sans doute des caractéristiques qui leur sont communes, des prétentions à atteindre un certain universalisme qui peuvent permettre à l'observateur de les rassembler autour de traits communs. Cela permet de comprendre aussi à quel point le parcours historique d'une société est fondamental pour permettre de comprendre et d'expliquer son présent.

Le concept de nation renvoie aussi à celui de démocratie et de politique. Dans bien des cas, le modèle politique est celui par lequel une nation a choisi de se gouverner. Les modèles républicains, fédéraux, ou encore les monarchies constitutionnelles qui définissent maints États nationaux et multinationaux dans le monde sont des produits historiques complexes et singuliers. Au Québec, dans les années 1990, l'enjeu principal au centre des réflexions était la tension entre les pôles civique et culturel.

3.6 Repenser la nation pour le XXI^e siècle

Comment faire en sorte que la nation soit définie dans des termes civiques, dans le respect des droits individuels indissociables des démocraties libérales, en lui associant une définition ethnoculturelle, qui ne ferait pas fi des particularismes identitaires ? Une nation dite « civique » d'un côté s'opposerait à une nation « culturelle ». C'est en tout cas dans ces termes que se déroule le débat dans lequel Québec est plongé depuis au moins deux décennies. Dans ce débat, la question du pluralisme identitaire est un « questionnement fondamental auquel sont confrontés de nombreux nationalistes québécois ». Le politologue Daniel Salée résume ainsi la situation :

Depuis une décennie au moins s'expriment tour à tour les "paroliers" de la nation québécoise, intellectuels et politiciens qui, sauf quelques exceptions à quelques nuances près, s'évertuent à répéter combien la nation québécoise est devenue – ou doit devenir, c'est selon – de moins en moins ethnique et de plus en plus civique, de moins en moins culturelle et de plus en plus rationnelle, de moins en moins fermée et de plus en plus ouverte, de plus en plus pluraliste, voire multinationale [...] (2001, p.136).

Gérard Bouchard fait un constat semblable alors qu'il souligne la nécessité de penser la nation à travers les lentilles d'« un nouveau paradigme [...] s'adressant pleinement à tous les groupes et composantes de la société y compris les Néo-Québécois, les nouveaux francophones, les membres des communautés culturelles, les Amérindiens, les Anglo-québécois [...] et qui fournit les conditions d'un nouveau récit des origines » (1999, p.123-124). D'ailleurs, l'apparente ambivalence entourant la signification de l'appellation « Québécois » se révèle au tournant du XXI^e siècle. Du moins, s'il est encore utilisé, il semble que le terme seul ne suffit plus, et doit se voir accompagner d'un trait d'union ou une autre précision identitaire. On parle ainsi de

Néo-Québécois, d'Anglo-Québécois, de Québécois « de souches », « pures laines » ou de Franco-Québécois, de Québécois d'origines x ou y, fils et filles d'immigrants issus des quatre coins du monde, et parfois même de « premiers Québécois » pour parler des autochtones membres des premières nations (Bouchard, 2003, p.31). Bref, la diversité des termes pour parler des habitants du Québec est dans l'air du temps. Il s'agit là d'un exemple particulièrement significatif du « flou identitaire » qui marquerait le Québec au tournant du siècle (Mathieu, 2001, p.9 ; Beauchemin, 2000, p.259 ; Dion, 1995, 259-264).

3.7 Québec civique, cosmopolite et pluriel

Dans sa forme idéaltypique, la nation civique rejoindrait l'universel, contrairement à la nation ethnique qui elle serait fondée sur un particularisme. Elle est « celle où les sphères publiques et privées sont clairement séparées, la citoyenneté relevant de la première et l'ethnicité, de la seconde. Ici, en principe, l'État et la loi restreignent leurs interventions dans la vie des citoyens au domaine des droits à caractère universel ou aux affaires de strictes nécessités communautaires ». Ces interventions étatiques sont elles-mêmes balisées par des chartes de droits et libertés qui « consignent les prérogatives individuelles » et ignorent, en principe, « les droits collectifs » (Beauchemin, 2008, p.21). Cette conception considère que la nation se résume à un agglomérat d'individus sur un territoire donné, unis par le droit (et donc la citoyenneté), sans référents ethniques définis (Bouchard, 2000, p.66).

Selon certains auteurs, les plaidoyers pour la nation civique québécoise sont diversifiés. Le point commun reste pourtant le même : un portrait de la nation dans lequel sont réduites au minimum les références au peuple substantiel. La plupart des penseurs nationalistes ne jurent ainsi « que par la nation civique, la modernité

radicale et l'américanité » écrit Joseph-Yvon Thériault, en référence aux auteurs les « plus critiques du nationalisme ethnique » que sont les « Bariteau, Bouchard, Bouthiller, Latouche, Monière et Seymour » (2005, p.315-317).³¹

Le politologue Jean-Pierre Derriennic a été l'un des premiers à réfléchir la question du Québec en séparant civique et ethnique (Beauchemin, 2000, p. 260) ; dessinant l'antinomie radicale des concepts de démocratie et de nationalisme (Derriennic, 1995, p. 16-17). Derriennic affirme ainsi que le nationalisme, générateur de solidarité dans les sociétés, peut prendre deux formes distinctes, une forme civique, l'autre ethnique ou culturelle. La nation civique est inclusive et rassemble tous les citoyens d'un État afin de former une solidarité nationale, alors que sa variante ethnique ou culturelle est fondée sur des traits essentialisés, comme l'origine, la langue ou la religion. La première renferme un potentiel de « cohésion sociale, de justice et de paix civile » alors que la seconde offrirait un terreau propice aux divisions, à l'ethnisme, aux discriminations et au racisme (Derriennic, 1995, p.18-19 ; Nemni, 1994). Selon l'anthropologue Claude Bariteau qui s'inspire de l'idée de patriotisme constitutionnel d'Habermas, la nation québécoise « ne saurait se jumeler à une conception ethnique ou culturelle ». Elle doit plutôt miser, dit-il, sur une culture publique commune avec comme fondement la langue française comme moyen de communication entre les divers citoyens du territoire (1999, 217-219 ; 2000, p.238-239).

Une des principales critiques adressées à la conception ethnique de la nation concerne la « transmission culturelle d'une majorité » supposée légitime. Or, une telle

³¹ Le référendum sur l'indépendance du Québec a eu certaines conséquences importantes sur la société québécoise et ce, malgré la défaite du camp du Oui. Pour certains, les déclarations du Premier ministre Jacques Parizeau dans son discours de défaite, où il attribue la défaite à de « l'argent et des votes ethniques » a provoqué une onde de choc dans les rangs des penseurs de la question nationale. Cela aurait en effet contribué à remettre sérieusement en question le caractère pluraliste et ouvert de la conception de la nation québécoise (Venne, 2000, p.17-18 ; Bock-Côté, 2007).

transmission serait susceptible de créer tensions et dérives xénophobes. Certains y voient même le reflet d'une inquiétude presque réactionnaire face à une frayeur de disparaître inhérente au néonationalisme (Nemni, 2001, p.189 ; Bariteau, 1996, p.153). Pour Bariteau, l'unique fait français comme outil de communication est un gage de continuité culturelle pour la majorité canadienne-française. Considérant la diversité culturelle au Québec, le salut résiderait dans l'établissement d'un ensemble de règles juridiques visant à favoriser l'autonomie individuelle comme socle d'une culture politique dominant les diverses cultures éparpillées (1996, p.149, 153).

Adoptant un point de vue similaire, Diane Lamoureux dira que la culture publique « doit se maintenir à distance de quelque récit que ce soit si l'on veut qu'elle devienne commune » (Lamoureux, 1995, p.68). Progressant en français et affirmant dans la langue de Molière son pluralisme, le Québec pourra peu à peu développer une citoyenneté cosmopolitique, une identité civique, et finalement être une société où « un dialogue constructif pourra probablement s'établir entre les francophones, les autochtones, les anglophones et les allophones [et duquel] découlera fort probablement un chantier important ». Ouvrir le dialogue signifie également une réécriture de l'histoire, alors qu'on pourra puiser dans les « passés [...] rebricolés » pour développer de nouveaux mythes fondateurs pour une culture politique québécoise plus ouverte (Bariteau, 1996, p.159).

3.8 Une dichotomie à résoudre

Bien que soient reconnus des droits collectifs aux minorités anglophones et aux autochtones, l'idée de « culture de convergence » - selon laquelle la culture de la majorité francophone serait le point de ralliement de toutes les autres - prônée par les néonationalistes est renvoyée purement à de l'assimilation. Une telle posture serait en

profonde contradiction avec la conception civique et cosmopolitique vers laquelle la nation du Québec devrait tendre (*Ibid.*, p.158-159).

Un point commun ressort de la majorité de ces réflexions à l'effet que la nation québécoise est (et a toujours été) plurinationale, multiethnique, multiculturelle et que l'idée qu'une communauté soit le point de convergence de toutes les autres doit être rejetée (Jenson, 2000, p.189). Face à ce multiculturalisme, il est primordial d'éviter toute référence à un potentiel caractère substantialiste. Conçue ainsi, l'identité nationale n'est « ni un héritage du passé, ni un choix collectif qui fait *tabula rasa* » de l'histoire, mais un « dialogue à l'intérieur duquel le passé et le présent s'interrogent et s'illuminent mutuellement » (Juteau, 2000, p.200-209). Afin de résoudre le litige opposant deux conceptions de la nation, Michel Seymour développe le concept de « nation sociopolitique » dans lequel il reconnaît la nature plurinationale du Québec, avec sa majorité nationale francophone et ses minorités nationales anglophones et autochtones. Reconnaisant que le Québec ne serait pas une nation si ce n'était de la présence de la majorité francophone, Seymour propose une nation conçue comme « une communauté politique pluriethnique et pluriculturelle » (Seymour, 1999 ; 2000, p. 254-255).

Gérard Bouchard développe quant à lui le concept de « nation sociologique » qui reposerait sur le socle de la langue française, des valeurs universelles et des règles démocratiques fondamentales. Les « franco-québécois », « une ethnie parmi les autres de la francophonie québécoise » contribuerait ainsi à leur manière à la « coalition nationale » (2000, p.53-58). Pour Bouchard, l'identité nationale en Occident est l'objet depuis plusieurs décennies de transformations qui forcent la remise en question du modèle de l'État-nation. Au Québec, précise-t-il, le pluralisme identitaire est un fait sociologique dont nous ne prenons réellement conscience que depuis l'après-guerre, alors que la société devient de plus en plus hétérogène et de moins en moins homogène (1997, p.307-308). Si l'État-nation est déstabilisé à l'extérieur de

ses structures par la mondialisation tous azimuts, il est ébranlé de l'intérieur par la « nouvelle éthique de pluriethnicité » (Bouchard, 2001, p.21). Cette nouvelle éthique forcerait la remise en question des anciens *a priori* liés à la nation. Le pluralisme identitaire forcerait à repenser la place et le rôle de « l'ethnie dite fondatrice », soit dans le cas du Québec, les Canadiens français.

Préoccupés par l'espace réservé aux minorités (anglophones, communautés culturelles, autochtones), plusieurs défenseurs de la nation civique remettent en question la vision « dumontienne » de la nation critiquant les idées du sociologue Fernand Dumont et de ses héritiers. On critique notamment le concept de « culture de convergence » comme mode d'intégration de la différence (Bariteau, 1996, p.154-155). Plus généralement, on s'attaque à la vision qu'avait Dumont de la collectivité québécoise. En ce sens, Max Nemni dénonce l'aspect « organiciste » et « historiciste » de ce qu'il décrit comme étant la « philosophie de l'histoire de la nation » de Dumont. Cette dernière serait liée au fait que le sociologue adhère à une vision téléologique de la genèse de la société québécoise, telle qu'on la retrouverait dans son *opus magnum* (Dumont, 1993), des premiers colons français jusqu'au Québec contemporain, entre ruptures et refondations (Nemni, 2001, p.185-186). C'est en fait l'idée que la société québécoise forme une collectivité dont l'héritage remonte à la Nouvelle-France, et non pas une collectivité d'individus aux identités plurielles, qui est reprochée à Dumont. Cela n'empêche pas que l'influence de Dumont est soulignée par un grand nombre de penseurs qui reconnaissent l'importance de ses travaux. L'examen de la thèse dumontienne est essentiel pour saisir les perspectives de ceux qui s'en dissocient et de ceux qui s'en réclament.

3.9 La nation culturelle ou la vision « dumontienne » de la nation

Si le développement des théories basées sur le « fait pluraliste » a concordé avec la fin de sa vie³² et qu'il a principalement travaillé durant sa carrière sur les concepts de culture et de mémoire, Fernand Dumont a néanmoins laissé quelques écrits concernant la diversité culturelle. Après sa mort, Dumont a été considéré comme le principal porteur d'un nationalisme à caractère ethnique, alors qu'on a souligné à maintes reprises l'importance qu'avait pour lui la culture en tant que fondement de toute collectivité humaine (Bouchard, 1999, p.47, 2000, p.66 ; Seymour 2000, p.255 ; Maclure, 2000, p.70-76 ; Nemni, 2001, p.184 ; Mathieu, 2001, chap. II ; Labelle, 2008, p.41 ; Oakes, Warren, 2009, p.54-57).

Une distinction conceptuelle s'impose ici entre communauté politique et nation dans la pensée de Dumont. Le sociologue estime que de parler d'une nation « québécoise » est « une erreur sinon une mystification ». En effet dit-il, « si nos concitoyens anglais du Québec ne se sentent pas appartenir à notre nation, si beaucoup d'allophones y répugnent, si les autochtones s'y refusent, puis-je les englober par la magie du vocabulaire? » (Dumont, 1997, p.66). Dumont accorde ainsi à la nation un caractère culturel. Cela implique qu'il pourrait très bien se trouver dans la communauté politique du Québec diverses « nations » (nation anglaise, nations autochtones). Sensible à la nécessité de la cohésion sociale, Dumont affirme l'importance pour la communauté politique diversifiée de se rassembler autour d'un point de convergence, celui d'une culture majoritaire (1997, p.97-98). En ce sens, la langue française peut incarner une référence commune, un lien capable de relier les diverses nations minoritaires à la nation majoritaire et de constituer de la sorte une culture publique commune. C'est ainsi que Dumont voit le caractère indissociable de la culture et de la langue française (*Ibid.*, p.71).

³² Fernand Dumont (1927-1997)

Quels seraient les éléments constitutifs d'une culture commune au Québec? Dumont en cible quelques-uns. Le statut de citoyen conféré à tous est indispensable, mais il reste toutefois insuffisant pour créer une communauté, laquelle ne doit pas uniquement reposer que sur un pacte moral et juridique, mais surtout sur des liens bien réels ; des *références* partagées, grâce auxquelles les membres d'une communauté s'identifient et se reconnaissent. Par « références », Dumont désigne les normes préexistantes caractérisant toutes sociétés, à partir desquelles les individus issus d'une même nation en viennent même sans se connaître à partager certains référents identitaires et à se considérer comme un tout partageant le même horizon collectif (1993, p.337-352). Des représentations de nous-mêmes émanent ainsi de l'existence collective et nous permettent de nous transposer dans un ensemble plus large que celui de notre cercle social restreint, à travers certains signes et symboles partagés. Un sens issu du passé, de l'histoire et donc de la culture, mais constamment renouvelé, réinventé par tout un chacun aux contacts de mille et une influences. Évidemment, cet imaginaire social issu des représentations que la société se donne d'elle-même et qui sert de références aux sujets d'une même société n'est pas à l'abri des transformations.

Tout au long de sa vie, Dumont a été l'observateur attentif de l'effritement des référents identitaires imprégnant la vie des Canadiens français comme pouvaient l'être des institutions telles la famille ou l'Église, par exemple.³³ Si bien que pour le sociologue, à l'aube du XXI^e siècle, la seule véritable *référence* collective des Québécois est la langue française. Très nombreux seront ceux qui en souligneront l'importance de même que la nécessité d'en faire la promotion au Québec. Il est cependant plus rare de la voir considérée pour ce qu'elle est réellement, « une langue

³³ Pour lui, la crise de la famille référait à une crise de la transmission générationnelle. La crise de l'Église quant à elle, affectait une certaine communauté axiologique et provoquait graduellement une déliquescence ou plutôt un éclatement des valeurs partagées. Cela est dit sans doute avec un brin de nostalgie pour ce qui fut et qui a été perdu, mais surtout avec la considération que l'histoire est faite de ruptures et de continuités ; une alternance nécessaire pour la pérennité de la culture (Radio-Canada, 1979).

dans sa plénitude, c'est-à-dire une culture ». La langue française ne doit pas être seulement perçue comme un « simple mécanisme de communication » et si elle est la seule véritable référence collective qui a survécu à la contingence des événements, il reste à montrer « qu'elle n'est pas uniquement une jolie note folklorique dans le concert américain, mais l'outil et le symbole d'une culture créatrice » (*Ibid.*, p.335).

Bariteau se demande si une telle orientation ne révélerait pas un « petit cachet fondamentaliste » et ne relèverait pas d'un « argument d'autorité [...] en construisant le futur avec, pour base, la culture du groupe dominant. Ce « modèle [celui de Dumont] ne fige-t-il pas tout remodelage éventuel de celle-ci et ne banalise-t-il pas l'autonomie, l'égalité des individus et le droit à la différence? » (1996, p.152). Il y aurait un danger de tensions et de dérives dans le modèle de Dumont ; un modèle qui, en reconnaissant diverses nations au sein de la communauté politique, risque d'augmenter l'ampleur des revendications collectives, accentuant par le fait même le risque de fragmentation. « Ne risque-t-on pas, dit Bariteau, de voir poindre précisément des tensions et des dérapages, des contestations de la culture politique ainsi définie, des segmentations du tissu social, des poussées sécessionnistes de type partitionniste, des gestes revanchards et des comportements xénophobes? » (*Ibid.*, p.149). Bariteau est d'ailleurs très critique à l'endroit de Dumont et de son influence sur les milieux politiques.³⁴ D'autres voient même dans ses idées et celles de ceux que l'on considère comme ses héritiers - puisqu'elles accordent une place fondamentale au concept de culture - les fondements québécois du

³⁴ « À mon avis, écrit Bariteau, les tensions actuellement perceptibles au Québec ne sont pas indépendantes de la définition, mise de l'avant par les souverainistes, de la future politique culturelle du Québec. Fernand Dumont est probablement celui qui a le plus influencé l'élaboration de cette définition. Plusieurs de ses idées se retrouvent dans le programme du Parti québécois, dans l'avant-propos de la question référendaire et dans le document intitulé *Proposition principale* » (Bariteau, 1996, p.150).

néoconservatisme, voire même du « néoracisme ». (Labelle, 2008, p.38-39 ; Piotte et Couture, 2012).

3.10 Un fondement communautariste pour la société québécoise

La critique de la pensée de Dumont est parfois virulente. Pourtant, cette dernière propose une intégration encadrée, certes, mais lente également, véritable œuvre du temps réalisée à travers les générations et uniquement possible au terme de multiples échanges opérés autour d'une culture de convergence (Dumont, 1997, p.79). S'ils ne se font pas l'écho du paradigme de l'hétérogénéité ou du pluralisme, les propos de Dumont n'ont cependant pas la portée exclusiviste que lui attribue Bariteau. Dumont refuse d'un côté toute forme « d'assimilation autoritaire des immigrants » ainsi que d'un autre côté, une politique multiculturaliste, qui non seulement diluerait la culture majoritaire, mais se différencierait dès lors difficilement de la politique canadienne en la matière (*Ibid.*, p.68-69).³⁵ Il reste cependant qu'une indubitable incompatibilité sépare la conception civique de la nation de celle de Dumont, qui assume le rôle de la culture dans la définition de la nation.

Pour Jacques Beauchemin, le projet éthico-politique québécois, s'il en est, se doit d'avoir un fondement communautariste (2002, p.170). En ce sens, le sociologue se rapproche et s'inspire même de la pensée de Fernand Dumont. Beauchemin voit dans le Québec d'aujourd'hui une communauté politique fragmentée, recomposée « en une

³⁵ Il affirme même à ce sujet l'importance d'une intégration lente et sa méfiance envers l'assimilation autoritaire : « Pour ce qui est des immigrants, des conditions minimales doivent leur être fixées au départ, mais la coercition n'aura jamais de portée durable, en plus de supposer des attitudes odieuses envers des cultures qui valent bien la nôtre. Et puis, l'immigrant ne saurait participer à la culture du pays d'accueil en censurant la sienne ; il doit faire appel à sa culture d'origine pour s'intégrer à un nouveau contexte » (1997, p.68).

mosaïque identitaire dont chacune des composantes réclame pour elle la reconnaissance de son particularisme et avance la légitimité de ses positions politiques.» La fragmentation qui caractériserait la société québécoise pose néanmoins un défi important d'ordre politique, qui consiste à « refonder la communauté politique autour d'un sujet politique réconcilié, lequel pourrait alors se donner un projet de société dans lequel se retrouveraient les diverses composantes du Québec actuel. » Beauchemin s'inspire de Fernand Dumont pour réfuter l'idée d'une communauté politique cimentée autour de référents chartistes et juridiques. Une communauté politique n'est imaginable qu'en référence à une culture : « c'est ce qu'il faut conclure encore lorsque, se réclamant d'Aristote, il avance que les "liens communautaires sont la matière de la vie sociale" et, plus important encore, qui "mènent à l'universel." » (2002, p.166-168).

Beauchemin reconnaît qu'on peut retrouver chez Dumont, des « traces d'un "substantialisme" identitaire dont certains craignent qu'il favorise une représentation ethnociste de la nation québécoise. » Il est vrai également que la conception qu'a Dumont de la nation « paraît ignorer ce que toute une sociologie place aujourd'hui à l'enseigne du pluralisme, de l'hybridité identitaire et du relativisme des valeurs ». Cela ne signifie certainement pas pour autant selon Beauchemin, que la thèse de Dumont est caduque, au contraire.

Beauchemin voit deux raisons pour lesquelles la thèse dumontienne est toujours pertinente. Premièrement, la définition qu'elle donne de la nation répond à la question du sens de l'appartenance et du sens derrière la démarche nationaliste voulant mener le Québec à un l'indépendance politique. Deuxièmement, la thèse de Dumont pose fondamentalement la question d'un sujet politique rattaché à une culture et à une mémoire. « C'est en effet sur une appartenance forgée dans une histoire que peut s'ériger un projet de vivre ensemble », soutient Beauchemin (2002, p.166-169). De fait, la société québécoise est caractérisée par une histoire et une mémoire collective

particulière. Ainsi, il est fondamental de puiser dans cette mémoire collective proprement canadienne-française pour offrir de solides assises à l'appartenance dont le sujet politique de la communauté politique a besoin. Il reste qu'en questionnant les effets pervers du pluralisme identitaire, Beauchemin offre une perspective complètement différente de celle proposée par Gérard Bouchard, qui quant à lui soulève l'importance d'une mémoire reflétant la mosaïque identitaire québécoise.

3.11 Conclusion : la dichotomie nationale dans la conception du rôle de l'histoire

Le caractère pluraliste du Québec fait évidemment l'objet d'un relatif consensus chez les auteurs contemporains. Les désaccords émergent toutefois au niveau du rôle de la majorité francophone à l'intérieur de la société québécoise. Quel rapport la nation québécoise devrait-elle entretenir avec l'héritage de sa majorité francophone? Comment est-ce que la mémoire collective francophone issue du passé de cette collectivité peut-elle être utilisée dans la définition contemporaine de la nation québécoise?

Les questions liées à l'histoire, à la culture, à l'intégration de la diversité et à la langue façonnent directement les conceptions de la nation. Nous avons vu comment se polarisent les débats. D'abord en abordant les positions « libérale-pluraliste » et « républicaine-nationaliste » quant aux effets du pluralisme identitaire sur la communauté politique. Ensuite en analysant la dichotomie de la nation entre les pôles civique et culturel à travers l'exemple de la nation québécoise. Il s'agit maintenant d'examiner de quelle manière les définitions dichotomiques de la nation se répercutent sur la conception de l'histoire nationale

L'objectif consiste à synthétiser le plus précisément possible ces deux « visions distinctes », pour reprendre les termes de Jocelyn Létourneau, qui ont chacune leurs « théoriciens, leurs hérauts, leurs soldats et leurs idéologues » et qui tentent à leur façon de répondre à la question : « que faire de ce qui nous a fait dans la perspective de construire l'avenir de la société » (2010, p.11-15). C'est ce que nous tenterons d'élucider en abordant la question de la mémoire.

À l'aube du XXI^e siècle, un courant historiographique « pluraliste » domine, comme on peut le voir dans le litige autour de l'esprit général de la réforme de 2006. En réaction à ce courant qui s'emploie à la réécriture de l'histoire nationale se manifestent des critiques et des nouvelles propositions. Cette position est celle prônant une réaffirmation culturelle de l'histoire nationale.

Le paradigme « pluraliste » est relativement récent dans l'historiographie québécoise. S'il s'est imposé dans les institutions scolaires depuis les dernières décennies, c'est notamment en raison de l'épuisement de courants historiographiques précédents. En ce sens, pour bien comprendre l'émergence de l'historiographie « pluraliste », il est nécessaire de revenir quelques décennies en arrière. Non seulement l'exercice est-il pertinent en raison du dualisme constant que l'on retrouve dans les débats historiographique des dernières années au sujet du rapport à entretenir avec la communauté nationale, mais aussi parce qu'il permet de comprendre en quoi le nouveau paradigme « culturaliste » de réaffirmation culturelle de la nation se distingue du paradigme « pluraliste ».

CHAPITRE IV

LE DUALISME DANS L'HISTORIOGRAPHIE QUÉBÉCOISE

4.1 Introduction : débats historiographiques

L'historiographie québécoise est riche et de prétendre la décortiquer en profondeur serait un immense projet. Cela étant, il est néanmoins possible et nécessaire de s'y référer pour comprendre la dualité des conceptions de l'histoire nationale. Plus précisément, un retour rapide sur les débats historiographiques d'antan nous permettra de mieux saisir la portée et la nature des débats historiographiques plus récents. Il ne s'agit pas d'affirmer que les anciens débats se sont répercutés dans les mêmes termes d'hier à aujourd'hui, mais plutôt d'effectuer une mise en contexte. Nous désirons donc explorer les principaux débats historiographiques au Québec depuis l'après-guerre, afin de montrer comment les différents courants historiographiques ont réfléchi le rapport entre histoire et nation. Nous verrons que ce questionnement a pris différentes formes à travers les époques.

Retracer l'évolution de l'historiographie québécoise depuis l'après-guerre nous permettra en effet de mieux comprendre ce que certains observateurs ont qualifié de « nouvelle sensibilité historique » au tournant du siècle dernier. Le survol des écoles historiographiques de l'université Laval et Montréal et de la sensibilité révisionniste des années 1970-1980 nous permettra de comprendre de quelle manière se distingue l'historiographie postrévisionniste (ou la « nouvelle sensibilité ») des courants historiographiques précédents. Nous pourrions ainsi expliquer les raisons pour

lesquelles il est plus pertinent à notre avis de scinder en deux positions cette « nouvelle sensibilité ». Ces deux positions historiographiques correspondent aux sujets abordés dans les deux derniers chapitres : deux courants historiographiques s'inscrivant respectivement dans un paradigme « pluraliste » et dans un autre « culturaliste ».

4.2 La sociologie moderniste : rejeter le passé clérico-nationaliste

Les Écoles sociographiques et historiographiques des universités Laval et de Montréal ont été très influentes dans le développement des sciences humaines au Québec durant l'après-guerre. Le développement de ces courants est révélateur des différentes conceptions de la collectivité québécoise.

Le XX^e siècle aura été déterminant pour les sciences sociales au Québec. L'œuvre d'Édouard Montpetit dans ce domaine est d'ailleurs particulièrement notable.³⁶ Plusieurs personnalités de l'époque peuvent évidemment être liées à Édouard Montpetit quant à leur implication dans l'université canadienne-française. Il en est ainsi d'Esdras Minville (Trépanier, 1995) et de Victor Barbeau notamment, mais aussi du père Georges-Henri Lévesque (Fournier, 1982, p.7). Ce dernier, qui admirait l'immense travail accompli par Montpetit, rêvait également de fonder une faculté scientifique spécialisée dans les sciences sociales. Désireux de s'installer dans la métropole québécoise, mais conscient de la place dominante qu'y occupe déjà

³⁶ Acteur de premier plan dans le développement d'institutions telles les HEC (dont il a été le directeur), et la polytechnique, Montpetit a influencé significativement les institutions universitaires canadiennes-françaises dans la première moitié du XX^e siècle, au point d'être considéré comme l'un des principaux instigateurs de l'université moderne au Québec. En tant que directeur-fondateur de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Montréal en 1920, il est ainsi également en très grande partie responsable de l'institutionnalisation des sciences sociales dans l'université francophone de la province (Fournier, 1982, p.7-9).

Montpetit, G.-H. Lévesque s'est alors tourné vers l'Université Laval de Québec pour mettre son projet à l'œuvre (Lévesque, 1933, p.207-208).

Père chrétien envoyé en France par le Conseil provincial de l'Ordre des Dominicains pour être formé en sociologie, G-H Lévesque était très préoccupé par les questions sociales et économiques de la province. Dans les années 30, il fait le constat du criant besoin « de sociologues, d'économistes, de politicologues, d'experts en relations industrielles ». Pour y remédier, « il fallait organiser au Québec un enseignement vraiment poussé des sciences sociales ». Critique du clérico-nationalisme et de la Doctrine sociale de l'Église, le père Lévesque souhaite voir émerger une « faculté universitaire *véritablement scientifique* de sciences sociales » plus complète que celle déjà présente à Montréal.³⁷ La vision qu'a Lévesque de la sociologie, une discipline qui fait contrepoids à la théologie et qu'on doit dissocier de la morale, orientera significativement le département des sciences sociales de l'université Laval, et ce dès sa mise sur pied en 1938. C'est dans cette école au mandat scientifique affirmé, acquise aux vertus du positivisme, que sera formée une multitude d'intellectuels aujourd'hui associés à la sociologie dite moderniste (1933, p.205-2011).³⁸

Stéphane Kelly et Ronald Rudin se réfèrent à cette époque (1950-1970) en parlant d'une sociologie et une historiographie à « sensibilité moderniste ». Une conception positiviste de la recherche scientifique oriente leurs travaux ainsi que leur vision de la production intellectuelle qui a précédé leur époque. On leur doit, affirment Kelly et Rudin, l'idée que la modernité au Québec est indissociable de la Révolution tranquille

³⁷ Notons qu'il s'agit là sans doute d'une distinction entre Lévesque et Montpetit. Les deux hommes sont évidemment fortement influencés par la religion catholique (Lévesque se revendique explicitement de St Thomas d'Aquin, affirmant que c'est « dans sa doctrine [qu'il] a puisé [sa] formation sociale fondamentale » (Lévesque, 1933, p.207), mais Montpetit est un nationaliste qui bien qu'influencé par l'idéologie libérale du progrès, du développement, est aussi inspiré par l'idéologie de la Doctrine sociale de l'Église. (Fournier, 1982, p. 11).

³⁸ Lévesque mentionne d'ailleurs lui-même les politicologues et sociologues marquants de cette période ; comme Jean-Charles Falardeau, Léon Dion, Yves Martin, Fernand Dumont, Guy Rocher, etc.(Lévesque, 1933, p.210).

et que le Québec pré-1960 était plongé dans une « Grande noirceur », à l'ère de Duplessis et du cléric-nationalisme (Kelly, 2003, p.3 ; Rudin, 1998).

Dans un même ordre d'idées, le sociologue Jean-Philippe Warren affirme que la « sociologie moderniste » était aussi celle d'un P.E. Trudeau, qui considérait que la pensée sociale canadienne-française devait être disqualifiée, car idéologique, idéaliste et « étrangère aux faits », ou encore celle d'un J-C Falardeau qui voyait dans les travaux réalisés avant 1950, de la « proto-sociologie » enchâssée dans la Doctrine sociale de l'Église et dans le cléric nationalisme traditionnel (Warren, 2003, p.13-15). Pour la sociologie moderniste, le seul scientifique des sciences sociales valable du passé canadien-français était Léon Gérin (1863-1951),³⁹ considéré par Falardeau comme le « premier observateur scientifique de la société canadienne-française » dont il reconnaissait le sens de la méthode, l'objectivité, la rigueur (1960, p.123). Entre Gérin et la sociologie de Laval, les intellectuels issus de la sensibilité moderniste évacuaient « d'un seul coup un demi-siècle de pensée sociale, [en réduisant] à rien l'ensemble des écrits sociologiques de l'avant-guerre, et [en réservant le] titre de sociologues aux seuls professeurs de l'École des sciences sociales de Laval » (Warren, 2003, p.15). Les professeurs de l'École des sciences sociales de l'université Laval sont considérés comme des pionniers de l'institutionnalisation, de la rationalisation et de la sécularisation des sciences sociales au Québec. Critiques du clergé, du régime provincial duplessiste et plus globalement du cléric-nationalisme qui lui était rattaché, nombreux seront ceux qui rejetteront *a priori* le nationalisme canadien-français (Fournier, 1973). Un rejet qui se répercutera

³⁹ Gérin, considéré d'ailleurs par Édouard Montpetit comme étant un historien érudit et un sociologue méticuleux (Falardeau, 1960, p.123), s'est notamment beaucoup intéressé à la famille canadienne-française comme organisation sociale communautaire fondamentale dans la province. Il fait plusieurs recherches, sous forme d'enquêtes et de monographies, sur cet aspect de la société canadienne-française qui touche plusieurs domaines de la vie sociale (éducation, administration), sur ses effets positifs (entraide) et négatifs (manque d'initiatives individuelles, manque de culture intellectuelle). Voir L. Gérin, « La famille canadienne-française, sa force, ses faiblesses; Le paysan de St-Irénée hier et aujourd'hui » *Revue trimestrielle canadienne*, n.19, mars 1932, Institut pédagogique de Montréal, p.35-63.

sur le Canada français d'avant les années 1950, qui serait rendu coupable d'avoir freiné la modernité.

4.3 L'historiographie moderniste : l'École historique de Laval

L'historien Martin Petitclerc montre le rôle fondamental de Jean Hamelin et de Fernand Ouellet dans la formation de l'École historique de l'université Laval, au niveau de la méthodologie, mais aussi au niveau de l'interprétation du passé de la société canadienne-française.⁴⁰ L'historien Martin Petitclerc mentionne d'ailleurs à ce sujet le rôle fondamental de Jean Hamelin et de Fernand Ouellet dans la formation de l'École historique de l'université Laval, tant sur le plan méthodologique que sur celui de l'interprétation du passé de la société canadienne-française. L'école de Laval se distingue entre autres par le sens que ses historiens attribuent à certains pans de l'histoire jusque-là relativement consensuels, comme la Conquête anglaise et ses conséquences.

Petitclerc affirme en ce sens que « contrairement à ce que postulaient les historiens de l'École de Montréal, la question sociale qui frappait le Canada français n'était pas une conséquence de la Conquête, mais bien un héritage de la colonie française et de sa culture traditionaliste, hostile à la démocratie et au capitalisme » (2009 p.89).

⁴⁰ Fernand Dumont soulignait d'ailleurs, en ce qui concerne le développement des sciences sociales durant les années 60, la grande proximité entre l'histoire et la sociologie. L'histoire, et l'histoire politique principalement, a jadis occupé le devant de la scène au Québec, dit-il, en allusion notamment à François Xavier Garneau. L'histoire sociale et économique, en pleine émergence dans les années 60, semble avoir un avenir prometteur poursuit-il, soulignant l'intérêt de jeunes chercheurs dans le domaine. Bref, beaucoup de liens sont à faire entre l'institutionnalisation de la discipline sociologique et *a fortiori*, son développement et sa progression, et le renouvellement des travaux en histoire du Québec. L'histoire est à la sociologie ce que les mathématiques sont à la physique dirions-nous. « L'histoire s'enracine carrément dans l'interprétation des problèmes d'aujourd'hui de même que la sociologie se fait rétrospective, sans que pour autant on veuille céder au syncrétisme des méthodes respectives » affirment en ce sens Fernand Dumont (Dumont et al., 1971, p.V).

Félix Bouvier abonde dans le même sens, affirmant que le débat sur les conséquences de la Conquête est dominant entre l'université Laval et celle de Montréal dans les années 60. L'École historique de Laval, avec Hamelin, Ouellet et Marcel Trudel, percevait la Conquête comme un moment important certes, mais pas catastrophique. Un événement parmi d'autres, donc, dans l'histoire du Canada,⁴¹ avec son lot d'inconvénients, mais avec aussi de nombreux avantages. La conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques n'est pas un événement à « célébrer » écrit en ce sens Trudel, mais il demeure néanmoins à son avis essentiel d'en souligner les multiples bons côtés (2006, p.227-257). L'évocation des avantages de la Conquête pour les Canadiens (Canadien français) est pour le moins « délicate » dira Trudel, en raison de la grande émotivité rattachée à cet événement. Toutefois, écrit-il, le métier de l'historien consiste justement à analyser les faits de manière rationnelle, et se fiant à « l'objectivité d'un travail de recherche », sans se laisser distraire par un « sentiment nationaliste » (*Ibid.*, p.235).⁴² La posture positiviste que défendait Trudel

⁴¹ Notons que le regard en grande partie positif (mais pas seulement) porté par l'école historique de Laval prend forme après la Seconde Guerre mondiale, mais puise ses sources chez d'autres auteurs, dont l'historien Thomas Chapais (1858-1946) qui est l'un de ceux ayant le plus développé la thèse loyaliste (et cléricale en ce qui le concerne) de la Conquête providentielle ayant amélioré grandement le sort des Canadiens (Courtois, 2009, 194-195 p.). L'Abbé Arthur Maheux (1884-1967) est aussi considéré comme un ancêtre de l'école historique de Laval, alors qu'il présente la Conquête de manière essentiellement positive et relativement bénigne comparativement à d'autres conquêtes plus déterminantes dans l'histoire. Pour Maheux, l'attitude passive, magnanime des Britanniques n'a rien à voir avec une domination coloniale. L'infériorité des Canadiens français serait plutôt due à leur nationalisme. (*Ibid.*, p. 359-361)

D'ailleurs, le débat entourant la Conquête et ses conséquences remonte à plus loin encore. Pensons aux deux interprétations contraires de Jules-François Perrault (1753-1844) et de François-Xavier Garneau (1809-1866). Le premier voyait la Conquête comme synonyme de progrès sociaux et économiques (Allard, 2012, p.30) Garneau lui, reconnaît la paix qui suit la fin de la Guerre, mais ne considère pas pour autant comme magnanime le comportement des Britanniques dans la période post-1760. La vie des Canadiens est celle d'une lutte contre l'assimilation, dont les rébellions patriotes et l'Acte d'union sont un exemple révélateur. (*Ibid.*, p.61) M. Allard, « L'enseignement de l'histoire nationale (1831-1873) Du premier manuel au premier programme », dans F. Bouvier et al. (dir.) *L'histoire nationale à l'école québécoise; Regards sur deux siècles d'enseignement*, septentrion, 2012, p.23-70.

⁴² Parmi les effets positifs de la Conquête, Trudel mentionne notamment la fin des guerres amérindiennes (p. 235-236), l'ouverture sur le monde de la société canadienne, à travers l'immensité de l'Empire britannique (p.236), une administration simplifiée de la colonie, contrairement à la « suradministration » présente dans la colonie française (p.237), la présomption d'innocence qui accompagnait les lois criminelles anglaises et le maintien des lois civiles françaises (p. 240), l'arrivée

était, selon Bouvier, un moyen de contrer la propagande et l'instrumentalisation idéologique du récit historique (2012, p.338-339).

Ainsi, pour les historiens de Laval, la Conquête « demeure un bienfait », et ce en fonction d'une interprétation progressiste et libérale de ses multiples conséquences. L'infériorité, les faiblesses et la domination des Canadiens français ne sont pas dues à la Conquête chez Trudel, mais seraient plutôt causées par le nationalisme et le cléricisme (Courtois, 2006, p.378). Situait ses travaux dans les champs de l'histoire sociale et économique, Fernand Ouellet rejoint ses collègues dans le projet de dédramatiser la Conquête. Certes, il s'agit d'une rupture, mais pas la plus grande dans l'histoire du Québec, moins en tout cas que celle qui sera « impulsée par la bourgeoisie britannique : l'industrialisation » (*Ibid.*, p.371).

Fortement influencé par Marcel Trudel, qui lui a enseigné, Jean Hamelin s'est spécialisé en histoire économique du Québec. Dans la lignée de Trudel et Ouellet, Hamelin affirme quant à lui que non seulement le clérico-nationalisme est le principal responsable de l'infériorité des Canadiens, mais que, plus largement, c'est la culture héritée de la Nouvelle-France qui en est la cause, puisqu'elle ne permettait pas le développement d'une bourgeoisie d'affaires, contrairement à celle qui se développait chez les anglophones au Québec (Courtois, 2009, p.365-366 ; Hamelin, 1960, p. 137).

4.4 L'École de Montréal – le néonationalisme

L'École de Montréal, formée des historiens Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, élèves de l'historien nationaliste Lionel Groulx, décrit la Conquête comme

et le développement de l'imprimerie, et par conséquent du journalisme (p.245), etc. (Trudel, *Ibid.*, p. 227-257).

une défaite fondamentale ayant entravé toute la suite de l'histoire canadienne-française et condamné les Canadiens français à l'infériorité dans les domaines politique, économique, social. Selon leur interprétation, que même Groulx considérait comme noire et pessimiste⁴³, les historiens de l'École de Montréal croient que seule l'indépendance du Québec, bien que sa réalisation soit improbable, peut résorber ce drame de l'histoire (Bouvier, 2012, p.339). Le fait que Frégault, Brunet et Séguin partagent une vision inquiète de l'avenir des Canadiens français les démarque de leurs collègues de Québec quant aux effets et à l'importance de la Conquête. Au niveau épistémologique, également, on constate une façon différente d'aborder la réalité historique. Brunet semble ainsi plus prudent face au positivisme en histoire et à l'idée selon laquelle l'historien pourrait être devant une seule interprétation du passé. La science historique, « comme toutes les autres sciences, évolue constamment selon les dimensions mêmes de nos connaissances, affirme Brunet ». Il « n'existe pas une *réalité historique*[sic] toute faite avant la science qu'il faudrait reproduire avec fidélité » écrit-il citant Raymond Aron (Brunet, 1968, p.27).

Plus largement, toujours d'un point de vue épistémologique, il semble que c'est une différente conception de la collectivité qui anime les deux écoles. En guise d'exemple, une comparaison de deux textes de Séguin et de Hamelin, concernant l'évolution socio-économique du Canada français dans le siècle qui a suivi à la Conquête, est particulièrement révélatrice. Dans un texte publié dans l'Action nationale en 1946, Maurice Séguin expose sa thèse considérée comme « le texte fondateur de l'École de Montréal à proprement dit » (Courtois, 2009, p.391). Orientant ses recherches dans l'histoire sociale, économique et agricole du Québec, Séguin montre comment l'une des conséquences majeures de la Conquête a été de

⁴³ Selon l'historien C.-P. Courtois, Lionel Groulx ne partageait pas le pessimisme de ses élèves (ni le fatalisme de Séguin) quant au sort des Canadiens français. Ces derniers ont vécu des succès, même après 1760, qui ont contribué à leur lutte pour l'émancipation. Une lutte qui, d'ailleurs, peut se poursuivre, sous forme de réforme notamment selon Groulx, à travers les structures de l'État provincial (Courtois, 2009, *op. cit.*, p. 388).

modifier drastiquement l'évolution économique de la Nouvelle-France (où l'agriculture était très répandue en même temps que d'autres secteurs économiques se développaient alors normalement) pour confiner les Canadiens (lire les Canadiens français) essentiellement au secteur agricole (Courtois, p.391-393).⁴⁴ L'évolution économique mondiale qui suivra 1760 s'ouvre sur l'industrialisation, qui contribuera au développement des secteurs clés de l'économie⁴⁵ d'où seront exclus les Canadiens et seront favorisés les Britanniques. Avec la Conquête donc, les Canadiens, faute de capitaux et de support économique d'une métropole, sont refoulés dans l'agriculture, seul lieu où ils peuvent jouir d'une relative autonomie (Séguin, 1946, cité dans Courtois, 2009, p.393-401).

Dans un texte sur le même sujet, Hamelin arrive à de semblables constats (1971). Mais là où Séguin voit dans l'infériorité économique des Canadiens français une cause directe du « désastre majeur » de la Conquête (Séguin, 1977, p.12) sur la structure sociale, politique et économique, Hamelin rend plutôt responsable la culture canadienne-française, ghettoisée, inadaptée et captive du carcan du catholicisme ultramontain. Hamelin reconnaît cependant que deux « solitudes » persistent longtemps après l'Union et que le rapport de force favorise nettement les anglophones qui se retrouvent très majoritairement propriétaires des moyens de production au cœur de l'industrialisation (1971, p.23-24). Pour Séguin, ce fossé entre « l'Occupant britannique » et le Canadien condamné à ne sortir de l'agriculture que pour devenir des prolétaires aliénés, découle directement d'une condition historique, celle de la Conquête (Séguin, 1946, cité dans Courtois, 2009, p.400-403).

Cet exemple illustre non seulement une divergence par rapport aux conséquences de la Conquête, mais également dans la vision de la collectivité. Séguin, beaucoup plus

⁴⁴ Dans son livre, C-P Courtois reproduit presque intégralement ce texte de Séguin paru en 1946 dans la revue « l'Action nationale » (Séguin, 1946).

⁴⁵ D'abord les fourrures, ensuite l'industrie forestière dira Séguin.

qu'Hamelin, considère les Canadiens comme formant un tout partageant une culture commune. Un tout Canadien, différent de son altérité : « l'Occupant britannique ». Hamelin semble considérer la collectivité comme un regroupement d'individus présents sur le territoire et secondarise les rapports de force entre les deux principales cultures. Lorsque Michel Brunet se questionne sur la possibilité d'offrir un seul cours d'histoire à tous les étudiants du Québec, il rappelle qu'il y a alors au Québec deux collectivités distinctes. Chacune d'entre elles reste caractérisée par une évolution, une expérience historique différente, alors que l'une d'elles, la minorité anglaise, bénéficiait par rapport à la majorité française d'une puissance politique et économique inversement proportionnelle à sa taille démographique. (Brunet, 1968, p.62)

4.5 Un rapport conflictuel au passé canadien-français

Ainsi, le rapport au national est différent entre les deux écoles historiques. Cela ne veut pas dire toutefois que la vision de l'école de Montréal a fait consensus chez les penseurs nationalistes qui leur ont succédé. Séguin, Brunet et Frégault répudient « une partie importante de l'héritage de leur maître » Lionel Groulx, en « bannissant toute référence au catholicisme qui serait consolatrice ou fortifiante » diront les historiens Xavier Gélinas et Éric Bédard (Bédard et Gélinas, 2003, p.74). D'ailleurs, le sociologue Hubert Guindon parle du rôle de l'école de Montréal dans la modernisation d'un nationalisme en « néonationalisme » qui se démarque du nationalisme traditionnel de la hiérarchie ecclésiastique : « Michel Brunet et l'École historique de Montréal lui ont donné l'impulsion en fustigeant les trois mythes du messianisme, de l'agriculturisme et de l'antiétatisme de cette faction dominante de l'Église à l'époque ». L'École de Laval, elle, célébrait le fédéralisme et la construction de l'État providence canadien dira aussi Guindon, démontrant ainsi son

penchant pour le social par rapport au national (Guindon, 1997, p. 31-33). Ainsi, la critique du Canada français, de son clérico nationalisme, de son conservatisme et de son idéalisme émanait de l'École de Laval, mais également des milieux néo-nationalistes.⁴⁶

4.6 L'historiographie révisionniste : un autre regard sur la modernité.

On retient de la sensibilité moderniste des années 1950-1970 un certain regard dépréciatif sur le Canada français associé à un certain clérico-nationalisme rétrograde qui aurait freiné et retardé l'élan de la province vers la modernité. Une vision très sévère du passé canadien-français pose ce dernier à l'image d'une société arriérée, antidémocratique, fermée sur la diversité, image que partagent d'ailleurs des auteurs tant fédéralistes que nationalistes.⁴⁷ C'est sans doute principalement cet aspect de la vision d'un Canada français d'avant la Révolution tranquille réfractaire à la modernité qui différenciera la sensibilité moderniste des années 1950-1970 de la sensibilité moderniste dite révisionniste des années 1970-1990. Très liée à la sensibilité moderniste, la sensibilité révisionniste « a remis en question l'idée d'une rupture brutale, totale et significative au début des années 1960 [et] pour les principaux révisionnistes, le Québec était déjà moderne dans plusieurs secteurs, souvent depuis les années 1930 (Kelly, 2001, p.3). La sensibilité révisionniste nuance ainsi fortement le regard que portait la sociologie moderniste sur le passé canadien-français (Petitclerc, 2009, p.91), grâce à des études sur l'urbanisation, l'industrialisation, le développement du niveau de vie, notamment (Linteau, 2000).

⁴⁶ Parmi ceux-ci, notons André Laurendeau à l'Action nationale et au Devoir, Gérard Filion au Devoir, sans oublier l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal, avec Séguin, Frégault et Brunet (Balthazar, 1986, p.116-119).

⁴⁷ Concernant le regard dépréciatif du Canada français, Beauchemin compare la pensée de Pierre Trudeau à celle de Gérard Bouchard (2010, p.87-94).

Au niveau historiographique, la sensibilité révisionniste se distingue de l'École historique de Laval, en estimant que la modernité précède de loin la Révolution tranquille. Elle critique en ce sens, la posture épistémologique positiviste de certains penseurs du courant moderniste. Se représentant comme des « produits de la Révolution tranquille », les historiens révisionnistes se distinguent aussi du néonationalisme fort de leurs prédécesseurs de l'École historique de Montréal, adoptant une posture secondarisant l'importance la question nationale dans l'évolution historique « normale » du Québec contemporain, dira l'historien Ronald Rudin (2003, p.21).⁴⁸

L'histoire sociale et économique en vogue dans l'après-guerre reste très populaire après la Révolution tranquille. Pour expliquer cette popularité, beaucoup ont noté l'influence de l'école des Annales en France,⁴⁹ alors que maints historiens délaissent le fait national, pour considérer le Québec davantage comme une « société globale »

⁴⁸ Dans leur étude sur le Québec contemporain, les figures les plus associées à ce courant, soient Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert et René Durocher, dans leur « Histoire du Québec contemporain », mettent essentiellement de côté « le régime français, la vie rurale et le catholicisme », en faisant débiter leur récit en 1867, ajoutera Rudin (*Ibid.*, p.22 ; Linteau *et al*, 1989). Leur conception de l'histoire est avant tout « libérale, géographique, économique » et ce sont davantage les structures socio-économiques que les idéologies qui seraient le moteur de l'évolution historique (Bédard, Gélinas, 2003, p.75).

⁴⁹ Plusieurs auteurs font souvent référence à l'influence de cette École sur les sciences sociohistoriques au XX^e siècle (Thériault, 2005, p.200) et sur l'historiographie québécoise des années 70-80. L'éminent historien Jacques Le Goff, au sujet du courant historique des Annales en France, mentionne l'importance de la revue « Annales d'histoire économique et sociale » de Lucien Febvre et Marc Bloch, en 1929. À cette époque, Bloch et Febvre, favorisant une conception de l'histoire économique, sociale mènent un combat « contre l'histoire politique » dans une période où l'histoire événementielle et « l'histoire-récit » étaient particulièrement dominantes et biaisées. On retient ainsi de « l'école des Annales » un intérêt pour les analyses socio-économiques, ainsi qu'une vision de la science historique plus ouverte aux autres disciplines (dont la sociologie), et une méthodologie comparatiste (dont l'influence de l'historien Henri Pirenne aura été déterminante) permettant notamment « de récuser l'histoire superficielle et simpliste qui s'arrête à la surface des événements et mise tout sur un facteur » (Le Goff, 2006, p.35-43).

que comme une nation française en Amérique ; une société normale, comme toutes les autres en occident (Bédard, 2010b, p.63 ; Thériault, 2005, p.200).⁵⁰

L'histoire sociale révisionniste s'essouffle au tournant des années 1990 et plusieurs sont ceux qui en formulent une critique (Petitclerc, 2009, p.94-95). Ronald Rudin, notamment, critique le portrait « trop positif » et trop « normal » qu'on aura dressé du passé canadien-français. Gérard Bouchard, lui, critique un paradigme qui a su faire progresser la science historique, mais qui est essoufflé et détourné « des grandes questions de notre temps » (Rudin, 2001, p.278 ; Bouchard, cité par Petitclerc, 2009, p.95).

En plus de ces critiques, l'historiographie révisionniste voit son hégémonie remise en question en raison du développement de certaines propositions nouvelles, dont celle de Jocelyn Létourneau, qui développait dans les années 1990 certaines idées associées au postmodernisme et au postnationalisme (Petitclerc, 2009, p.97-98). Beaucoup de jeunes historiens remettent de la sorte en question certains acquis de la Révolution tranquille et proposent de nouvelles interprétations du passé canadien-français. Devant l'accumulation des critiques de l'historiographie révisionniste et devant la multiplication de nouveaux regards sur le passé qui permettent de revisiter certains aspects du Canada français, comme le passé catholique, ou encore l'influence des idées et des idéologies, certains se sont questionnés sur l'émergence, au tournant du siècle, d'une nouvelle sensibilité historique.

⁵⁰ L'historien Paul-André Linteau reconnaît tout de même certainement plusieurs « originalités » à la Révolution tranquille. Cela dit, selon lui, l'entrée de la société canadienne-française dans la modernité est perceptible un siècle avant 1960. Linteau note le développement de l'urbanisation, et les bouleversements que causent la révolution industrielle, le développement du capitalisme et la diffusion de l'idéologie libérale sur l'ancienne société traditionnelle, dès le XIX^e siècle. (Linteau, 2000, p.26-27.)

4.7 D'une nouvelle sensibilité historique à une sensibilité de réaffirmation culturelle

Pour Stéphane Kelly, cette « nouvelle sensibilité historique » se caractériserait d'abord par la « critique des exagérations de la sensibilité révisionnisme », et du portrait « trop positif » de l'histoire du Québec au XX^e siècle (2003, p.7). On constate ainsi au tournant des années 2000, l'apparition de certains écrits qui refusent le rejet du bagage intellectuel du Canada français et qui prennent en considération plusieurs aspects laissés de côté par l'historiographie révisionniste, comme le fait religieux, l'influence des idées, des idéologies, du politique, du nationalisme. Ronald Rudin parle alors d'une sensibilité « postrévisionniste » ; une sensibilité historiographique nouvelle qui considérerait davantage le rôle du politique et celui des idées dans la trame historique.

C'est à la faveur de cette nouvelle sensibilité que s'effectuera une relecture de la Révolution tranquille.⁵¹ Plusieurs le verront alors non pas comme une rupture complète avec le Canada français, mais plus simplement comme une période de changements s'inscrivant dans une certaine continuité. On remet notamment ainsi en question la thèse du Québec arriéré ou attardé dans la période d'avant 1960.⁵²

⁵¹ Par exemple, Martin Meunier et Jean-Philippe Warren tenteront de réfléchir l'influence du personnalisme d'Emmanuel Mounier sur les groupes de jeunesse catholiques dans la province dès les années 1930, et comment par la suite, grâce à cela, le catholicisme aurait été un des principaux moteurs des changements sociaux observés dans la décennie mouvementée des années 1960. Avec un titre plutôt évocateur quant aux intentions des auteurs, « sortir de la grande noirceur », Meunier et Warren démontrent clairement leur désir de déconstruire un puissant mythe issu de la Révolution tranquille, qui place les années soixante comme l'an 0 du Québec moderne. Ils s'attardent ainsi à un aspect peu étudié, mais très critiqué du Canada français, soit son passé catholique, en soutenant la thèse voulant que le catholicisme ait joué un rôle majeur, voire révolutionnaire dans le développement du Québec des années 1960. (Warren, Meunier, 2002).

⁵² Un bon exemple de ce nouveau regard sur la Révolution tranquille et sur le Canada français, qui en a certainement poussé plusieurs à voir l'émergence d'une nouvelle sensibilité historique, est l'édition de la revue *Société* parue en 1999, intitulé « le chaînon manquant ». On y trouve une critique de Guindon sur la Révolution tranquille, un texte de Meunier et Warren évoquant leur thèse sur le personnalisme, mais aussi des textes de Xavier Gélinas sur la droite intellectuelle durant le Canada français, de Kelly, Jean Gould et plusieurs autres. (*Revue Société*, « le chaînon manquant », no21, été 1999, 466 p.)

Se penchant sur la question, l'historien et anthropologue Martin Meunier souligne au début des années 2000 la difficulté de cerner convenablement les paramètres de cette « nouvelle sensibilité historique ». Il en relève néanmoins quelques caractéristiques sommaires, dont l'analyse rigoureuse de l'héritage catholique plutôt que sa critique *a priori*, la mise en doute du monolithisme idéologique catholique ultramontain et la tendance des chercheurs associés à cette sensibilité à mettre en doute la thèse de la rupture associée à la Révolution tranquille et de l'entrée à ce moment du Québec dans la modernité (2003, p.93-94).⁵³

Jacques Beauchemin, plutôt que de parler d'une « nouvelle sensibilité historique » comme d'un courant d'idées homogène, dissocie en deux tendances contradictoires le nouveau regard sur le passé historique québécois. La « nouvelle sensibilité historique » n'est pas monolithique souligne-t-il, distinguant dans cette dernière autant des auteurs qui redécouvrent le passé canadien-français en réhabilitant « l'histoire du Québec d'avant la Révolution tranquille au nom d'une plus juste compréhension du présent » que des auteurs qui normalisent la « collectivité neuve » qu'est le Québec, évacuant ainsi la singularité du « sujet politique québécois ». Cette seconde tendance, que l'on retrouve notamment dans les travaux sur l'américanité, est celle du paradigme pluraliste défendue notamment par Gérard Bouchard. Son objectif est de « de dédramatiser l'histoire canadienne-française [pour qu'elle puisse] alors s'apparenter à celles d'autres sociétés nord-américaines (Beauchemin, 2010, p.98, 100-101).

⁵³ D'ailleurs, Meunier ajoute que ces chercheurs « sont beaucoup moins absorbés par le schéma tradition/modernité » que pouvaient l'être leurs prédécesseurs (*Ibid.*, p.103-104). Il s'agit donc d'une tendance chez de nouveaux chercheurs à réassumer un passé négligé ; certains pans plus que d'autres, comme le passé religieux, qui est devenu pour des chercheurs comme Jean-Philippe Warren et Meunier lui-même, un objet d'étude davantage qu'un objet de critique (*Ibid.*, p.104 ; Warren, 2003b).

4.8 Conclusion : deux paradigmes pour penser l'histoire

Comme nous l'avons vu avec les Écoles historiques de Laval et de Montréal, deux visions de la collectivité nationale sont proposées. La sensibilité révisionniste des années 1970-1980 réinterprète le passé canadien-français, mais n'en délaisse pas moins l'idée de nation dans la représentation de la collectivité. Les années 1990 voient émerger deux nouvelles orientations historiographiques. Nous avons vu que plutôt que de parler d'une « nouvelle sensibilité historique », cette période voit plutôt s'affirmer deux tendances la réaffirmation de la culture, de l'histoire et de la mémoire, qui passe entre autres par la réhabilitation, la redécouverte du Canada français⁵⁴ et une autre, inspirée des thèses fondées sur le pluralisme, qui réexamine le récit historique sous la loupe du pluralisme identitaire afin de rendre le passé compatible à la réalité sociologique du XXI^e siècle.

Abordons dans un premier temps le paradigme historiographique « pluraliste ». Il nous sera alors permis de comprendre les liens à établir entre ce paradigme et la conception civique de la nation québécoise, mais aussi avec les paramètres de la nouvelle réforme en histoire. Ensuite, en abordant plus en détail la critique formulée à l'endroit de la réforme en histoire, nous pourrions finalement exposer les grandes lignes du paradigme « culturaliste » de réaffirmation de la culture, de l'histoire et de la mémoire dans la définition de la nation.

⁵⁴ D'autant plus que parmi les auteurs de la « nouvelle sensibilité historique » qui réinterprètent le passé historique canadien-français, certains critiquent vertement de la Révolution tranquille comme « moment fondateur positif ». On affirme notamment que la « marche moderniste » de la Révolution tranquille a aussi eu beaucoup d'aspects négatifs. Certains souligneraient, les « sérieux problèmes » qu'elle aurait apportés à la société québécoise (Kelly, 2001, p.4 ; Guindon, 1999.)

CHAPITRE V

LE PARADIGME « PLURALISTE »

5.1 Introduction : Gérard Bouchard et la nécessaire réécriture de l'histoire

Aborder d'entrée de jeu la pensée de Gérard Bouchard afin d'examiner les nouveaux paramètres à l'intérieur desquels on a réfléchi l'histoire nationale n'est pas un choix aléatoire, au contraire. Le sociologue et historien de Chicoutimi est en effet incontournable pour quiconque s'intéresse aux rapports contemporains que la société québécoise entretient avec son histoire. Même s'il est loin d'être le seul intellectuel à s'être penché sur la question du Québec, de son historicité, Bouchard est sans doute l'un de ceux, à en croire ses pairs, dont l'influence est la plus grande :

Depuis une décennie, un débat continu a ponctué la réflexion des intellectuels d'ici sur l'histoire la plus juste à proposer de l'expérience québécoise. Si beaucoup de chercheurs ont alimenté de leurs travaux la possibilité d'une histoire différente ou renouvelée du Québec, c'est Gérard Bouchard, dans son petit livre *La nation québécoise au futur et au passé*, qui a ouvertement lancé l'idée de réécrire l'histoire du Québec afin de répondre aux exigences d'une nation à régénérer (Létourneau, 2010, p.12).

Dans cet « opuscule bien souvent discuté » qu'est la *Nation québécoise au futur et au passé*, Bouchard avance dès 1999 plusieurs idées maîtresses d'un refaçonnement de l'historicité québécoise. S'il ne se prête pas explicitement à l'exercice de réécrire lui-même certains pans du récit national, tâche à laquelle il se prête dans d'autres

ouvrages⁵⁵, Bouchard présente dans les pages de ce petit livre les « lois devant présider [la] rédaction » de la nouvelle histoire nationale. Ce faisant, Bouchard :

a certainement posé le plus explicitement le problème de la réécriture de l'histoire, dans la mesure où on se sent tenu de répondre positivement au problème de la diversité et de la fragmentation identitaire – autrement dit, au problème du multiculturalisme et de la nécessité de rassembler l'identité sous une nouvelle figure [...] (Bock-Côté, 2007, p.48-49).

Nous aborderons donc plusieurs éléments fondamentaux de la pensée de Bouchard afin de cerner une tendance à la base d'une conception particulière de la nation : le paradigme « pluraliste ». Le paradigme « pluraliste » est un courant de pensée qui pose les fondements de la communauté politique sur le socle du pluralisme identitaire. Les réflexions qui y sont associées affirment la nécessité de revoir l'univers symbolique de la nation afin qu'il soit en conformité avec la réalité sociologique plurielle. L'histoire nationale, en ce sens, comme trame narrative de la collectivité, doit être adaptée à la réalité sociologique afin d'englober tous les membres de la communauté politique fragmentée.

La pensée de Bouchard s'inscrit dans ce paradigme. La nation à repenser est indissociable de la composition sociologique plurielle caractérisant le Québec contemporain. Bouchard croit qu'il est essentiel de revoir le récit historique de la collectivité québécoise, afin de le réactualiser et de le rendre compatible avec son

⁵⁵ Notamment dans « Raison et contradiction, le mythe au secours de la pensée », « Les deux Chanoines » et « La pensée impuissante ; échec et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960), Gérard Bouchard, pour reprendre ses propres termes, « prolonge ses travaux sur l'étude comparée de la formation d'identité et cultures nationales dans les collectivités neuves » (Bouchard, 2004, p.9). Dans ce dernier ouvrage, par exemple, Bouchard conclut suite à l'analyse de la pensée de quelques intellectuels du XIX^e et du XX^e siècle, dont Arthur Buis, Edmond de Nevers, Lionel Groulx, à l'échec de leurs entreprises intellectuelles. Il cible particulièrement leur incapacité respective à concilier dans la confection et l'élaboration de différents mythes collectifs, certaines contradictions caractéristiques du Canada français. Penseurs de leur société, à leurs façons et époques respectives, ces intellectuels conclut Bouchard, auront accouché de mythes inopérants, dépresseurs, et n'auront pas su concilier, voire repérer leurs inhérentes contradictions (Bouchard, 2004, p.243-251).

projet de réaménagement de la nation. Autrement dit, « ce que propose Gérard Bouchard, c'est de (ré)écrire le récit national à partir d'une mémoire neuve [...], d'induire le Québec moderne dans une proposition d'avenir que l'histoire devra fonder dans le passé [...] » (Thériault, 2005, p.217).

D'autres auteurs prônent également une conception remodelée de la nation québécoise s'inscrivant dans le paradigme du pluralisme identitaire. Bouchard « inspire nombre de travaux qui, d'une manière ou d'une autre, font du pluralisme la donnée essentielle de la réalité sociopolitique en même temps que la pierre d'assise de la recomposition de la communauté politique » (Beauchemin, 2002, p.137). À travers les écrits de Jocelyn Létourneau notamment, nous établirons un lien explicite entre cette orientation historiographique et la nouvelle réforme en histoire.

Dès lors, nous verrons que le paradigme « pluraliste » décrit dans ce chapitre peut être lié à l'orientation « libérale-pluraliste », décrite au chapitre II, qui fondait la communauté politique sur le socle du pluralisme identitaire et du morcellement du sujet politique. Aussi, il s'agira de démontrer comment la conception de la nation québécoise influence inévitablement la conception de l'histoire nationale. Pour ce faire, nous devons approfondir ce que nous avons entrepris au chapitre III, en ce qui a trait à la conception de la nation chez Bouchard. Nous voudrions montrer que le projet de réécriture de l'histoire nationale s'inspire directement des effets impulsés la dynamique politico-identitaire dont nous avons présenté les traits au chapitre III. Nous verrons également que, dans cette perspective, l'histoire nationale et la mémoire collective devront être revisitées pour être remodelées en fonction de la nouvelle éthique pluraliste.

5.2 Entre histoire et mémoire

Pour l'historien Pierre Nora, la mémoire collective est « ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que ces groupes font du passé » (1978, p.400). Nora différencie des groupes plus larges (comme les nations, les groupes religieux et idéologiques) des groupes plus restreints (des générations, des mouvements minoritaires, groupes ouvriers, féministes, etc.). L'historien souligne d'ailleurs le caractère malléable que présentent ces différentes mémoires collectives, alors qu'elles constituent pour les différents groupes « un lien à la fois inaliénable et manipulable, un instrument de lutte et de pouvoir, en même temps qu'un enjeu affectif et symbolique. » Chez Nora, comme chez Maurice Halbwachs - sociologue durkheimien considéré comme le premier à envisager la mémoire d'un point de vue collectif - il existe une importante distinction entre histoire et mémoire. Si la mémoire collective est « globalisante et sans frontière », la mémoire historique, elle, serait « unitaire ». Elle est « analytique et critique, précise et distincte », elle « relève de la raison qui instruit sans convaincre » (*Ibid.*). La mémoire collective, contrairement à l'histoire, serait « un courant de pensée continu, d'une continuité qui n'a rien d'artificiel, puisqu'elle ne retient du passé que ce qui en est encore vivant ou capable de vivre dans la conscience du groupe qui l'entretient. Par définition, elle ne dépasse pas les limites du groupe » (Halbwachs, 1950, p.131-132).

Dans le travail de l'histoire, les événements passés sont « lus dans les livres, enseignés et appris dans les écoles », ils sont « choisis, rapprochés et classés, suivant la nécessité des règles qui ne s'imposaient pas aux cercles d'hommes qui en ont gardé longtemps le dépôt vivant. C'est qu'en général, l'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, au moment où s'éteint et se décompose la mémoire sociale » (*Ibid*, p.130). Certes, la position d'Halbwachs a été critiquée,⁵⁶ mais l'idée d'une

⁵⁶ En raison notamment de sa conception étanche et positiviste de l'histoire, comme d'une « physique sociale hors du vécu », une division foncièrement temporelle du passé, exclusivement idéelle,

distinction entre histoire et mémoire collective demeure, selon laquelle la première se distinguerait de l'autre par sa rigueur méthodologique. Pour le dire avec Paul Ricoeur : « l'autonomie de la connaissance historique par rapport au phénomène mnémonique demeure la présupposition majeure d'une épistémologie cohérente de l'histoire en tant que discipline scientifique et littéraire. » Histoire et mémoire ont ainsi différentes fonctions, tout en étant interreliées (2000, p.168-169). C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Ricoeur que l'histoire a la « vérité » pour fonction, alors que la mémoire est du ressort de la « fidélité », mais que l'une bénéficie du support de l'autre (Dosse, 2007, p.40-41). Il existe ainsi un fragile équilibre entre mémoire et histoire. Dans les deux cas, le récit est le résultat d'une sélection des événements passés, un construit de l'intellect par les hommes qui retire ainsi un sens du passé. En ce qui concerne la nature de l'équilibre recherché, il convient de souligner qu'une « méfiance trop poussée vis-à-vis des méfaits de la mémoire conduirait à sacraliser la posture historienne. À l'inverse, un recouvrement de l'histoire par la mémoire ferait l'impasse sur le niveau épistémologique indispensable de l'explication et la compréhension » (*Ibid.*, p.48, 53).

L'histoire nationale et la mémoire collective sont aussi liées dans la pensée de Gérard Bouchard. Toutefois, pour lui, il est nécessaire d'injecter de la science historique dans la mémoire. Il préconise en effet une ouverture de la trame historique, afin de la rendre plus universel et donc moins particulière.

5.3 Revisiter la mémoire collective québécoise

Bouchard définit la mémoire collective comme le « résultat général, très diversifié et la plupart du temps un peu incohérent, de diverses démarches de construction du

théorique et abstraite, contrairement à la mémoire qui elle, relèverait du concret, des événements vécus (Dosse, 2007, p.36-37).

passé » (1999, p.84-85).⁵⁷ La mémoire collective, à travers des procédés formels et informels dont fait partie la science historique, rend possible la transmission d'un sens associé au récit d'une collectivité. Inévitablement, ce genre de transmission symbolique, ce récit d'événements historiques desquels est soutiré un sens est relativement malléable. Autrement dit, les procédés de transmission de la mémoire collective « sollicitent toujours l'adhésion à une interprétation plus ou moins explicite, à une vision du monde, sinon à une idéologie » (*Ibid.*, p.86). Davantage d'objectivité dans la science historique permettrait de développer des mémoires collectives renouvelées et issues de méthodes moins patriotiques et plus rigoureuses.

L'expérience de la diversité sociale aurait débuté au Québec au cours des années 1940 et 1950 précise Bouchard, moment où les Canadiens français sortent peu à peu d'une vision repliée d'eux-mêmes pour embrasser un monde ouvert et diversifié. Avec ce changement, on passe également d'un nationalisme d'exclusion (Canada français) au nationalisme d'inclusion (dès la Révolution tranquille). C'est à ce moment que s'amorce l'ouverture du « cercle de la nation » (Bouchard, 1997, p.313). Si l'ouverture à la diversité est fondamentale dans la nouvelle nation québécoise, la langue française comme outil communicationnel est essentielle d'un point de vue identitaire parce qu'elle permet les échanges entre des cultures qui peuvent se

⁵⁷ Gérard Bouchard définit brièvement le concept sociologique de « mémoire collective ». Elle peut être le fait de procédés très informels et relativement spontanés, de ce que Halbwachs appelait les cadres sociaux de la mémoire » (1975, p. 85). Bouchard donne ensuite le contre-exemple d'une mémoire collective constitué aussi d'éléments formels, « minutieusement programmés, appuyés sur des méthodologies raffinées ». Il donne deux exemples, l'un axé sur la constitution de mémoires individuelles, axées sur la sociabilité en petits groupes (famille) et se développant au fur et à mesure que progresse la vie quotidienne, l'autre exemple étant axé sur « des démarches plus articulées, plus réglementées, telles les reconstitutions romanesques ou télévisuelles, celles de la muséologie, de l'archéologie ou de la science historique. » Entre les procédés informels et formels, Bouchard place certaines formes de récits comme le mythe, le conte ou la légende. Quoi qu'il en soit, poursuit-il, « il y a toujours énoncé et transmission de sens, et c'est bien là l'essentiel de toute entreprise symbolique qui n'est jamais innocente, qui sollicitent toujours l'adhésion à une interprétation plus ou moins explicite, à une vision d'un monde sinon à une idéologie ». C'est en ce sens que Bouchard lie l'histoire collective à la mémoire collective. Sans qu'elles se confondent, la première est déterminante pour la seconde (Bouchard, 1999, p.85-86).

comprendre en préservant leurs différences.⁵⁸ Elle continue d'être investie de l'héritage canadien-français, mais s'alimente au gré de ses contacts avec les néo-Québécois de tous les apports qui font d'elle finalement, une véritable langue nationale (*Ibid.*, p.314).

Pour Bouchard, en plus de la langue française unifiant la différence, un nouveau récit collectif doit aussi nécessairement être lié à la nouvelle identité collective. Plusieurs réaménagements symboliques doivent donc être considérés de sorte à établir le socle sur lequel pourrait reposer la nouvelle identité nationale. C'est le cas de la mémoire collective que Bouchard désire revisiter afin d'en reconfigurer certains éléments à la lumière du nouveau paradigme d'hétérogénéité (1997, p.314). La mémoire collective peut être remodelée à partir de l'héritage historique canadien-français à condition toutefois qu'on en sélectionne méticuleusement les fragments. Bouchard préconise donc que l'on ouvre la « mémoire nationale » pour y « insérer les luttes nationales canadiennes-françaises dans des trames universelles, dans une histoire collective comparée qui livrerait des horizons positifs pour le présent et pour l'avenir » (*Ibid.*, p.315). En ce sens, il est nécessaire de reformater le noyau de la mémoire collective, de sorte à en évacuer les « singularités ethniques » inaccessibles à « l'autre », pour y revoir certains éléments essentiels de la fondation de notre communauté politique, pour les remodeler sous la lumière de l'universel (2001, p.30-31). C'est ainsi que Bouchard rend possible la référence à la mémoire du groupe fondateur sans la renier : « la portée mémorielle d'une communauté fondatrice peut être étendue tout en préservant ses éléments essentiels de continuité, mais à condition de les reformuler pour les articuler à un actuel lui-même renouvelé » (*Ibid.*, p.31).

⁵⁸Bouchard privilégie le caractère fonctionnel de la langue française dans la société québécoise plurielle : « Dans cet esprit, la langue française crée un moyen de communication nécessaire entre les composantes de la nation ; elle dessine un lieu d'échange ouvert, où peut s'exprimer et s'imprimer toute la diversité culturelle selon des processus d'intégration par interaction. L'objectif n'est pas d'en arriver un jour à supprimer la diversité, mais de créer une dynamique de participation (au sens que la sociologie donne à ce mot) et d'appartenance ; il y aurait donc une manière italienne d'être et de devenir Québécois, une manière grecque et le reste » (1997, p.313).

5.4 Revisiter la culture commune

Si une réinterprétation de la mémoire collective est de mise, il en est de même pour la culture québécoise qui devrait subir le même examen et être ainsi redéfinie dans des termes plus acceptables, c'est-à-dire selon une perspective universelle. Cela est nécessaire pour créer une « nouvelle identité ».⁵⁹ Inquiet du risque de voir le Québec s'engager soit dans un ethnicisme autoritaire, ou *a contrario*, dans une amnésie historique collective, Bouchard propose donc l'entre-deux. La culture québécoise doit être refaçonée en deux volets : un volet civique, où le droit à la citoyenneté toucherait tous les Québécois (assurant ainsi le respect des valeurs universelles fondamentales) et un volet culturel : celui d'une « culture publique commune », élaborée au-delà elle aussi de toute appartenance ethnique (*Ibid.*, p.314-322).

Malgré cette suppression d'éléments culturels singuliers, la culture québécoise resterait fortement imprégnée de la culture canadienne-française vieille de 400 ans d'histoire, dans ses lieux symboliques, dans ses coutumes et dans sa langue. On ne devrait « ni s'excuser de ce caractère culturel canadien-français ni y renoncer ». Par contre, il ne faudrait retenir de ces 400 ans d'histoire, que les aspects les plus universels. En effet, comme le rappelle Bouchard, on ne devrait retenir que « des valeurs fondamentales comme le respect dû à la vie, le droit à la liberté, l'idéal de l'égalité [...] les principes qui fondent la démocratie, l'obligation au travail, la solidarité, etc. » (*Ibid.*, p.320-323). Il est ainsi possible d'inclure dans une culture commune différents référents historiques et identitaires issus de la société canadienne-française pourvu qu'ils soient universalisables. Cette culture publique

⁵⁹ Il en est ainsi même si le passé offre peu d'exemples d'une telle identité « fragmentée ». À notre ère où l'identité relève davantage du choix que de la transmission intergénérationnelle, il faut se réjouir de l'apparition de ces « marchés identitaires », « qui offrent à chaque individu toute une gamme d'options et d'amalgame » sur le plan identitaire (2001, p.28).

commune est à la base de ce que Bouchard voit comme un dialogue intercommunautaire, une interaction entre les diverses communautés.

Un État qui tente d'imposer des traits culturels qui lui sont propres à une autre culture minoritaire serait taxé d'ethniste et d'autoritaire par Bouchard. Agir de la sorte équivaldrait à ériger la culture majoritaire en un universel à l'intérieur d'une société pluraliste, ce qui est contraire à une éthique fondée sur la diversité. Seuls quelques éléments peuvent être mis à part, et donc protégés par l'État : la langue lorsqu'elle est menacée, ainsi que les « symboles nationaux chargés de promouvoir les valeurs communes » (*Ibid.*, p.320). Reconnaisant la complexité du concept d'ethnicité,⁶⁰ Bouchard souligne l'importance du sens que procurent tous les aspects culturels et ethniques à la vie et à la cohésion collective. Il affirme en ce sens que « le principe de la nation civique n'est pas réfractaire à d'importants éléments d'ethnicité à titre de composante de la culture nationale » (1999, p.31).

C'est sans doute pour être cohérent avec cette idée qu'il énumère des « éléments d'ordre culturel » plutôt généraux, qui seraient « susceptibles d'être mobilisés dans la construction d'un « nous » symbolique.⁶¹ Bouchard imagine donc un sujet politique nouveau, détaché de la culture traditionnelle canadienne-française et basé sur la francophonie nord-américaine (Bouchard, 2001b ; Beauchemin, 2002, p.140). Ce sera

⁶⁰ Bouchard mentionne l'ambiguïté associée à la définition de l'ethnicité. L'ethnicité a toujours été le lieu collectif où naissait une culture. Telle qu'utilisée ici, l'ethnicité est définie de façon très large, ce qui fait en sorte qu'elle englobe toute la culture. Il est « nécessaire (dans la présente discussion) de traiter ces deux notions comme si elles étaient interchangeables ». L'ethnicité, dans ce sens large, inclut tous les « traits, objets de productions symboliques dans lesquels une collectivité se reconnaît [...] ». L'ethnicité, c'est donc tout ce qui nourrit un sentiment d'identité, d'appartenance, et les expressions qui en résultent. Pour nuancer son propos, Bouchard renvoie d'ailleurs à d'autres définitions de l'ethnicité, dont certaines se dissocient des concepts de langue et de culture. (1997, p.319-321)

⁶¹ En effet, par « éléments culturels », Bouchard entend : « a) des contenus à tendance universelle (idéaux, vision du monde, valeurs de civilisation), b) des outils nécessaires à la vie collective (une langue, des règles et modèles de conduite), c) des conventions, des traditions, des institutions qui relèvent de choix de société, et, finalement, d) des particularismes qui appartiennent à la vie privée et dont certains naissent simplement de l'usage (coutumes, rituels) tandis que d'autres reposent sur des choix, des croyances individuelles » (1999, p.27).

notamment par l'éducation et la réécriture de l'histoire nationale que sa reconfiguration pourra se faire à l'image de la réalité sociologique de la société québécoise du XXI^e siècle.

5.5 L'histoire nationale et la nécessité d'une réécriture

Alors que la science historique serait guidée par des principes d'objectivité scientifique, de rigueur méthodologique et épistémologique, l'histoire nationale serait quant à elle d'un autre ordre, puisqu'elle est rattachée à l'identité et à l'appartenance. C'est ce qui rendrait ce type d'histoire enclin à de nombreux biais liés à une fausse impression d'exceptionnalisme (Bouchard, 2001b). L'histoire nationale, comme discipline, doit donc être une référence pour l'identité et l'appartenance des composantes de la nation (Bouchard, 1999, p.88). Elle doit rendre compte de la diversité de la nation, en évitant évidemment toute forme d'ethnocentrisme ou d'exclusion. L'histoire nationale doit proposer une mémoire à laquelle toute la société pourra se rapporter et doit proposer des valeurs, « qui respectent la liberté de pensée en tenant compte de la diversité idéologique et culturelle de la population » (*Ibid.*, p.88-89). On parle alors non pas d'une mémoire nationale, ou d'une mémoire collective, mais davantage d'une mémoire de mémoires, considérant le pluralisme caractérisant intrinsèquement la société québécoise (*Ibid.*, p.141; 2003b, p.30).

L'histoire nationale doit être revue et réécrite hors de l'unanimité idéologique et du paradigme de l'homogénéité. Dans cette « construction d'un nous », on peut soit y insérer une « mémoire des échecs » (Conquête, défaite des patriotes, Acte d'union, etc.) ou soit une « mémoire d'expériences positives » (survivance, progrès réalisés durant les années 1950). C'est évidemment la seconde voie que Bouchard veut emprunter, plus objective, plus critique et moins conflictuelle.

Pour y parvenir, il faudra avoir recours à trois procédés d'objectivation qui permettront de « gagner de la crédibilité », en prenant distance de l'influence des idéologies et en prenant conscience de la nature des représentations venant de la culture; les mythes, traditions et croyances qui la caractérisent (*Ibid.*, p.93-98). Parmi ces trois procédés, on retrouve d'abord le recours à l'histoire sociale, c'est-à-dire la « connaissance de la vie matérielle, de la quotidienneté, des relations interpersonnelles dans la sociabilité, des conditions sociales, économiques et démographiques ». En intégrant des éléments de l'histoire sociale à l'histoire nationale, il serait plus facile de « mettre au jour les feintes et les subterfuges de l'imaginaire national, tout comme ses contradictions, omissions et distorsions. » Comme second procédé d'objectivation, Bouchard propose comme nous l'avons vu, de ne récupérer du récit national et de ses « apparentes spécificités » que les éléments universels (*Ibid.*, p.100-101). Finalement, selon une même logique, il faudrait favoriser les comparaisons entre les récits historiques. Cette méthode s'harmonise avec les deux procédés précédents dans la mesure où elle permettrait, suite à la constatation de similitudes entre divers récits historiques nationaux, de débusquer les « faux particularismes » des vrais et de réactiver une réflexion sur le récit national qui paverait ainsi la voie à de nouvelles interprétations. Une fois de plus, certaines omissions seront possiblement débusquées et certains mythes possiblement revus et modifiés (Bouchard, 2001b, p.49).⁶²

⁶² En guise d'exemple, si nous considérons que les Amérindiens font réellement partie de la nation s'interroge Bouchard, pourquoi alors ne pas les considérer comme les premiers « Québécois »? (1999, p.117). En cherchant ainsi dans le récit historique canadien-français pour en sélectionner les éléments universels, il sera possible de « nourrir la nouvelle identité québécoise et non pas seulement l'identité canadienne-française ». On doit comprendre ainsi que le terme « Québécois » deviendrait le réceptacle de tous les groupes ethniques peuplant le territoire de la province (Bouchard, 1997, p.315).

5.6 La mémoire collective et l'histoire nationale: des réalités malléables

Pour Bouchard, il est important de repenser la mémoire et l'histoire nationale dans des termes plus objectifs. L'histoire nationale serait biaisée en elle-même, étant le récit d'un « nous », ses composantes retenues seraient forcément biaisées puisque présentées positivement. L'histoire nationale, destinée aux écoles et décrite par un ministère de l'État, se distinguerait de la science historique rigoureuse puisque les chances qu'on fasse ressortir les éléments négatifs du récit portant sur le peuple québécois seraient minces. L'histoire sociale, comparative, permettrait aussi de débusquer les faux particularismes dans la mémoire collective, de sélectionner les événements jugés positifs et universels et de biffer les autres afin d'ouvrir ses paramètres à de nouveaux adhérents culturellement hétéroclites. Autrement dit, sans ces procédés d'objectivation, sans la rigueur de la science historique, l'histoire nationale équivaudrait à un récit mythifié, embelli, faussement positif et empreint de chauvinisme (1999, p.83-84).

Quand il se questionne sur le « nous » approprié pour la nation québécoise et la mémoire collective qui s'y rattacherait, Bouchard choisit une mémoire d'expériences positives contre une mémoire de traumatismes.⁶³ Lorsqu'il mentionne l'importance d'ouvrir le cercle de la nation, deux voies seraient à éviter en ce qui a trait à la mémoire : le choix de l'amnésie, d'une mémoire aseptisée et celle « d'une mémoire acrimonieuse, des traumatismes, dans le rappel courroucé et agressif des anciennes blessures collectives, sans perspectives dynamiques, sans horizon pour l'avenir » (1997, p.315). Il s'agit sans doute d'un aspect paradoxal dans la pensée de Bouchard.

⁶³ Comme cela a été mentionné précédemment, Bouchard cible les « référents culturels exprimés dans [...] l'historiographie » en ciblant particulièrement ceux qui se rattacherait à « une mémoire des traumatismes et des échecs : la cession de 1763, les rébellions de 1837-1838, les droits du français hors Québec, les deux conscriptions [...] » et ceux qui se rattacherait à une mémoire « d'expériences positives comme l'occupation et la mise en valeur du territoire, la survivance culturelle, les redressements et les progrès réalisés depuis les années 1950... » (1999, p.94).

S'il réitère l'importance fondamentale de choisir un récit national ouvert, rempli d'expériences positives, il prévient également contre un récit modelé, faussement positif, mythifié et embelli.

Selon François Dosse, le travail de l'historien est certainement lié à la mémoire collective. Même fragmentée et plurielle, la mémoire demeure un « outil majeur du lien social, de l'identité individuelle et collective, elle se trouve au cœur d'un réel enjeu et attend souvent de l'historien qu'il en donne, dans l'après coup, le sens, à la manière d'un psychanalyste » (Dosse, 2007, p.42). On peut reconnaître dans cette description l'intention de Bouchard dans son entreprise de réécriture de l'histoire nationale. Ses recommandations de biffer les éléments conflictuels du récit pour en sélectionner les moments positifs, de biffer également les éléments particuliers pour ne préserver que les aspects universels s'accordent avec l'idée de rendre plus objectives l'histoire nationale et la mémoire collective. En les rendant plus objectives, il les rend aussi plus accessibles à l'altérité diversifiée. Il désire ainsi rendre ces représentations collectives moins idéologiquement orientées, ce qui est paradoxal, puisque même s'il s'en défend, le changement de paradigme prôné par Bouchard n'est pas moins orienté. Ce n'est pas la pluralité sociologique de la société qui est idéologique plutôt le désir de reformater et de reconfigurer les références collectives en fonction du pluralisme culturel et identitaire qui fait œuvre d'idéologie.⁶⁴

De plus, alors qu'il se positionne sur les éléments historiographiques à prendre et à laisser de la mémoire collective, Bouchard en appelle simultanément à l'importance de la transparence pour tout ce qui concerne l'histoire nationale :

⁶⁴ Par idéologie, nous utilisons la définition qu'en donne le sociologue Guy Rocher, c'est-à-dire un « système d'idée et de jugements, explicites et généralement organisés, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité, et qui, s'inspirant généralement de valeurs, propose une organisation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité » (Rocher, 1970, p.127).

En ce qui touche à l'histoire nationale, et à celle du Québec en particulier, il en découle cependant une règle de méthode. Un devoir de transparence invite à montrer le nous tel qu'il est, dans ses positions, ses précarités, ses transformations successives, toujours en mouvement (1999, p.96-97).

En fait, il s'agit précisément de transformer le « nous » tel qu'il a été à la lumière de la composition sociale pluraliste actuelle, avec la nécessité de « projeter rétroactivement le cercle de la nation ». Dessiné à la lumière du pluralisme, le cercle de la nation « indique la marche à suivre » (*Ibid.*, p. 127).

Certes, Bouchard n'est pas le seul intellectuel à souhaiter une telle réécriture du récit national collectif.⁶⁵ En effet, plusieurs auteurs et intellectuels se sont manifestés au cours de la dernière décennie afin de prendre position en faveur d'une ouverture de l'histoire nationale au pluralisme identitaire. Dans les milieux intellectuels des années

⁶⁵ Charles Taylor, par exemple, aborde la question du rapport à l'histoire sur la base de considérations semblables à celles de Bouchard. C'est son passé qui donne au projet de nation québécoise « sa réalité concrète ». L'identité politique commune qui doit être repensée est inévitablement rattachée au passé de la communauté à laquelle elle se rattache. S'il est certain que les lectures de ce passé divergent, il serait « fatal » d'en faire *tabula rasa* en considérant qu'il y a là une source de division trop profonde qui nous « éloigne des problèmes de l'heure ». Ce qui « nous relie comme membres d'un même peuple, c'est que nous proposons de continuer cette même histoire », malgré les divergences d'interprétation (Taylor, 2000, p.42-43). Néanmoins, Taylor reconnaît la complexité de rattacher l'histoire québécoise, sa mémoire et ses mythes à la société québécoise, diversifiée, multiethnique. Considérant cette réalité sociologique, Taylor se questionne à savoir « comment se définir par son rapport à une histoire que l'on n'a pas vécue, ni soi-même ni ses ancêtres? ». Il poursuit dans la même veine : « N'est-il pas injuste d'imposer cela aux nouveaux arrivants comme pôle de notre identité politique? Est-ce que cette longue histoire ne concerne pas principalement les Québécois de souche? ». Pour Taylor, la composition culturelle de la société québécoise est complexe, puisque divisée entre premières nations, immigrants, minorité anglophone et majorité francophone. Cette composition culturelle éclectique rend difficile l'établissement d'une signification partagée des éléments du récit historique québécois. Certes, le long récit concerne « en premier lieu » les Québécois de souche canadienne-française dira Taylor, mais les nouveaux arrivants, n'ont pas à partager un même regard sur un passé qu'ils ne partagent pas (*Ibid.*, 43-44). C'est pour cela que Bouchard et Taylor s'accordent pour affirmer que l'on doit garder dans la mémoire collective, uniquement ce qu'il y a d'universel dans la particularité canadienne-française. Seulement ainsi sera-t-il possible « de rendre accessible à tous les Québécois le sens qui se dégage du passé ». À ces éléments universels du récit, pourront être greffés « les récits des minorités ethniques, souvent porteurs des mêmes valeurs », dont les aspects uniques, spécifiques ne semblent pas être problématiques dans de tels cas (Bouchard et Taylor, 2008, p.212).

1990, l'idée selon laquelle la société québécoise est plurielle depuis son origine et que par conséquent, le récit historique doit s'adapter à cette réalité d'hétérogénéité est assez répandue (Jenson, 2000, p.189).⁶⁶ Face à cette hétérogénéité de la composition sociale du Québec depuis ses origines, l'idée qu'une culture de convergence soit le point de ralliement de toutes les autres cultures est critiquée. La société est multiculturelle et son histoire doit refléter la diversité des interprétations. De ce point de vue, les Canadiens français sont une ethnie parmi les autres et la nation québécoise est le réceptacle des toutes les ethnies en coexistences.⁶⁷ Outre Bouchard, parmi les nombreux auteurs ayant écrit sur l'orientation pluraliste que devrait prendre le récit national des Québécois, un des plus influents est Jocelyn Létourneau. Son apport sur la nécessité d'une réactualisation du récit collectif est d'autant plus important que, plusieurs liens sont à faire entre ses propositions et celles retrouvées dans la réforme en histoire de 2006, comme nous l'avons vu au premier chapitre.

⁶⁶ Pour la politicologue Jane Jenson, l'imaginaire d'une histoire partagée est un élément essentiel dans une société pluraliste. Le défi auquel est confrontée la société québécoise à ce sujet, se résume à reconnaître la place de tout un chacun dans le récit national (2000, p.195). Il s'agit, dit-elle, « d'imaginer une histoire partagée qui accorde à chacun sa place et qui souligne l'apport de tous au développement et au bien-être de la société. » Jenson commente également au passage les manuels scolaires, où on ne devrait dorénavant plus « biffer l'autre », à une époque où il est nécessaire d'inclure dans la narration commune les contributions des minorités linguistiques et culturelles : « un sentiment d'appartenance AU [sic] Québec ne peut que reposer sur la reconnaissance commune de la contribution d'une communauté à l'histoire de sa propre société » (*Ibid.*, p.195-196).

⁶⁷ Pour la sociologue Danielle Juteau, le défi de l'option pluraliste consiste explicitement à imaginer une Collectivité de collectivités plurielles, mais égales (2000, p.209). La collectivité québécoise, multinationale et multiethnique devrait reconnaître ainsi, comme peuple historique fondateur, les autochtones et les Canadiens anglais. Il faut cesser de penser la nation québécoise uniquement à partir du groupe majoritaire qui a vécu la Conquête, car conceptualisée ainsi, l'altérité serait forcément exclue du nous québécois. La communauté nationale, pour être plus inclusive, doit ainsi abolir la hiérarchie entre les collectivités qui la composent. Une de ces collectivités serait celle majoritairement peuplée dont on « réintroduirait l'expression Canadien français pour [la] désigner [...] ». À cet égard, Juteau souligne le caractère hétérogène de la société canadienne-française, qui sans avoir été homogène, s'est constituée en relation avec l'altérité anglophone et autochtone, notamment (*Ibid.*, p.211). Notons au passage que cette ethnicisation de la Collectivité [sic] en plusieurs collectivités n'est pas sans rapport à l'idée d'une nation québécoise comme « coalition nationale » des communautés occupant le territoire québécois défendue par Bouchard : « les franco-québécois, les anglo-québécois, les autochtones et ce qu'il est convenu d'appeler les communautés culturelles » (2000, p.54-55).

5.7 Réactualiser le récit de la « formation sociale du Québec »

La question de savoir « que faire de ce qui nous a fait dans la perspective de construire la société » traverse les différents ouvrages de l'historien Létourneau (2000 ; 2006 ; 2010, p.15). Il constate d'ailleurs, au tournant des années 2000, une certaine mouvance voulant que les collectivités, devant les défis posés par la mondialisation et le pluralisme identitaire, doivent repenser et réactualiser leurs représentations d'elles-mêmes (2000, p.11). C'est aussi le cas du récit historique québécois. Un tel geste passe d'abord par une remise en question de la trame historique officielle, critiquée par l'historien comme étant le récit tragique et mélancolique d'une collectivité dont le destin aurait été interrompu par la conquête de l'envahisseur britannique (*Ibid.*, p.116-119). Il serait nécessaire de sortir de cette vision téléologique de l'histoire québécoise voulant que la collectivité, accablée par une Conquête qui a entravé son évolution normale, ne puisse s'achever pleinement qu'à travers l'indépendance politique. Il s'agit d'une critique adressée à l'interprétation développée par maints historiens depuis Garneau, jusqu'au sociologue Dumont, en passant par Groulx et les Séguin, Frégault et Brunet de l'École historique de Montréal.⁶⁸

Chez Létourneau les conceptions de la nation québécoise et du récit historique collectif sont intimement liées. L'auteur établit d'abord que le terme de « nation » comme outil conceptuel n'est pas un *a priori* inconditionnel pour parler du peuple québécois, selon lui. Certes la « formation sociale du Québec » porte en son sein une culture majoritaire francophone, mais elle ne s'y résume pas (2000, p.74). Cette formation sociale québécoise, faisant elle-même partie de la « formation sociale du

⁶⁸ C'est d'ailleurs aussi une posture qu'il reproche à Gérard Bouchard, en ce sens où ce dernier, dans son entreprise de réécriture de l'histoire collective québécoise à la lumière du pluralisme, dresse néanmoins lui aussi le portrait d'une collectivité dont l'itinéraire « normal » aurait été tragiquement détourné, brisé. Pour Bouchard, le Québec et Porto Rico sont les seules « collectivités neuves » à s'être perpétué dans l'inaccomplissement, contrairement aux autres collectivités neuves, qui elles se sont donné l'indépendance politique (Bouchard, 2001b, p.60, p. 173.).

Canada », existe « comme la réunion historique de groupements par référence qui, en voisinant les uns avec les autres, tendent à se reproduire en échangeant sans pour autant s'effondrer dans une nébuleuse culturelle indistincte ou englobante. » Il est sans doute possible de nommer « nation » cette formation sociale suppose Létourneau, qui insiste toutefois sur le fait qu'une telle appellation est de l'ordre du politique et « ne transcende pas ses différences culturelles constitutives [...] ». C'est ainsi que le récit historique québécois ne doit pas nécessairement être présenté comme celui d'une nation. S'il est possible d'y déceler la présence d'une intention ou d'une référence nationale, la « nation », elle, ne va pas de soi (*Ibid.*, p.74-75).

Létourneau se montre favorable à la formulation d'une autre histoire du Québec et de ses mythes principaux.⁶⁹ La conquête de 1760 par exemple, trop souvent vu comme la défaite d'un peuple, pourrait être vue comme « un passage majeur et tumultueux » sans doute, mais nullement destructeur (Létourneau, 2010, p.75-76). Plutôt que de voir les Anglais en envahisseurs suite à 1759, pourquoi ne pas plutôt les voir comme cofondateurs (*Ibid.*, p.84) et considérer que cet événement majeur que fut la conquête marquait en fait l'avènement d'une nouvelle société : la société canadienne. Cette dernière était déjà éclectique culturellement et idéologiquement avant 1760 et s'est vue modifiée ensuite par une influence britannique importante (*Ibid.*, p.76-77). Létourneau n'entend pas faire fi des rapports de force ayant marqué l'après 1760, au contraire, il se base sur l'idée selon laquelle ce serait à partir de tensions et de luttes « non résolues, mais non destructrices » que la société québécoise a depuis évolué dans l'histoire. Cette « dualité refondatrice » constructive marque « l'ambivalence d'être » originale des Québécois dans l'expérience canadienne qui est, après tout, la leur (*Ibid.*, p.82). Afin de dégager un certain sens de cette particularité de

⁶⁹ Dans l'essai, « Que veulent vraiment les Québécois », Létourneau passe rapidement en revue l'histoire du Québec, suivant la thèse que la trame historique est marquée par « l'ambivalence d'être », ainsi que par la « tension » entre 4 pôles : refondation/interaction/affirmation/reproduction. Une tension empreinte de luttes signifiantes, mais non destructrices, entre plusieurs tendances, plusieurs acteurs aux différentes représentations d'eux-mêmes, parfois contradictoires, parfois complémentaires (Létourneau, 2006).

l'expérience historique québécoise, Létourneau utilise le concept de « canadianté »⁷⁰, une « matrice structurante et structurale de l'expérience canadienne » à travers lequel il donne sens aux tensions historiques du récit collectif canadien, grâce à une « dialectique des blessures et des possibilités » (2000, p.100-102).

Autrement dit, à partir du contexte particulier au Canada depuis 1760, de sa composition sociale, au travers des tensions et des luttes de pouvoir, se seraient créées, au bout du compte, des situations enviables à bien des égards. Si les Québécois ont subi un revers attribuable à la contingence des événements (*i.e.* la conquête en figure de proue), ils ont su bien tirer leurs épingles du jeu, « manœuvrant habilement avec et contre le pouvoir anglais » (*Ibid.*, p.151). Ainsi, la réécriture du récit collectif québécois passe d'abord par l'abandon « d'une perspective sur le passé et d'un mode en narration de ce passé » qui s'enlise dans une vision dramatique et téléologique, pour permettre de voir le Québec comme étant « ni achevé, ni inachevé » (*Ibid.*, p.120-122).⁷¹

⁷⁰ Létourneau revient à de multiples reprises sur ce concept de « Canadianté ». Il le définit ainsi : « Projet/processus de construction du pays dans la reconnaissance et la valorisation de ses dissonances constitutives. S'élève sur la référence identitaire des anciens Canadiens. Ne fléchit pas sous le régime anglais (désir de construction, par la majorité de Canadiens, d'une société politique distincte et intégrée, avec et contre l'Autre). Se consolide comme projet à l'époque de l'Acte d'Union. S'institue avec la Confédération. Reste dominant dans le paysage politique québécois jusqu'à la Révolution tranquille. Reste présent dans le paysage canadien jusqu'à la fin des années 60. » On retrouve dans ces mêmes pages, un petit glossaire conceptuel de différents concepts que Létourneau utilise pour décrire les différentes représentations présente chez les Canadiens et les Québécois. Ainsi, une distinction est nécessaire entre son Concept de « canadianté » tel que défini précédemment, celui de « Canadianisation », qui renvoie à l'idée d'une formation d'un État canadien « unitaire », centralisé, et celui de « canadiennisation/canadiennité » qui renvoie au projet multiculturel du Canada (2006, p.157-159).

⁷¹ Cette vision de la trame historique québécoise rappelle celle du journaliste et essayiste André Pratte qui croit aussi que si les Québécois ont été désavantagés par la conquête, ils ont su profiter par la suite, de la « magnanimité et du génie de la majorité anglaise ». Il faut changer notre façon misérabiliste de voir l'histoire croient Létourneau et Pratte, afin d'y percevoir une alternance normale de victoires et défaites, plutôt qu'une « interminable série d'échecs » (Pratte, 2007, p.237). Sans tout effacer, il faudrait mettre à jour le récit historique, faire table rase de certains aspects, se rappeler un peu moins « pour mieux progresser » (*Ibid.*, p.232).

La pensée de Létourneau, bien qu'elle se distingue à bien des égards de celle de Gérard Bouchard, débouche néanmoins sur une réactualisation en profondeur du récit historique, de sorte notamment à le rendre plus compatible à la réalité sociologique actuelle. L'influence de Létourneau sur le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 2006 est sans doute comparable à celle de Bouchard. (Éthier *et al.* 2011, p.65-68, 74). Dans le programme de 2006, la Conquête est présentée comme un événement parmi d'autres, afin de convenir au désir des concepteurs du programme de laisser libre cours à « la pluralité d'interprétations ». Cette préférence correspond au souhait de Gérard Bouchard qui souhaitait davantage faire la promotion d'une mémoire des expériences positives, plutôt qu'une mémoire des traumatismes dans le récit national. Larouche souligne pour sa part que l'approche « comparatiste, synchronique et diachronique domine le programme », une idée que défendait d'ailleurs Bouchard dans ses suggestions de réforme de l'histoire nationale (Larouche, 2012, p.294).

Elle remarque aussi une préférence dans le nouveau programme pour le terme de « société » plutôt que celui de « nation » (*Ibid.*, p.295). Cette préférence n'est pas sans rappeler les propos à ce sujet de Jocelyn Létourneau, pour qui le concept de « nation » n'est pas approprié pour traduire la diversité sociologique d'une société. Ainsi, si la « nation » québécoise ne va pas de soi pour l'historien qui lui préfère l'utilisation du concept de « formation sociale du Québec », ou celui plus simple de « société québécoise » comme le souligne d'ailleurs Larouche, c'est parce qu'il est plus inclusif (Létourneau, 2006, p.11 ; 2000, p.164 ; 2010, p.66).

Ce n'est pas sans raison que nous avons choisi de débiter le premier chapitre en exposant les termes de la polémique autour du programme d'histoire de 2006. Nous croyons que cette polémique reflète des positions théoriques plus larges. L'esprit derrière la réforme, en ce sens, semble en concordance avec ce que nous venons de décrire comme étant un paradigme historiographique « pluraliste ». Ce paradigme est

lui-même lié à une certaine idée de la nation dont on veut réécrire l'histoire et reformater les référents collectifs. Comme nous l'avons d'entrée de jeu démontré, le programme d'histoire de 2006 est loin de faire l'unanimité. En examinant davantage la critique que l'on en a fait, nous retrouverons certaines prémisses à la base de ce que nous avons précédemment identifié comme étant un paradigme « culturaliste ». Une certaine conception « pluraliste » de l'histoire est proposée dans le programme d'histoire de 2006, en fonction d'une conception civique et « pluraliste » de la nation. En contrepartie, la critique de ce programme s'appuie sur une différente conception de l'histoire nationale et par conséquent, une différente conception de la nation.

Examinons alors maintenant dans un premier temps, la nature de la critique adressée au programme d'histoire de 2006, et dans un second temps, la conception de l'histoire et de la mémoire que semblent partager maints intervenants critiques de la réforme et plus largement, critiques de l'historiographie pluraliste.

CHAPITRE VI

LE PARADIGME « CULTURALISTE » : LA RÉAFFIRMATION DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE ET DE LA MÉMOIRE DANS LA NATION

6.1 Introduction : un nouveau paradigme

Nous avons vu comment l'historiographie pluraliste a influencé la réforme du programme d'histoire implanté en 2006. Nous avons précédemment abordé la question de la réforme scolaire (chapitre I) à travers ses contempteurs et ses défenseurs. Nous avons vu comment l'évolution de l'historiographie a mené de l'après-guerre jusqu'aux années 1990 à une historiographie « postrévisionniste », à ce que certains ont appelé une « nouvelle sensibilité historique ». Plutôt que de parler de nouvelle sensibilité, nous avons préféré scinder en deux tendances ce courant historiographique : une tendance « pluraliste » et une tendance relevant d'une certaine réaffirmation culturelle de la nation. Comme nous venons de le voir, l'historiographie pluraliste, en plus de fournir les paramètres de réécriture de l'histoire telle qu'on le voit dans la réforme scolaire, est intimement liée à une certaine conception civique, pluraliste, de la nation québécoise. Il en est de même, comme nous allons le voir, pour le courant que nous avons associé à une « réaffirmation culturelle » qui émerge dans les années 2000 et que nous situons dans un paradigme « culturaliste ». Certains intervenant sont intervenus dans les dernières années afin de promouvoir la référence à la mémoire historique canadienne-française (Beauchemin, 2002 ; Thériault 2005 ; Bock-Côté, 2007 ; Bédard, 2012). À une époque où la société québécoise se

diversifie, il est fondamental que la nation québécoise se réfère à sa culture, à son histoire et à sa mémoire pour accueillir la pluralité identitaire et culturelle en son sein.

Dans ce dernier chapitre, nous nous proposons d'abord de revenir sur les principaux points dénoncés par les critiques de la réforme, aperçus au chapitre I. Tel que nous l'avons affirmé d'entrée de jeu, le débat autour de la réforme de 2006 est révélateur d'une polarisation entre différentes conceptions de la nation et de l'histoire nationale. Il convient donc de revenir sur les principales critiques de la réforme de 2006 afin de déterminer comment elles s'inscrivent dans un paradigme « culturaliste ». En deuxième partie de chapitre, nous tenterons de décrypter les signes d'un nouveau paradigme historiographique : un paradigme « culturaliste » dans lequel on réaffirme la place de la culture dans la définition, l'histoire et la mémoire de la nation.

Il s'agit donc de montrer comment il est possible de faire le lien entre la critique du programme de 2006 et ce qui semble être un nouveau paradigme de réaffirmation culturelle. Sans dire que la critique de la réforme émane d'un nouveau courant historiographique, plusieurs critiques sont similaires et plusieurs thèses se rejoignent. Nous choisissons d'utiliser la notion de « réaffirmation culturelle », car nous croyons que c'est ce qui décrit le plus justement la réaction au paradigme historiographique « pluraliste ». Cette posture vise le caractère désincarné de l'historiographie pluraliste en même temps qu'elle propose de nouvelles pistes pour concevoir le rapport entre passé et présent, entre le récit mémoriel canadien-français et la nation québécoise contemporaine.

6.2 La critique de la réforme : l'histoire à partir du présent

Le nouveau programme en histoire de 2006 s'est attiré de nombreuses critiques. Largement, il faut noter que bon nombres de critiques, dès l'instauration de la réforme pédagogique au secondaire en 2005-2006, ciblaient davantage la question plus globale de la réforme en tant que telle qu'uniquement le programme d'histoire. Le « Collectif pour une éducation de qualité » (CEQ), par exemple, s'attarde au traitement que la réforme scolaire réserve au programme d'histoire, mais critique plus généralement la réforme en tant que telle.⁷² En 2007, le CEQ, composé de citoyens, « de parents et d'intellectuels » intervient dans le débat public en déposant à la commission Bouchard-Taylor un mémoire revendiquant une transmission adéquate du « patrimoine culturel et historique » dans les écoles québécoises (Bédard, Chevrier, 2008). Le CEQ critique principalement l'approche « socioconstructiviste » de la réforme scolaire qui remettrait en question « plusieurs fondements de la tradition scolaire occidentale ». Parmi ceux-ci, on dénote la « transmission de connaissance comme finalité première de l'enseignement », le « centrage pédagogique sur l'enfant, devenu le centre de gravité de l'apprentissage et le juge ultime de ses progrès », le « relativisme cognitif, à savoir l'inaccessibilité de la vérité » (*Ibid.*, p.351, 352.),

⁷² Formé en janvier 2006, le « Collectif pour une éducation de qualité » (CEQ) est un large groupe formé à l'instigation de « citoyens » et de professionnels œuvrant dans le réseau d'enseignement de l'éducation se disant « inquiets » quant à l'avenir de l'éducation. Le Collectif mise sur l'importance de la « transmission de connaissance » et sur la « force du contenu discipline » pour critiquer la réforme pédagogique qui doit se mettre en place en 2006. Allant plus loin, la CEQ va même jusqu'à demander un moratoire sur la réforme scolaire au secondaire, mise en place en durant l'année scolaire 2005-2006. Aussi, au niveau de l'enseignement, la CEQ militait pour une meilleure formation des maîtres, axée davantage sur le contenu disciplinaire que sur les approches pédagogiques. On souhaitait par exemple rouvrir les portes des institutions scolaires primaires et secondaires aux bacheliers et aux détenteurs de maîtrise dans des disciplines données, plutôt que de ne laisser ces postes de professeurs qu'aux bacheliers en enseignement. (Chouinard, *Le Devoir*, 23 janvier 2006 ; Bédard, Chevrier, 2008).

Dans un ordre d'idée semblable, la « Coalition stoppons la réforme », appuyée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) critique également la réforme dans sa globalité (Lavallée, Comeau, 2008, p.267-285, p.287-291).

Fondée en 2009, la « Coalition pour l'histoire »⁷³ est probablement le regroupement qui a le plus remis en question la réforme pédagogique en enseignement de l'histoire. En février 2012, la Coalition publie une étude résumant la situation de l'enseignement de l'histoire depuis l'instauration de la réforme. Dans « une histoire javellisée au service du présent » (Lavallée, 2012), Josiane Lavallée approfondit la critique de l'état actuel de l'histoire et de son enseignement dans les écoles secondaires québécoises.

Lavallée s'attaque à ce qu'elle nomme être le « présentisme en histoire » (*Ibid.* p.28), de même qu'à ce qui relève dans le programme d'histoire de l'« éducation à la citoyenneté ». Enseigner l'histoire et inculquer aux élèves les valeurs et les vertus citoyennes ne devraient pas être réunis dans la même discipline. C'est ce que dénonce Lavallée, qui prône davantage un retour aux formes traditionnelles de l'enseignement de la discipline historique, soit l'apprentissage des principaux événements sociaux, culturels, politiques et économiques qui ont marqué les sociétés. Attribuer au cours d'histoire le mandat de former le citoyen de demain amène les concepteurs de

⁷³ La Coalition pour l'histoire est un « regroupement d'associations, d'organismes, d'enseignants, de chercheurs en histoire et de citoyens inquiets de la dérive actuelle des énoncés et des contenus de programme en histoire [...] ». Critique de la réforme pédagogique en histoire, la Coalition « critique également la vision idéologique de l'histoire inscrite dans le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, consistant à faire la promotion du multiculturalisme aux dépens de l'étude de l'histoire de la nation québécoise ». Sa mission est principalement la suivante : « faire la promotion de l'enseignement de l'histoire à tous les ordres d'enseignement pour permettre aux jeunes Québécois de toutes origines d'acquérir une meilleure connaissance de l'histoire du Québec, du Canada et de l'histoire du monde occidental et non-occidental. » Voir : Coalition pour l'histoire, 2009-2014, « Mission » et « plateforme » (<http://www.coalitionhistoire.org>) (Consulté mai 2014).

programmes à remodeler le récit historique pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui (*Ibid.*).

Le récit historique devrait donc être transformé de sorte à pouvoir former le citoyen en devenir qu'est l'élève. Que l'école serve en partie à inculquer aux élèves des valeurs citoyennes n'est pas un problème en soi prétend Lavallée. Là où le bât blesse, c'est lorsque l'enseignement de l'histoire est dévié de son ultime objectif, soit l'approfondissement de la connaissance historique, pour être remodelé en fonction des critères civiques actuels (*Ibid.*, p.30 ; Angers, *Le Devoir*, 28 septembre 2006). Il est anormal pour un cours d'histoire d'amener l'élève à s'interroger sur les réalités sociales qui caractérisent sa société, avant de lui faire explorer les faits du passé. C'est pourtant l'orientation que commande une des trois compétences associées au programme, « interroger les réalités sociales dans une perspective historique », qui exige que l'élève adopte de la sorte une « attitude d'ouverture devant tout ce qui se passe dans la société ».

Dans la seconde compétence, l'élève est appelé à répondre lui-même à ses propres interrogations, rigoureusement, et à travers des documents historiques de son choix, en dégagant les faits, événements, personnages qu'il considère les plus appropriés à la conduite de son enquête. L'élève doit accomplir cette tâche grâce à la mise à distance critique de l'objet étudié et en évitant des généralisations hâtives (Lavallée, 2008, p.176-178). Ce type de démarche est associé à une certaine conception pédagogique au cœur de la réforme, à une idéologie socioconstructiviste qui serait à l'origine d'un profond changement de philosophie quant à l'orientation du programme (*Ibid.*, p.175).

6.3 Entre connaissance et compétence : critique du socioconstructivisme

L'un des aspects les plus controversés de la réforme en histoire aura été et l'approche dite par « compétences ». Pour plusieurs critiques, il s'agissait là d'un renversement plutôt draconien de la conception traditionnelle de l'enseignement, c'est-à-dire de la transmission par un maître à l'élève de connaissances liées à sa discipline. Le maître ne devrait plus être considéré comme un passeur, un transmetteur de connaissances, mais plutôt comme un accompagnateur, un guide pour l'élève qui construit lui-même son savoir. C'est un changement notable de la conception du maître en la faveur d'une conception de l'enseignement axé sur l'accompagnement (Boutin, 2008).⁷⁴ La philosophie socioconstructiviste derrière la réforme pédagogique suppose ainsi une conception de la réalité, du réel, comme un « pur construit » du sujet interprétant (Comeau, Lavallée, 2008, p.272). Une telle approche pédagogique se distancie fortement d'une conception de l'histoire nationale comme d'un héritage collectif à transmettre de génération en génération.

Normand Baillargeon dénonce cette tendance qu'il définit toutefois comme étant une philosophie de l'éducation vouée à l'idéologie constructiviste radicale (2009, p.70-83). Selon lui, la place prépondérante accordée au développement de compétences transversales chez les élèves, au détriment de la transmission de connaissances par un maître, est directement liée au « relativisme cognitif » inhérent à l'idéologie constructiviste radicale.⁷⁵ Développé notamment par le philosophe Ernst Von

⁷⁴ Boutin nuance le propos cela dit, en illustrant que le questionnement concernant les méthodes d'enseignement à préconiser date d'au-delà la récente réforme. Le fossé entre une position coercitive et autoritaire d'un maître transmetteur de connaissances encyclopédiques et celle d'un accompagnateur axé sur la relation interpersonnelle avec son apprenant est réel sans être absolue ni irrécyclable d'ailleurs. C'est en ce sens que Boutin semble être en faveur d'une conciliation entre les deux philosophies didactiques, de sorte à atteindre un certain équilibre dans la relation entre enseignant et élève (Boutin, 2008).

⁷⁵ Notons que le débat qui a lieu depuis la mise en place de la réforme dépasse les frontières du Québec selon Gérard Boutin. Ce dernier examine des cas semblables de débat en France, aux États-Unis, en Belgique et en Suisse, où une tendance « conservatrice » partisane d'une école traditionnelle, se heurte

Glaserfeld, dont l'influence dans les milieux universitaires de didactique serait considérable⁷⁶, le relativisme cognitif – ou le socioconstructivisme – suppose que tout savoir est le résultat d'un construit subjectif. Ainsi, l'idéalisme socioconstructiviste suppose qu'il n'existerait pas une seule réalité, étant donné que chaque individu construit et conçoit mentalement son réel. Il en est de même du savoir, qui est également un construit subjectif et qui varie selon les différentes interprétations que vont en faire les « sujets apprenants ». Il est donc nécessaire d'avoir une position ouverte face à cette pluralisation des différents savoirs subjectifs, de sorte à éviter d'éventuelles hiérarchisations (*Ibid.* p.89-94). Ainsi, la « construction des représentations » importe davantage que la matière encyclopédique transmise. La véritable expertise « n'est plus celle des disciplines à enseigner, mais bien des modalités de ces constructions » (*Ibid.*, p.96).⁷⁷

La conception selon laquelle chaque élève construit sa réalité est ainsi compatible avec un récit historique laissant le plus de place possible à l'interprétation. Inversement, une trame narrative comme on pouvait en retrouver dans l'ancien programme, qui supposait une collectivité nationale et qui insistait sur plusieurs

à un courant de l'éducation nouvelle, où est défendu « un modèle paradoxal combinant socioconstructivisme, approche par compétence et alignement de l'école sur les lois du marché » (Boutin, 2012, p.53). Ultimement, on constate qu'au Québec comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, une « opposition entre la *transmission* des connaissances et leur *construction* [sic] par l'élève [ce qui] donne lieu à des positions frontales dont il importe de saisir l'impact sur les politiques éducatives préconisées par les savoirs publics » (*Ibid.*, p.68).

⁷⁶ En fait, Baillargeon souligne principalement l'influence de Glaserfeld dans les institutions de l'UQAM et de l'Université Laval, au niveau des départements de didactiques. Il résume une des raisons pour lesquelles la doctrine du philosophe a autant de succès : « la doctrine défendue par Glaserfeld a été massivement adoptée en éducation moins pour sa valeur intrinsèque que parce qu'elle correspondait très profondément à une idéologie où se côtoient, pêle-mêle, une conception sociale, politique et intellectuelle de l'éducation, une vision de la place que doivent y occuper les sciences de l'éducation et ses chercheurs, une idée de leur statut au sein de l'institution universitaire ainsi qu'une manière de concevoir la recherche et le rapport des sciences de l'éducation aux diverses disciplines scolaires » (*Ibid.*, p.81)

⁷⁷ En ce sens, dans la version du programme publiée en avril 2006, on pouvait lire à ce sujet : « l'apprentissage de l'histoire à l'école n'a pas pour but de faire mémoriser à l'élève une version simplifiée de savoirs savants construits par des historiens ni de lui faire acquérir des connaissances factuelles de type encyclopédique » (Sarra-Bournet, 2008).

moments cruciaux du passé, laisse nécessairement moins de champ libre à l'interprétation des élèves néophytes.

L'approche par compétence et la philosophie socioconstructiviste sont bien adaptées au programme dans la mesure où ce dernier est moins axé sur l'apprentissage de savoirs disciplinaires historiques que sur des processus de constructions des savoirs chez les élèves et de la construction de leur conscience citoyenne. Les élèves du nouveau programme d'histoire doivent ainsi « interroger et interpréter les réalités sociales dans une perspective historique ». ⁷⁸ Il est aussi demandé à l'élève au terme de ses cours d'histoire de « considérer le caractère pluraliste de la société » afin que les discussions et les débats d'idées soient faits dans un esprit de conciliation des identités sociales avec l'appartenance commune. L'objectif principal du nouveau programme d'histoire est donc moins d'enseigner l'histoire que d'éduquer l'élève à la citoyenneté (Robitaille, 27 avril 2006). Pour le dire avec le didacticien Jean-Pierre Charland, « l'enseignement de l'histoire doit servir le présent [...] et son objectif ultime est la formation du citoyen afin de mobiliser la construction de l'avenir » (Charland, 2003, p.28-29). ⁷⁹

⁷⁸ Telles sont les deux premières compétences que doivent réussir les élèves. La 3^e compétence du programme, intitulée « construire sa conscience citoyenne », en 1^{er} et 2^e secondaire et « consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire, en 3^e et 4^e secondaire », demande à l'élève de « comprendre les enjeux sociaux du présent » afin de pouvoir « débattre en respectant la diversité des points de vue, tout en faisant des choix pour l'avenir de la société québécoise ».

⁷⁹ Félix Bouvier voit dans la refonte du programme l'influence du nouveau paradigme qu'est devenue l'approche didactique, et donc l'influence déterminante des didacticiens (Christian Laville et Robert Martineau, en l'occurrence), pour qui l'éducation à la citoyenneté est indissociable de la « pensée historique » dans l'enseignement de l'histoire (Bouvier, 2012, p.398-399). Bouvier cite d'ailleurs Laville à ce sujet, alors que ce dernier précise vers quoi devrait tendre l'éducation de l'histoire au Québec : « progressivement, l'enseignement de l'histoire complète son passage d'une éducation civique nationale à l'éducation à la citoyenneté » (Dagenais, Laville, 2007, p.537, cité dans Bouvier, 2012, p.399).

Le contexte de production du programme de 2006-2007 diffère sensiblement des contextes de production de celui de 1982, en raison de l'influence des défenseurs de l'approche didacticienne socioconstructiviste aux dépens des défenseurs d'un enseignement plus traditionnel pour reprendre les termes de Gérard Boutin. Le nouveau programme, « ainsi que les cours d'histoire "servent d'ancrage au développement des compétences" faisant office d'"occasion" pour apprendre des concepts plus généraux et s'intéresser au présent » (Prud'homme, 2008, p.139).⁸⁰

6.4 La mise en retrait de la trame politico-nationale

Il est établi dans le programme que celui-ci n'a pas la vocation d'inculquer à l'élève une citoyenneté liée à une identité nationale, mais plutôt celle de « former des citoyens capables d'une participation sociale ouverte et éclairée au sein de l'espace public conformément aux principes et aux valeurs démocratiques » (MELS, 2006, p.348-349). Si dans le programme de 1982 on tient compte du caractère pluraliste de la nation québécoise, il ne faut pas pour autant « occulter l'histoire de la nation québécoise et son parcours de 400 ans en Amérique du Nord » (2008, p.16).⁸¹ Les éléments principaux et obligatoires du programme concernant les principaux événements sociopolitiques et culturels de l'histoire québécoise sont présents, alors que dans le programme réformé de 2006, les concepteurs ont eu tendance à évacuer et marginaliser tout ce qui touchait à la question nationale dans l'enseignement de l'histoire (Bouvier, 2012, p.399). Cette marginalisation a contribué à polariser les

⁸⁰ À titre comparatif, le programme de 1982 faisait plus largement consensus, alors que la communauté des historiens et des enseignants de l'histoire avaient été beaucoup plus largement consultés dans l'élaboration du programme. (Lavallée, 2008, p.170-171).

⁸¹ Déjà dans le rapport Lacoursière, on fait allusion au programme d'histoire de 1982, soulignant qu'il en est un d'« Histoire du Québec et du Canada » et qu'il tient lui aussi compte de « la dimension pluraliste du passé québécois en considérant l'apport de tous les groupes à l'histoire ». L'objectif principal du programme de 1982 reste néanmoins de « donner à l'élève une vue d'ensemble du passé québécois et canadien, des origines à nos jours » (Ministère de l'éducation, 1996, p.12, p.15-16).

positions autour de la réforme dans les milieux intellectuels provoquant un débat d'une « ampleur unique dans l'histoire du Québec sur les buts et fondements de ce que doit être l'enseignement de l'histoire nationale » (Bouvier *et al.*, 2012, p.13).

Pourtant, malgré l'intensité du débat et la polarisation qui s'est effectuée entre une position « nationaliste » et une position que nous avons qualifiée de « pluraliste », Félix Bouvier affirme qu'à « peu de choses près, tout le monde s'entend au Québec sur la nécessité d'ouvrir l'enseignement, de l'histoire tout particulièrement, à l'ouverture aux autres et aux différentes civilisations. » (Bouvier, 2012, p.400). Il ne faut donc pas voir la critique du nouveau programme d'histoire comme un rejet total du « pluralisme identitaire » (Sarra-Bournet, 2008, p.62).

Selon Bouvier, le principal reproche adressé aux concepteurs et des défenseurs du programme de 2006 fut « de chercher une histoire absolument inclusive en lien avec l'éducation à la citoyenneté en marginalisant autant que possible la double question nationale québécoise et canadienne dans l'enseignement de l'histoire nationale [...] » (*Ibid.*, p.400-401). Le problème consisterait qu'en voulant rédiger un récit historique rejoignant absolument tous les individus habitant le territoire, on se trouverait devant une histoire nationale dans laquelle ni les Québécois d'origine canadienne-française, ni les autres ne se reconnaissent (Sarra-Bournet, 2008, p.62).

Néanmoins, le « prisme » de ce débat qui se poursuivait toujours en 2012, renvoie directement à « l'identité collective à venir que l'on veut relayer à la nation québécoise par les contenus proposés, ou passés sous silence » (Bouvier, 2012, p.407). Il s'agit d'une polarisation qui dépasse l'enseignement de l'histoire et qui reflète des conceptions bien différentes du récit historique québécois. Face à ce que certains qualifieront de dénationalisation du récit historique national, la volonté de réaffirmer l'idée de la nation québécoise en tant qu'ensemble politique et culturel

s'est exprimé. Il s'agirait ainsi de revenir à l'idée d'une « référence commune » telle que pouvait la décrire Fernand Dumont.

6.5 La réaffirmation culturelle : critique d'une historiographie dénationalisée

La dénonciation de la « dénationalisation » dont le programme se rendrait coupable s'attaque à la « censure de la trame politico-nationale ». On critique l'écriture d'une trame historique qui évite les références au peuple, à la nation, à certains moments politiques conflictuels. Charles-Philippe Courtois souligne le lien explicite entre le désir de proposer une histoire nationale moins conflictuelle avec l'atténuation voire le retrait de plusieurs éléments politiques pourtant incontournables, tels la Conquête, la rébellion patriote ou l'Acte d'union, etc. (2010, p.206-208). La perspective postnationale en est une de dépassement de la représentation collective nationale. La nation, forme de représentation supposément vétuste, est ainsi délaissée au profit d'une conception citoyenne du nous collectif. Une telle perspective, lorsqu'elle influence l'écriture du récit historique, évacue nécessairement la question nationale de la trame explicative des événements historiques sous prétexte qu'elle serait source de divisions (Courtois, 2008, p.71-72 ; Bock-Côté, 2007).

Or, la voie de la dénationalisation des sociétés occidentales serait un piège et s'alimenterait de l'idée que la nation, par définition, prônerait une appartenance fondée sur des critères ethniques. Courtois affirme pourtant que si l'idée de démocratie est fondamentale au Québec comme dans d'autres sociétés, sa mise en forme s'est historiquement faite à travers le corps national, seul lieu légitime de représentation du peuple. La démocratie suppose donc un peuple, un *dèmos* historiquement constitué comme un ensemble culturel et politique, qu'on ne peut se permettre d'évacuer (*Ibid.*, p.83). De même que la citoyenneté, dès lors qu'elle est

conçue « en fonction d'une participation à une communauté politique délimitée et définie par des critères d'appartenance », peut difficilement ignorer son référent collectif national, à moins de concevoir une citoyenneté globale fondée uniquement sur les droits de l'homme dont chaque individu serait bénéficiaire (*Ibid.*, p.75). C'est en ce sens notamment que Courtois différencie les modèles québécois et canadien. Le premier, républicain, intégrationniste, suppose l'existence d'une « culture commune affirmée », alors que le second, plus libéral, est fondé sur le multiculturalisme (*Ibid.*, p.83). Cette distinction, de même que cette affirmation de la part de Courtois en faveur du modèle québécois – qu'il estime être sous l'influence de l'idéologie multiculturaliste - est au centre de ses critiques de la réforme et de ses revendications, elles-mêmes liées par un vraisemblable désir de réaffirmation culturelle de la part de la collectivité nationale québécoise (Courtois, 2010, p.217).

La dénationalisation du récit historique donc mise en rapport avec l'orientation idéologique des défenseurs de la nouvelle historiographie. Le pluralisme identitaire ne serait donc pas uniquement un phénomène social contemporain, mais également une idéologie.

6.6 La critique de l'idéologie pluraliste et du multiculturalisme

Selon certains, le projet de réécriture de l'histoire sous l'angle du paradigme pluraliste est directement lié à un projet idéologique multiculturaliste de déconstruction et de délégitimation de la collectivité nationale. Cela impliquerait d'évacuer du récit collectif les éléments politiques et nationaux considérés comme étant trop conflictuels et incompatibles avec le nouvel idéal multiculturel. Ultiment, c'est « la subjectivité historique québécoise » qui est déconstruite :

celle d'une collectivité nationale culturellement délimitée, à l'abri des conjonctures savantes sur l'ouverture ou non des frontières de la nation, pour faire plaisir aux spécialistes du multiculturalisme qui aimeraient bien convertir la mise en narration des sociétés occidentales à la perspective de la *société des identités* (Bock-Côté, 2007, p.144).

Mathieu Bock-Côté dénonce la désacralisation nationale mise en branle par cette « historiographie radicale » et critique l'épistémologie socioconstructiviste qui suppose « une plasticité presque complète de la matière sociale » (2007, p.53). L'identité nationale ne serait plus un héritage, ni la poursuite d'une culture ancrée dans l'histoire, mais le résultat d'une construction momentanée, selon les goûts et particularités individuelles (*Ibid.*, p.56). L'idéologie pluraliste justifie la déconstruction d'un récit national, qu'on accuse d'homogénéité, d'exclusion et de discrimination.⁸² Ce phénomène, dont on situe l'émergence autour des années 1960 et 1970, serait le résultat d'un déplacement de la sphère économique vers la sphère culturelle d'un marxisme contestataire, qui passe donc d'une lutte politique de classe, à une lutte politique d'identité. Cette position idéologique critique l'aspect relativement homogène des nations occidentales en affirmant que l'histoire nationale est uniquement celle d'une majorité culturelle, écrite par les « dominants », au détriment des « sans-parts », des dominés, délaissés par les récits officiels. (Huntington, 2002, p.44 ; Fonte, 2002, p.3 ; Boudon, 2004, p.84 ; Bock-Côté, 2007, p.53 ; 2007b, p.64-67, Facal, 2009 ; Beauchemin, 2012, p.11-12).

L'idéologie pluraliste ou multiculturaliste jugerait nécessaire la déconstruction des récits historiques afin d'en révéler les inégalités. Elle stimulerait également la « politisation de l'identitaire », c'est-à-dire de la « lutte pour la reconnaissance » et

⁸² Il s'agirait, affirme Bock-Côté, d'un phénomène proprement occidental, relatant des exemples anglais avec la « third way » d'Anthony Giddens ou encore américains, dont l'ouvrage d'Howard Zinn est probablement un des exemples les plus explicites de cette historiographie de la déconstruction (Bock-Côté, 2007 ; 2007b, pp.61-79, Zinn, 2002). Voir l'historien Samuel Huntington, pour une critique semblable, mais dans la société américaine d'après-guerre (Huntington, 2004, chapitre 1 & 7).

pour le « droit à la différence » de la part de certains groupes ou individu jugeant être porteur d'une identité historiquement brimée par une majorité. C'est selon ce nouveau paradigme pluraliste que se « redéploie l'impératif égalitaire dans son appel aux "droits humains" centrés sur la perspective de la reconnaissance » (Bock-Côté, 2007b, p.63). Il en résulterait un sentiment de culpabilité au sein de la communauté majoritaire, un sentiment accentué lorsque l'affirmation nationale émane d'une « petite nation » où toute affirmation culturelle devient suspecte d'ethnicisme voire de xénophobie (Cantin, 2010, p.19).

Se porter à la défense du « sujet politique unitaire » devient suspect écrit à son tour Beauchemin, critiquant que toute entreprise totalisante, à l'ère du pluralisme identitaire, devient source de méfiance et contribue au développement de « tout un argumentaire antinationaliste ». C'est alors le passé canadien-français qui est l'objet d'une « mauvaise conscience » dans l'historiographie et la sociologie contemporaine, alors qu'on s'en dissocie en ne les décrivant plus que dans leurs dimensions apparemment ethnique, fermée et irrécupérable (Beauchemin, 2002, p.21, 26).

Les raisons pour lesquelles Gérard Bouchard désire revisiter la mémoire collective et réécrire le récit national sont en concordance avec ce paradigme d'analyse. L'une des caractéristiques de la culture nationale, affirme Bouchard, « c'est de ne pas être innocente ; c'est pourquoi les entreprises de déconstruction sont nécessaires, du moins à titre préalable, pour éclairer les démarches de reconstruction » (1999b, p.476). C'est donc entre autres pour contrer toute accusation de xénophobie ou de racisme que les courants historiographiques révisionnistes et postrévisionnistes « normalisent » le récit collectif, en décrivant la société québécoise normale comme l'ont été la plupart des autres sociétés occidentales (Thériault, 2005, p.203).

L'influence de l'idéologie pluraliste contribue donc à refaçonner la représentation de la nation québécoise selon le nouveau paradigme multiculturel. Cela passe par la

nécessité d'une réactualisation des référents identitaires autour d'éléments exclusivement universalistes, multiculturels et progressistes. L'identité commune, elle, n'est plus inscrite en tant qu'héritage d'une collectivité façonnée par quatre siècles d'histoire, mais devrait plutôt être construite, *ad nihilo*, autour d'une charte de droits (celle de 1975 en l'occurrence), d'éléments juridico-politiques (l'union par une citoyenneté civique) et de valeurs progressistes (multiculturalisme, solidarité, écologisme, pacifisme, caractère inclusif, etc.) (Bock-Côté, 2007, p.30-41). Pour Éric Bédard, l'intériorisation par les nationalistes québécois de l'idéologie multiculturaliste se traduit par une « trudeauisation des esprits », c'est-à-dire par l'acceptation et la défense des idées multiculturelles de Pierre Elliot Trudeau sur le rapport entre nation et bagage culturel historique. Bédard critique ainsi la tendance de maints nationalistes à vouloir évacuer du projet politique national, voire simplement de la conception de la nation, quelques référents culturels que ce soit (Bédard, 2011, chapitre 5).

6.7 Réécrire à partir d'une mémoire neuve ou d'une mémoire ambivalente

Beauchemin questionne plusieurs aspects de la pensée de Bouchard qui l'amènent à réécrire le récit national. Ultimement, Bouchard ne parviendrait pas à réaliser son intention de départ, c'est-à-dire à combiner adéquatement son désir d'universaliser la mémoire québécoise en y préservant des référents identitaires canadiens-français. (2002, p.143-163).⁸³ Le projet de Bouchard se donne l'objectif de ne garder des symboles historiques et des référents identitaires du passé que ce qui relève de l'universel. Cela le conduit à devoir « édulcorer les aspects de la conscience

⁸³ Non seulement cela, mais Beauchemin compare même Bouchard à Pierre Trudeau, dans le traitement réservé à la production intellectuelle canadienne-française. Dans les deux cas, à 50 ans d'intervalle, on y voit un « projet de refondation de la conscience historique [qui] tourne le dos à une mémoire canadienne-française trop tarée pour le premier [Trudeau] et trop fermée à l'altérité pour le second [Bouchard]» (Beauchemin, 2010, p.90-91).

historique franco-québécoise, trop directement associés au vécu de cette communauté » (Beauchemin, 2002, 147-148).

Le meilleur exemple est celui de la langue française, lorsqu'elle est considérée uniquement comme outil de communication (*Ibid.*, p.147). Cette conception revient à « diluer la mémoire canadienne-française à sa plus simple expression » et c'est surtout oublier qu'une langue est davantage que communication, mais surtout le réceptacle et l'aboutissement d'une mémoire (Thériault, 2005, p.219). Trop plongé dans l'universel, malgré son désir d'éviter « l'ethnicité-zéro », Bouchard ne parvient pas à lier la francophonie américaine avec l'héritage culturel canadien-français (Beauchemin, 2002, p. 148). Le résultat de son entreprise est celui d'un récit construit à partir d'une mémoire neuve, fabriquée selon le « dessin tracé par l'américanité », dont les possibilités sont quand même ambitieuses (par exemple, faire des Amérindiens, « nos véritables ancêtres », les « premiers Québécois » ancêtres) (Thériault, 2005, p.217-219 ; Bouchard, 2001b, p.162 ; 1999, p.117).

Les propositions de Gérard Bouchard, si elles ont le mérite de reposer la question de la mémoire et du passé canadien-français, ne parviennent pas à se référer à la mémoire collective sans en édulcorer irrémédiablement le contenu. La thèse de Létourneau, quant à elle, entretient un rapport problématique avec la mémoire, croit Thériault. Fonder la mémoire collective sur le morcellement et la pluralité des récits entre en contradiction directe avec l'idée de « référence nationale » portée par Fernand Dumont : « la mémoire perd toute possibilité d'être une transcendance laïque pour devenir narration(s) de l'émiettement de notre temps » (Thériault, 2005, p.214). Il devient impossible ainsi de lier réellement la mémoire canadienne-française à la nouvelle société québécoise contemporaine.

Face à une historiographie révisionniste évacuant toute trace d'intention nationale et proposant une « culture sans mémoire » un défi persiste. Ce défi, pour les récentes

historiographies postrévisionnistes, est celui de « retrouver une intentionnalité à l'existence collective » (*Ibid.*, p. 180-182).

Ce que nous posons comme étant un nouveau paradigme « culturaliste » est perceptible dans la défense d'une certaine idée de la nation québécoise. Cette idée est intimement liée à celle de l'héritage historique et de la continuité culturelle à travers l'histoire. En ce sens, l'influence de Fernand Dumont sur la pensée de ses successeurs, dont plusieurs se revendiquent de son héritage, est notable. Nous aborderons principalement deux idées en parallèle à la pensée de Dumont : l'importance d'un « fondement communautariste » dans la définition de la nation et l'importance de revisiter l'histoire intellectuelle du passé pour y trouver les « traces d'une tradition » pouvant éclairer le présent et l'avenir. Ultimement, ces deux idées peuvent se résumer à l'intention de réconcilier nation québécoise et mémoire canadienne-française afin d'être en mesure de faire face adéquatement aux défis identitaires du présent et de l'avenir.

6.8 La Révolution tranquille : entre rupture et continuité

Alors qu'il constate « l'identité incertaine » au cœur du parcours identitaire des Canadiens aux Canadiens français aux Québécois, Dumont se questionne comme beaucoup d'autres à savoir comment « définir la collectivité que nous formerons désormais » (1997b, p.239-240). À la fin de sa vie, le sociologue posait un regard sévère sur sa génération en ce qui concerne le rapport entretenu avec la Révolution tranquille et au traitement réservé au passé canadien-français. « J'appartiens à une génération à qui, en sa jeunesse, on aura répété de toutes les manières qu'il fallait, pour aborder les tâches de l'avenir, perdre la mémoire » écrit-il en 1997 (*Ibid.*, p.264). Pour contrer cette propension à l'oubli, il faudrait dépasser une certaine

historiographie voulant qu'il y ait eu rupture en 1960, mais surtout l'idée que la Révolution tranquille qui a émergé de cette rupture ait été le début de l'histoire d'un Québec moderne (et donc la fin d'une grande noirceur).

Sans nier d'emblée les aspects positifs et modernisateurs de la Révolution tranquille, Dumont souligne néanmoins « l'effacement des coutumes de naguère et la dénégation du passé » qui l'a accompagnée. Pour cela, affirme-t-il, doit s'imposer comme fondamental le retour sur la mémoire historique, d'autant plus qu'il s'agit là d'une grande lacune et d'un immense défi auquel font face les institutions scolaires québécoises (1995, p. 82-83 ; 1997, chap. VII).

6.9 La fonction de la science historique

Peu de temps avant sa mort, Dumont prononçait un plaidoyer en faveur d'un réinvestissement d'intérêt pour l'histoire et la mémoire et d'une revalorisation de son enseignement auprès des jeunes (1995, p.83 ; 1997, p.108). Son plaidoyer visait également une « restauration de la mémoire historique » face à la dénégation et au refus du passé. Dans ses travaux sur le projet d'une histoire de la pensée québécoise résonnait une question essentielle : « en quoi est-il pertinent, pour penser aujourd'hui, de nous référer aux idées défuntées du Québec d'autrefois? » (1997b, p.230). L'étude des idées et idéologies, mises en relation avec « les transformations de l'économie, de l'organisation sociale, en somme avec l'évolution de l'ensemble social » donnait à Dumont la perspective nécessaire pour lui permettre d'entrevoir l'importance de la mémoire pour la « culture commune de la nation » (1997b, p.235-238).

S'il s'intéressait à la question des idéologies, parce qu'elles rendent « cohérentes les situations, les représentations sociales de l'action collective », Dumont s'intéressait

aussi dans un même ordre d'idées au rôle de l'historiographie, véritable « discours critique [dégageant] des significations plus vaste à partir d'événements contingents » (*Ibid.*, p.235). Il voyait dans l'histoire une véritable fonction sociale. L'histoire donne un sens à la distance qui sépare les générations, établit un lien de continuité temporel, symbolique et institutionnel à travers tous les changements des rapports sociaux, les transformations des structures sociales. Elle empêche « chacun de nous de se perdre dans le bouillonnement du changement » (1973, p.53). C'est entre autres pour cette raison que Dumont voit dans l'histoire une véritable fonction sociale, surtout aux XIX^e et XX^e siècles, alors que s'accélérent les bouleversements des structures sociales traditionnelles (1973, p.53, 59).

L'historiographie est aussi un rappel constant de l'indétermination du social et de l'irréductibilité de l'histoire. Par conséquent, la possibilité et l'obligation des réinterprétations s'imposent au fil des générations qui se succèdent. Dumont souligne ainsi :

Chaque conjoncture nouvelle implique une relecture du passé. [...] Cette confession répétée des historiens atteint les racines de l'interrogation historique, c'est-à-dire les formes changeantes de la participation sociale. Elle est la preuve que le passé n'est pas un stock de souvenirs figés, que nous entretenons des rapports mouvants avec lui (1973, p.59-61).

Le désir de revisiter la mémoire historique, d'en cerner les paramètres et l'évolution à travers la contingence des événements marque la plupart des travaux de Dumont. On le retrouve d'ailleurs dans ses écrits sur les liens entre la prolifération des idéologies, la constitution progressive d'une historiographie et le développement de la littérature. Ces trois « formes discursives » contribuent à former, en plus des « pratiques, de symboles épars de la vie quotidienne » ce que Dumont conçoit comme étant une « référence » commune aux individus d'une collectivité nationale. (1997b, p.234).

Pour le dire avec Thériault, le concept de référence développé par Dumont est basé sur la construction d'un « imaginaire national » diffusé par différents moyens de communication, au travers du roman, de la presse et de l'histoire populaire, une référence unifiant des inconnus qui confirme et perpétue leur existence collective dans un imaginaire national. L'historiographie contribue à la construction de la mémoire de la communauté nationale, qui est alors pourvue de repères historiques nécessaires à l'idée de continuité unissant le passé et le présent (Thériault, 2005, p. 330). Ainsi, la production idéologique et historiographique du Canada français devient un chemin incontournable pour retracer, comprendre et expliciter la mémoire collective. Dumont propose de réinvestir la mémoire et d'y trouver une impulsion à penser. Autrement dit, de considérer l'histoire comme une « science de l'interprétation » (Beauchemin, 2001b).

6.10 La mémoire comme « méthode »

Dumont affirme que la « mémoire » doit servir de « commencement à la méthode » pour le chercheur qui se penche sur l'histoire de la pensée québécoise. Il s'oppose à l'idée positiviste que l'on puisse se pencher sur un objet en s'en détachant complètement, surtout lorsque le chercheur est un produit de son objet (la culture québécoise ou canadienne-française, en l'occurrence). Plutôt que de tenter en vain de se détacher et d'accéder à l'universel pour comprendre objectivement la culture québécoise d'antan, Dumont adopte au contraire une position herméneutique selon laquelle la mémoire deviendrait partie intégrante de la méthode. Il s'agirait alors de récupérer les démarches implicitement comprises dans notre adhésion à la culture en les assumant. Le chercheur qui baigne dans la culture première de sa société, qui y est lié, qui perçoit et comprend spontanément les repères et références qu'a créés sa collectivité ne peut prendre une position de retrait. C'est à partir du sentiment de

« magie », c'est-à-dire de cette expérience première de la culture, de ce sentiment d'appartenance spontanée à une culture globale, celle du Québec en l'occurrence, et en rapport à la mémoire collective que Dumont propose de dégager une mémoire des origines. Il s'agit de trouver les procédés, les démarches expliquant ce sentiment « magique », spontané, d'appartenance à la culture. Ce faisant, il serait possible de dégager une mémoire en cernant les repères collectifs et en constatant les aspects méthodologiques de l'adhésion et l'appartenance (*Ibid.*, p.359-363).

6.11 L'histoire comme héritage – l'intérêt pour le national

Dans cette perspective, un lien évident est à établir entre le concept de mémoire et celui de culture, que Dumont considère également dans son sens plus large comme un « héritage » :

D'elle, nous recevons des moyens d'expression et d'action, un imaginaire et des croyances où nous nous reconnaissons une identité en même temps qu'une appartenance à la commune humanité. La culture est à la fois un legs qui nous vient d'une longue histoire et un projet à reprendre ; en un certain sens, elle n'est rien d'autre qu'une mémoire (1995, p.40).

Éric Bédard partage la vision du sociologue Dumont. L'objectivité totale chez l'historien n'est ni possible ni souhaitable ; il est normal que « l'histoire comme narration » ou l'histoire comme « construction argumentée de l'historien » soit teintée d'une certaine subjectivité. Sur l'utilité de l'histoire, Bédard s'inspire encore de Dumont en posant la culture comme une « mise à distance de soi et du monde », une culture comme une « somme de connaissances » ou comme un « étalage de savoir encyclopédique », certes, mais surtout comme « forme particulière de présence au

monde. » (Bédard, 2012, p.232-233). Dans ses écrits des dernières années, Bédard s'est beaucoup intéressé à la question nationale dans le passé québécois et ne cache pas l'influence de la pensée de Dumont sur ses propres travaux. Il affirme ainsi que « l'intention » derrière ses travaux consiste à « lier le passé et le présent », en cherchant dans la trame historique canadienne-française des liens avec la culture politique de son temps.

Dans *Les Réformistes*, Bédard explicite l'influence de Fernand Dumont, écrivant qu'à la source de son intérêt pour l'étude de la génération des réformistes canadiens-français dans le Canada-Uni d'après 1840, se trouvait le désir de voir comment cette génération particulière avait fait face aux défis auxquels elle était confrontée. Il ne s'agit pas, poursuit-il, de trouver un modèle à reproduire, mais bien de partir de cet épisode de notre mémoire pour développer une réflexion sur le présent :

Plutôt que de demander aux réformistes de fournir des solutions toutes faites aux problèmes d'aujourd'hui, j'ai voulu comprendre les questions qu'ils s'étaient posées et connaître les réponses qu'ils avaient trouvées ; voir comment, par la pensée et par l'action, ils avaient conjuré les angoisses d'un présent incertain. Tout comme Dumont, j'ai vu dans cette « mémoire d'intention » une possible « impulsion à penser » notre époque, une manière particulière de situer nos inquiétudes actuelles dans une longue filiation d'interrogation sur notre devenir (Bédard, 2009, p.12).

C'est également dans cette optique que Thériault désire revisiter le récit collectif.⁸⁴

⁸⁴ Il s'agit d'une position épistémologique « propre à toute herméneutique », voulant qu'on évite les généralisations et les catégorisations par le haut, avec des concepts déjà faits. Autant les discours prennent part à la constitution des situations, autant les situations expliquent les discours. Le chercheur peut pleinement appréhender la profondeur des discours en considérant « les représentations collectives que l'on se fait des sociétés. » Le chercheur, écrit Dumont, « doit récapituler les représentations que les hommes se font de leurs propres références » (*Ibid.*, p.364-366). C'est sous cet angle que Dumont tente de comprendre les « conditions » de la constitution de la mémoire collective au Québec. Il s'intéresse ainsi aux différentes représentations collectives que les hommes se font et se faisaient de leur société. Pour la société québécoise, Dumont observe la dialectique entre des représentations collectives qui sont présentes sous de diverses formes au travers des activités

6.12 L'intention nationale – les traces d'une tradition

Critique de l'américanité et de certaines positions postrévisionnistes, Joseph-Yvon Thériault propose plusieurs pistes qui peuvent être mises en relation avec les propositions de Fernand Dumont. En réaction aux prémices de l'américanité et de la modernité radicale avec lesquels il est en désaccord, Thériault cherche des solutions en signifiant son « désir de réhabiliter l'histoire de la pensée politique » du Canada français (Thériault, 2005, p. 266-268).

Il s'agit de réfléchir notre rapport à l'histoire et la mémoire en se « posant la question du Québec », c'est-à-dire en revisitant l'histoire intellectuelle du Québec, en y réfléchissant sur l'évolution du rapport entre nationalisme et démocratie. Thériault défend ainsi l'idée que depuis l'aube de la modernité, nation et démocratie ont toujours été enchevêtrées. Nation et démocratie sont liées dans l'histoire du Québec et la forme singulière que cette évolution prend constitue une tradition dont il est nécessaire de « reconstituer philosophiquement et politiquement la trace » (Thériault, 2005, p.268). On retrouverait en effet la « trace d'une tradition » dans plusieurs moments politiquement fondamentaux pour l'existence nationale.⁸⁵ Cette tradition se trouve dans la parole et dans les idées forgées au travers des époques dans laquelle

quotidiennes : les classes sociale, économique et culturelle. Sans élaborer sur l'analyse de Dumont, d'ailleurs reprise et étoffée dans sa *Genèse*, le sociologue tente, à travers la dialectique entre les trois classes, de démontrer la dérive pour la bourgeoisie francophone dans le Canada français, de la sphère économique vers la sphère politique et finalement uniquement culturelle, entre les dates charnières de 1763, 1791 et 1840. De la fuite, autrement dit, des pouvoirs matériels vers les pouvoirs symboliques. Ainsi, de revisiter l'histoire de la pensée québécoise permet à Dumont d'explicitier le lien entre le discours et les représentations collectives, pour ensuite leur genèse et *a fortiori*, les conditions de la constitution de la mémoire collective (*Ibid.*, p.369-376 ; 1993).

⁸⁵ Comme le dit lui-même Thériault, il retrouve les « traces d'une tradition » dans l'entrecroisement de plusieurs « réponses » à la « question du Québec » : « tant dans le républicanisme de Louis-Joseph Papineau, la nation spirituelle du vieux Étienne Parent, le libéralisme de Louis-Antoine Dessaulles, l'ultramontanisme d'un Ignace Bourget, le nationalisme canadien d'Henri Bourassa, la nation française de Lionel Groulx, les deux nations d'André Laurendeau, l'antinationalisme québécois de Pierre Elliot Trudeau » (Thériault, 2005, p.269).

s'exprime toujours la même intention : celle d'un monde commun au-delà du conflit des interprétations, la profonde considération de « l'enjeu de l'existence de la nation française d'Amérique » (*Ibid.*, P.270.)

Pour Thériault, il est crucial de revenir sur les différents moments du Canada français, dès les premiers moments de la constitution de la « référence » à laquelle « une telle tradition pour s'arc-bouter », c'est-à-dire après l'Acte constitutionnel de 1791 et les premières possibilités permettant l'existence politique de la communauté francophone (*Ibid.*, p. 270). En posant la question du Québec, on se pose nécessairement la « question du peuple » et des formes qu'a pu prendre « la mise en délibération des contradictions », à travers les époques du Canada français, qui « naissent nécessairement de l'affirmation du peuple dans sa substance et du peuple dans sa représentation politique » (*Ibid.*, p.318). Poser la question du peuple, c'est réfléchir sur le dualisme entre représentations culturelle et politique, présentes à travers les différents moments de l'histoire à travers les différentes représentations collectives défendues. C'est en voulant répondre à cette question, que l'on retrouve la trace d'une « intention nationale » (*Ibid.*, p.319-320), une certaine résistance à l'américanité, de faire vivre une société francophone en Amérique (*Ibid.*, p.355).

Bédard, s'inspirant des écrits de Thériault, signale l'importance pour toute une nouvelle historiographie de retrouver les « termes particuliers d'une "tradition de débats" » et ainsi de « suivre la "trace" d'une discussion sur la "question du Québec" » (2011, p. 221-222).⁸⁶

⁸⁶ Pour Éric Bédard, le recours que les réformistes ont eu de leur passé, c'est-à-dire du « chemin parcouru par leur nationalité » pour faire « face aux défis du présent », avec l'histoire F.-X. Garneau en figure de proue, laisse place à deux interprétations. La première, portée notamment par Gérard Bouchard, pour qui la redécouverte du passé est renvoyée à une nostalgie des origines, à une « mémoire épique des ancêtres et de la tradition française, axée sur la protection des acquis symboliques, sur la fidélité aux origines » qui entrainerait une « vision passéiste, défensive, repliée sur la nation » (Bouchard, cité par Bédard, 2009, p.315). Cette interprétation correspond à cette mémoire historique héritée de la Révolution tranquille, qui propose une lecture de la période 1840-1960 comme celle d'une époque de « Grande noirceur », affirme Bédard. À son avis, il serait plus juste, pour saisir

6.13 Un fondement communautariste

Réfléchissant sur l'avenir de la nation québécoise au tournant du siècle et au traitement que les nationalistes réservent à l'histoire nationale, Jacques Beauchemin estime que tout « projet éthico-politique », y compris celui de la société québécoise, doit se donner un fondement communautariste. Contrairement à l'ethnicisme,⁸⁷ Beauchemin utilise le concept de communautarisme, car ce dernier se constitue « dans une mise en discours de soi-même ». Il s'agit d'assumer la part de « subjectivité qui traverse la conscience historique franco-québécoise » (2002, p.15). Ainsi, le récit qui traverse la conscience historique francophone s'est structuré à l'image d'un dialogue dans lequel a toujours été présent « l'autre, le poids de l'histoire, l'insécurité engendrée par une situation minoritaire ». Autrement dit, « le communautarisme qui habite la conscience historique ne postule pas l'immobilisme que suppose une définition ethnique » (*Ibid.*, p.27). Il est fondamental pour cette société de puiser dans la mémoire collective proprement canadienne-française afin de se donner de solides assises référentielles communes. La question nationale québécoise, sans s'y résumer, est inséparable de cette mémoire collective et la culture française doit persister à se poser en « référence » (Cantin, 2010, p.97-98). Non seulement on y trouvera des particularités anthropologiques singulières, mais aussi et surtout, on pourra s'inspirer d'une longue expérience de démocratie et de tolérance profondément ancrée dans la

l'ampleur du drame existentiel qui était porté par les réformistes, de se référer à une autre interprétation, celle de Fernand Dumont : « nul n'a mieux analysé que lui ce "recours à la mémoire" qui prend forme au lendemain des soulèvements de 1837 ». Selon son interprétation, l'expérience des réformistes, ainsi que l'héritage historique laissé par F-X Garneau, font s'inscrire une collectivité nationale dans la continuité historique, et fournit les premières bases de cette historiographie constitutive d'une « référence » qui va « fournir des repères essentiels à l'identité québécoise » (Bédard, 2009, p.316).

⁸⁷ Beauchemin substitue la notion de « communautarisme » à celle « d'ethnicisme ». Alors que le nationalisme dit ethnique, comme nous l'avons précédemment abordé, référerait exclusivement au patrimoine canadien-français (aux traits culturels de langue, d'héritage religieux, de ruralisme) le communautarisme quant à lui, est un « ensemble de traits culturels qu'une collectivité se représente comme étant siens » où la collectivité y « retrouve surtout le sentiment d'un destin partagé » (Beauchemin, 2002, p.26).

tradition canadienne-française. Une « expérience vieille de deux siècles et demi, d'accueil et d'altérité et un savoir de la modération issu de cette expérience » (Beauchemin, 2002, p.173). Toutefois, la représentation du sujet politique à laquelle Beauchemin fait allusion, « est (heureusement) toujours sujette à caution et son monopole identitaire toujours contesté » (2001, p.219). Cet appel à la nuance équivaut aussi pour la mémoire ou le récit national, que l'on accuse souvent d'être « figé dans le temps ». Beauchemin rappelle que Dumont a à plusieurs reprises insisté sur le fait que « cette mémoire ne constitue pas seulement les legs accumulés d'une histoire, mais surtout ce qu'on pourrait appeler une disposition sociale à l'intégration du nouveau et de l'inédit ». Autrement dit, la mémoire « constitue un moyen d'appréhension de "l'événement", plus qu'un butin mémoriel sur lequel veillerait à jamais une conscience historique dont le projet consisterait à en assurer la conservation » (2002, p.176).

Dans son désir de combiner à une citoyenneté libérale, une certaine appartenance à l'histoire et d'attribuer une valeur importante à la singularité culturelle du Québec, Beauchemin a l'impression d'être dans les traces de Dumont : « Fernand Dumont, plus que d'autres, a montré non seulement le caractère incontournable de l'appartenance, mais surtout il en a révélé les vertus. » C'est ce qui explique que plusieurs reprennent « l'héritage dumontien » croit Beauchemin, alors que Dumont « représente sans doute le penseur le plus éloigné de la tendance actuelle à l'évacuation des contenus de culture dans la redéfinition du nationalisme » (2002 p.15). La pensée dumontienne est toujours actuelle bien qu'on puisse l'actualiser. Elle tentait de répondre à la question existentielle : « y a-t-il un sens à l'aventure historique des francophones? Que porte-t-elle comme projet ? La culture fonde-t-elle nos raisons communes ? » (*Ibid*, p.15-16). N'avalisant pas l'entièreté de la pensée de Dumont (Beauchemin questionne notamment son idée d'une identité québécoise « trop étroitement liée à celle de la collectivité canadienne-française »), il soutient qu'il faut néanmoins accepter « à l'encontre de ses contempteurs actuels, que certains

des sédiments de ce communautarisme sont toujours actifs dans la pensée contemporaine de la nation, laquelle s'alimente bien sûr (et heureusement) à d'autres sources » (*Ibid.*, p.16, 26).

6.14 Conclusion : une réaffirmation culturelle

Nous croyons avoir cerné les grandes lignes d'un nouveau paradigme historiographique et sociologique. Nous aurions pu explorer davantage encore le regain d'intérêt pour le passé canadien-français. En effet, beaucoup de sociologues, de politologues et d'historiens se sont penchés avec un regard nouveau sur le passé national, de la Nouvelle-France jusqu'au Québec en passant par le Canada français.⁸⁸ Sans doute, la polémique autour du programme d'histoire de 2006 a forcé plusieurs questionnements sur l'histoire nationale. Plusieurs intervenants critiques du programme d'HEC ont eu à réfléchir sur la façon dont l'histoire nationale pourrait accueillir la diversité identitaire tout en ne reniant par la singularité de sa trame historique. Le point de convergence de ces travaux, articles et ouvrages est en ce sens celui d'une certaine continuité historique entre le passé et le présent suivant l'idée que la nation québécoise est le produit d'une histoire de quatre siècles et que pour bien comprendre la collectivité nationale, même au XXI^e siècle, il est nécessaire de se référer à une mémoire historique.

⁸⁸ Plusieurs sont ceux qui comme Bédard, Thériault et Beauchemin, ont proposé une lecture différente du passé québécois. Bock-Côté, par exemple, a fait un plaidoyer pour l'importance de la biographie politique (Bock-Côté, 2007). Courtois a écrit une anthologie commentée de la Conquête, en réexaminant l'avis de plusieurs personnalités québécoises et canadiennes-françaises sur ce moment fondamental de la trame historique québécoise (Courtois 2009). Marc Chevrier, quant à lui, a réfléchi la question républicaine au Québec depuis la Nouvelle-France (Chevrier, 2012).

CONCLUSION

Notre objectif était d'établir et d'analyser les liens entre les transformations de la nation et le rapport à l'histoire nationale. En analysant les effets du « fait pluraliste » sur la conception de la nation au Québec, nous avons pu comprendre dans quel contexte s'est déroulé le débat sur la réforme du programme d'enseignement de l'histoire. Il semble clair que le débat ayant entouré le programme de 2006 a opposé deux conceptions théoriques. Nous avons schématisé cette opposition en distinguant un paradigme qui nous a semblé relever d'une revalorisation du pluralisme identitaire d'un autre, que nous avons placé du côté d'une réaffirmation culturelle de la nation.

La polarisation observable dans le débat sur la réforme en histoire est donc plus large que la lecture du *Devoir* a pu le laisser voir. La valorisation du pluralisme dans les sociétés contemporaines engendre une sensibilité favorable à la fondation d'une communauté politique basée sur le pluralisme identitaire contre une sensibilité davantage préoccupée par le maintien d'un sujet politique unitaire. Le pluralisme identitaire, comme phénomène sociologique contemporain est un des points principaux à la base de ce mémoire. C'est en effet à partir de cette réalité sociologique que se sont développées maintes réflexions sur l'état, l'avenir et même le passé de la nation québécoise. Nous avons voulu démontrer que ce phénomène touchait de manière générale les nations occidentales, influençant la façon dont est conceptualisée depuis deux décennies la communauté politique contemporaine. Ainsi, nous avons constaté que face au « fait pluraliste », se polarisaient deux positions opposées : une position « libérale-pluraliste » et une position « républicaine-nationaliste ». Nous avons ensuite voulu, dans le troisième chapitre, montrer

comment le « fait pluraliste » était lié aux différentes réflexions qui touchaient la question nationale québécoise. Dans le débat sur la redéfinition de la nation québécoise qui marque les années 1990-2000, on remarque qu'une sensibilité civique, pluraliste, s'oppose à une sensibilité culturelle désireuse de voir un fondement communautariste comme point de convergence dans la nation québécoise. Le « fait pluraliste » a modifié les paramètres par lequel on réfléchit la nation québécoise. Lorsqu'on s'intéresse à la question nationale et à la forme que cette question a prise depuis deux décennies, on constate que la dichotomie observable entre une nation « culturelle » et une nation « civique » s'inscrit dans des termes semblables à la polarisation entre les positions « républicaines-nationaliste » et « libérales-pluralistes » décrites au chapitre II.

Outre le « fait pluraliste », l'autre sujet fondamental de ce mémoire est la question de l'histoire nationale. Évidemment, la conception de l'histoire nationale est intimement liée à la conception de la nation. Alors que se multipliaient les réflexions quant à la question de la nation québécoise dans la société pluraliste contemporaine, on réfléchissait également la question de l'histoire nationale à enseigner. Nous avons vu que le nouveau programme d'histoire créé à la fin des années 1990 et mis en place au secondaire en 2005-2006 était loin de faire l'unanimité. Généralement, le point central des débats tournait et tourne encore aujourd'hui autour du traitement que l'on doit réserver à la mémoire. Certains croient qu'il est nécessaire de réactualiser le récit historique afin de le rendre accessible, ouvert à la diversité, même si cela suppose d'effacer les particularités héritées de la société canadienne-française. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la réforme scolaire a été conçue. D'autres ont rapidement critiqué cette entreprise, s'érigant contre cette idée et défendant une conception de l'histoire nationale qui assume pleinement le caractère singulier du passé québécois. Ils défendent une conception de la mémoire historique axée sur la continuité entre les divers moments, plutôt que sur coupure et la construction à partir d'une collectivité neuve.

Nous avons tenté de circonscrire notre corpus quant au débat sur la réforme en histoire, de 1990 à 2012. Or, l'année 2012 a été marquée par un changement de gouvernement alors que le 4 septembre, le Parti québécois de Pauline Marois défait le parti libéral au pouvoir depuis 2003. En novembre 2013, la ministre de l'Éducation Marie Malavoy a mis sur pied un comité de consultation qui avait pour objectif de revoir les critiques adressées à la réforme d'enseignement de l'histoire de 2006 et de suggérer des modifications à apporter pour rectifier le tir. Les résultats de ces consultations furent rendus public en mars 2014 dans un rapport intitulé « Le sens de l'histoire ; pour une réforme du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 3^e et 4^e secondaire » rédigé par le sociologue Jacques Beauchemin⁸⁹ et l'historienne Nadia Fahmy-Eid.

Globalement, le rapport critique plusieurs aspects du programme de 2006. L'un d'eux est certainement la dénationalisation dont il souffre. Si la critique du cadre national et du sujet national unitaire a permis de redécouvrir « le rôle et l'importance des mouvements sociaux, des phénomènes transnationaux, en même temps que s'imposait l'idée d'une histoire plus ouverte au pluralisme et à la diversité sociale », on soutient également que « la nation n'est pas le contraire de la démocratie : elle en est une condition ». En ce sens, la nation est « l'espace d'intelligibilité des débats collectifs » auxquels elle « confère un sens ». On critique d'entrée de jeu dans le rapport le programme de 2006, qui oriente « parfois le récit pour en faire le support moral d'une idéologie » et qui « réduit trop souvent, trop directement, le rapport à l'histoire aux impératifs du présent » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014, p.2). Pour les auteurs, l'intention de réconcilier l'histoire collective des Québécois avec leur nation est un objectif clair :

⁸⁹ Jacques Beauchemin était alors sous-ministre associé au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et président par intérim de l'Office québécois de la langue française.

Réconcilier le programme d'histoire avec sa trame nationale, cela pourrait signifier renouer avec ce principe d'intelligibilité de l'aventure collective, comprendre les conflits dont elle a été le théâtre, les contradictions qu'elle a engendrées, les acteurs qu'elle a opposés. La nation en tant qu'espace d'intelligibilité est celui du temps long de nos conflits et, au-delà de ces derniers, de nos rassemblements. La nation est une « question », constamment rouverte. Une histoire nationale sérieuse n'a pas pour objectif de manufacturer un consensus civique, mais d'exposer, dans leurs multiples dimensions, les lieux communs successifs d'une communauté singulière (*Ibid.*).

Plusieurs recommandations sont soumises dans le rapport. On y lit qu'une « vaste majorité d'intervenants plaide en faveur de changements importants au programme de 2006 » et que si « tous ne partagent pas la même vision de ce que devraient être ces changements », beaucoup de « constats sont toutefois communément partagés. » On retrouve notamment parmi ces constats le fait que « la structure générale du programme, le radicalisme et l'imprécision du libellé des compétences, le manque de fils conducteurs clairs et on déplore la minceur de la trame nationale ainsi que l'actuel désintérêt à l'égard des savoirs à transmettre » (*Ibid.*, p.21).

Au moment où s'écrivent ces lignes, certaines voix s'élèvent à la suite d'un travail de recherche sur les résultats scolaires de différentes cohortes d'élèves pour dénoncer l'échec de la réforme pédagogique (Radio-Canada, 4 février 2015).⁹⁰ En ce qui concerne précisément le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 2006, le ministre Bolduc a donné le feu vert, alors qu'il était encore en poste à l'automne 2014, à une réforme du cours au secondaire dont des projets-pilotes se dérouleront à l'automne 2015. Il s'agissait en fait d'une décision d'Yves Bolduc de poursuivre le désir de réforme déjà entrepris par le gouvernement péquiste précédent (2012-2014)

⁹⁰ On arrive à la conclusion que la réforme est un échec puisque le taux de diplomation des étudiants de la réforme est plus faible que celui des cohortes d'élèves d'avant la réforme : « L'évaluation s'est déroulée de 2007 à 2013. Au total, 3724 jeunes et 3913 parents, répartis en trois cohortes distinctes, y ont participé. En comparant deux cohortes d'élèves soumises à la réforme avec une autre qui ne l'était pas, l'équipe de chercheurs, dirigée par les professeurs Simon Larose et Stéphane Duchesne, a remarqué que les résultats scolaires ne se sont pas améliorés. Ils ont même diminué en français, malgré l'ajout de 150 heures d'enseignement » (Radio-Canada, 4 février 2015).

(D. Dions-Viens, *Le Soleil*, 29 octobre 2014). Il est donc permis de croire que la nouvelle réforme sera inspirée du rapport Beauchemin-Famhy-Eid.

Le débat sur la réforme de l'enseignement de l'histoire ne semble donc pas terminé. Ce débat révèle néanmoins une polarisation plus large. Le débat sur la redéfinition de la nation québécoise, s'il s'est vraisemblablement essoufflé, est lui aussi inachevé. La polarisation de l'idée de nation québécoise est en ce sens intimement liée à l'opposition entre les paradigmes historiographiques «pluraliste» et «culturaliste». À travers le débat sur la redéfinition de la nation, à travers la question de la conception de l'histoire nationale, à travers la polarisation entre deux sensibilités, on peut affirmer que c'est deux conceptions de l'être-ensemble, deux réponses à la question qui consiste à savoir comment «faire société» qui se sont révélées depuis deux décennies.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques

- Althusser, L. (1970). Idéologie et appareils idéologiques d'État. *La Pensée*, 151 (juin 1970) : 67-125.
- Aron, R. (1990). Du bon usage des idéologies. *Commentaire*. 12(48) : 691- 698.
- Bariteau, C. (1996). Pour une conception civique du Québec. *L'Action nationale*. 86 (7) : 105-168.
- Beauchemin, J. (2001b). Dumont historien de l'ambiguïté, *Recherches sociographiques*. 42 (2) : 219-238.
- Beauchemin, J. (2008). Le nationalisme québécois entre culture et identité. *Éthique publique*. 10 (1): 103-115
- Beauchemin, J. (2012). Le conservatisme à la défense du monde commun. *Argument*. 14 (1) : 8-17.
- Bédard, É., M. Chevrier (2008). La transmission du patrimoine historique en péril. Le Collectif pour une éducation de qualité (CEQ) se prononce. *Bulletin d'histoire politique*. 16 (2) : 351-367.
- Bourque, G. (2001) *Compte-rendu : Fernand Dumont, les idéologies*. *Recherches sociographiques*. 42 (2) : 377-381.
- Bouvier, F. (2007). Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec. *Bulletin d'histoire politique*. 15 (2) : 7-10.
- Caldwell, G. (1988). L'immigration et la nécessité d'une culture publique commune », *L'Action nationale*, 78 (10) : 705-711.
- Caldwell, G. Harvey, J. (1994). Une culture publique commune au Québec. *L'Action nationale*. 86 (6) : 786-794.

- Calhoun, C. (2002). Imagining solidarity, Cosmopolism, Constitutionnal Patriotism, and the public sphere. *Public culture*. 14 (1) :147-171.
- Courtois, C.-P. (2009b). Le nouveau cours d'histoire au secondaire : l'école québécoise au service du multiculturalisme canadien? Institut de recherche sur le Québec. (Mars 2009) : 1-43.
- Courtois, C.-P. (2011). Qu'est-ce que le trudeauisme? Institut de recherche sur le Québec. (octobre 2011) : 1-12.
- Courtois, C.-P. (2011). Les commémorations historiques nationales au Québec ; recommandations pour une politique d'envergure. Institut de recherche sur le Québec. (janvier 2011) : 1-38.
- Comeau, R, G. Lefebvre, (1995). L'urgence de l'histoire. *Bulletin d'histoire politique*. 5 (1) : 5-8.
- Comeau, R. (1995). Pour le rétablissement de l'enseignement de l'histoire. *Bulletin d'histoire politique*. 4 (2) : 3-5.
- Dagenais, M. Laville, C. (2007). Le naufrage du projet de programme d'histoire nationale. Retour sur une occasion manquée accompagnée de considérations sur l'éducation historique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 4 (60) : 517-550.
- Dénommé, J., St-Pierre, M., (2008). « Les réformes au Québec, d'hier à aujourd'hui : une symphonie inachevée. *Vie pédagogique*, 146 (février-mars)
- Falardeau, J.-C. (1960) Léon Gérin : une introduction à la lecture de son œuvre. *Recherches sociographiques*. 1 (2) : 123-160.
- Fonte, J. (2002). Liberal democracy versus Transnational progressivism : the future ideological civil war within the west. *Orbis*. (Été 2002) : 449-467.
- Fonte, J. (2004). Democracy's Trojan horse. *The national interest*. (Été 2004) : 117-127.
- Fournier, F. (1973). L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec. *Sociologie et Sociétés*. 5 (1) : 27-57.
- Fournier, M. (1982). Édouard Montpetit et l'université moderne, ou l'échec d'une génération. *RHAF*. 36 (1) : 3-29.

Fukuyama, F. (1989). La fin de l'histoire? Commentaires. 13 (47) : 457-469.

Gérin, L. (1932). La famille canadienne-française, sa force, ses faiblesses; Le paysan de St-Irénée hier et aujourd'hui. Revue trimestrielle canadienne. Institut pédagogique de Montréal : 19 (mars 1932) : 35-63.

Gauchet, M. (2000). Quand les droits de l'homme deviennent une politique. Le Débat, 110 (mai-août 2000) : 258-288.

Guindon, H. (1999) La Révolution tranquille et ses effets pervers. Société, Le chaînon manquant, 20-21 (été) : 1-38.

Guyot, J. (2007). Le récit d'une opposition. Bulletin d'histoire politique. 15 (2) : 11-1

Held, D. (2000) Regulating globalization ?; the reinvention of politics. International sociology. London. 15(2) : 394-408.

Lamoureux, D. (1995). L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois. Politique et Sociétés, Montréal. (28) : 53-69.

Laville, C. Dagenais, M. (2007). Le naufrage du programme d'histoire "nationale". Retour sur une occasion manquée accompagnée de considérations sur l'éducation historique. RHAF, 60 (1) : 517-550.

Léger, J.-M. (1995). L'histoire nationale révisée à l'aune du multiculturalisme. Bulletin d'histoire politique. 5 (1) : 59-63.

Létourneau, J. (2005) Postnationalisme ? Rouvrir la question du Québec. Cités 3/2005 (23) : 15-30.

Lévesque, G.-H. (1933) Itinéraire sociologique (éd. 1974). Recherches sociographiques, 14 (2-3) : 201-211.

Linteau, Paul-André, 2000, «Un débat historiographique : l'entrée du Québec dans la modernité et la signification de la Révolution tranquille», dans Y. Bélanger (dir.), La Révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan, Montréal, VLB éditeur, 2000, pp. 21-41

Marhraoui, Azzeddine, (2005). La lutte contre le racisme en l'absence de politique antiraciste : Le cas du Québec (1990-2004). Les nouvelles pratiques sociales, 17 (2) : 31-53.

- Nemni, M. (1994) The case against Quebec nationalism. *The American review of Canadian studies*, 24 (2) : 171-195.
- Peticlerc, M. (2009). Notre maître le passé? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 63 (1) : 83-113
- Richard, B. (1996). Oublier et disparaître. *Bulletin d'histoire politique*. 5 (1) : 64-72.
- Séguin, M. (1946) La Conquête et la vie économique des Canadiens. *l'Action nationale*, 28 (4) : 308-320.
- Trépanier, P. (1995). Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français. *Les Cahiers des dix*. Les Éditions La Liberté .50 (1995) : 255-294.
- Trudeau, P. E. (1962). La nouvelle trahison des clercs. *Cité libre*, 46 (avril) : 159-190.

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

- Arendt, H. (1961). *La crise de la culture* (éd. 2008). Paris : Gallimard, coll. Folio essais.
- Aron, R. (1961), *Dimension de la conscience historique* (éd. 2011), Paris : Les Belles Lettres.
- Aron, R. (1967). *Les étapes de la pensée sociologique* (éd. 2008), Paris : Gallimard.
- Aron, R. (1965). *Essai sur les libertés* (éd. 1998). Paris : Hachette littérature.
- Baillargeon, N., Jean-Marc P. (2011). *Le Québec en quête de laïcité*. Montréal : éditions écosociétés.
- Baillargeon, N. (2009). *Contre la réforme ; la dérive idéologique du système d'éducation québécois*, Montréal : PUM.
- Balthazar, L. (1986). *Bilan du nationalisme au Québec*. Montréal : l'Hexagone, coll. Politique et société.
- Bariteau, C. (1999). Le projet souverainiste est et doit demeurer la création d'un État de droit, dans M. Seymour (dir.) *Nationalité, citoyenneté et solidarité* (p.197-219). Montréal : Liber.

- Bariteau, C. (2000). Le Québec, comme nation politique, démocratique et souveraine. Dans Michel Venne (dir). *Penser la nation québécoise* (p.229-243). Montréal : Québec Amérique
- Baillargeon, D. (2004). *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité au Québec, 1910-1970*, Montréal : éditions du Remue-ménage.
- Beauchemin, J. (2000). Défense et illustration d'une nation écartelée. Dans Michel Venne (dir). *Penser la nation québécoise* (p.259-282), Montréal : Québec Amérique.
- Beauchemin, J. (2001). Le sujet politique québécois. Dans J. Maclure, A. G. Gagnon (dir.) *Repères en mutation, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain* (p.205-220), Montréal : Québec Amérique.
- Beauchemin, J. (2002). *L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal : VLB éditeur.
- Beauchemin, J. (2004). *La société des identités, éthique et politique dans le monde contemporain*. Outremont : Athéna.
- Beauchemin, J. Bock-Côté, M. (dir). (2007). *La cité identitaire*. Outremont : édition Athéna.
- Beauchemin, J. (2010). L'insoutenable légèreté de l'histoire. De quelques paradoxes du rapport à L'histoire au Québec. Dans É. Bédard, S. Cantin (dir.) *L'histoire nationale en débat ; regards croisés sur la France et le Québec* (p.79-102). Paris : Riveneuve éditions.
- Beck, U. (2004). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris : Flammarion, Arto/aubier.
- Bédard, É. (2006). Passé nationalisé, avenir incertain. Dans M. Venne et M. Fahmy (dir.) *L'annuaire du Québec 2006* (p.115-123), Montréal : Fides.
- Bédard, É. (2009). *Les Réformistes, une génération canadienne-française au milieu du XIXe siècle*. Montréal : Boréal.
- Bédard, É. Cantin S. (dir.) (2010). *L'Histoire nationale en débat ; Regards croisés sur la France et le Québec*, Riveneuve éditions, Paris, 240 p.

- Bédard, Éric, 2010b, « L'histoire nationale au Québec ; L'héritage impossible », dans Bédard, Cantin (dir.), *L'histoire nationale en débat ; regards croisés sur la France et le Québec* (p.57-76). Paris : Riveneuve éditions.
- Bédard, É. (2011). *Recours aux sources; essai sur notre rapport au passé*. Montréal : Boréal.
- Bédarida, F. (1999). *Churchill*, Paris : Fayard.
- Bédarida, F. (1990). *La société anglaise ; du milieu du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : Éditions du Seuil.
- Béland, J-P., Lebus, P. (dir.) (2008). *Les défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse*. Québec : PUL.
- Bock-Côté, M. (2007). *La dénationalisation tranquille*. Montréal : Boréal.
- Bock-Côté, M. (2007b). Le multiculturalisme comme idéologie. Dans J. Beauchemin et Bock-Côté, M. (dir) *La cité identitaire* (p.61-79). Outremont : édition Athéna.
- Bock-Côté, M. (2010). Le conservatisme est-il une pathologie? La mauvaise conscience occidentale et la censure du conservatisme. Dans É. Bédard et S. Cantin, *L'histoire nationale en débat ; Regards croisés sur la France et le Québec* (p.219-235). Paris : Riveneuve éditions.
- Bock-Côté, M. (2012). *Fin de cycle ; aux origines du malaise politique québécois*. Montréal : Boréal.
- Boily, F. (2010). *Le conservatisme au Québec, retour sur une tradition oubliée*. Québec : PUL, Coll. Prisme.
- Bouchard, G. (1997). Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale. Réflexion sur le Québec et la diversité. Dans M. Sarra Bournet (dir). *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle* (éd. 2001) (p. 307-328). Québec : PUL.
- Bouchard, G. (1999). *La nation québécoise au futur et au passé*. Montréal : VLB
- Bouchard, G. (1999b). Qu'est-ce qu'une nation? Dans Michel Seymour (dir.) *Nationalité, citoyenneté et solidarité* (p.465-501). Montréal : Liber.
- Bouchard, G. (2000). Construire la nation québécoise ; Manifeste pour une coalition nationale. Dans M. Venne (dir.) *Penser la nation québécoise* (p.49-68). Montréal : Québec Amérique.

- Bouchard, G. (2001). Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique. Dans J. Maclure, A. G. Gagnon (dir.) *Repères en mutation, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain* (p.21-36). Montréal : Québec Amériques.
- Bouchard, G. (2001b). *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde, Essai d'histoire comparée*. Montréal : Boréal.
- Bouchard, G. (2003). *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*. Montréal : éditions Nota Bene/Cefan.
- Bouchard, G. (2003b). Une crise de la conscience historique. Anciens et nouveaux mythes fondateurs dans l'imaginaire québécois. Dans S. Kelly (dir.) *Les Idées mènent le Québec ; essais sur une sensibilité historique* (p.29-51) Québec : PUL.
- Bouchard, G. (2004). *La pensée impuissante, échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*. Montréal : Boréal.
- Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme, un point de vue québécois*. Montréal : Boréal.
- Boudon, R. (2004). *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme?* Paris : Odile Jacob.
- Bourque, G. (2000). Entre nation et société. Dans M. Venne (dir.) *Penser la nation québécoise* (p.165-188). Montréal : Québec Amérique.
- Boutin, G. (2008). La relation maître-élève au cœur des réformes scolaires : quelques éléments de réflexion. Dans R. Comeau, J. Lavallée (dir.) *Contre la réforme pédagogique* (p.85-99). Montréal : VLB éditeurs.
- Boutin, G. (2012). *La guerre des écoles, entre construction et transmission des connaissances*. Montréal : Éditions nouvelles.
- Bouvier, F., Allard, M., Aubin, P., Larouche, M.-C. (dir.) (2012). *L'histoire nationale à l'école québécoise ; regards sur deux siècles d'enseignement*. Québec : Septentrion
- Bouvier, F. (2012). Prémisses, débats et précisions des apprentissages sur l'enseignement de l'histoire du Québec d'un programme par compétence (1995-2012). Dans F. Bouvier et al. (dir.) *L'histoire nationale à l'école québécoise, Regards sur deux siècles d'enseignement* (dir.) (p. 297-423). Québec : Septentrion.

- Brouillet, E. (2005). *La négation de la nation, l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*. Québec : Septentrion, Coll. Cahiers des Amériques.
- Brunelle, D. (2003). *Dérive globale*. Montréal : Boréal.
- Brunet, M. (1968) *Québec, Canada anglais ; deux itinéraires / un affrontement*. Montréal : éditions HMH.
- Burelle, A. (2005). *Pierre Elliott Trudeau : l'intellectuel et le politique*. Montréal : éditions Fides.
- Caldwell, G. (2001). *La culture publique commune ; les règles du jeu de la vie publique au Québec et les fondements de ces règles*. Montréal : Nota Bene.
- Cantin, S. (2000). Pour sortir de la survivance. Dans M. Venne (dir.) *Penser la nation québécoise* (p.85-101). Montréal : Québec Amérique.
- Cantin, S. (2010). De quelques obstacles à une histoire nationale au Québec et en France. Dans Bédard & Cantin (dir). *L'histoire nationale du Québec en débat ; Regard croisés sur la France et le Québec* (p.17-29). Paris : Riveneuve éditions.
- Collectif pour une éducation de Qualité (2008). Transmettre adéquatement un patrimoine culturel et historique ; mémoire présenté dans le cadre de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles. Dans R. Comeau, J. Lavallée (dir). *Contre la réforme pédagogique* (p.267-285). Montréal : VLB éditeur.
- Chanady, A. (2003). Entre hybridité et interculture : de nouveaux paradigmes identitaires à la fin du XXI^e millénaire. Dans D. Castillo Durante et P. Imbert (Dir.) *L'interculture au cœur des Amériques* (p.21-22). Ottawa : University of Manitoba et University of Ottawa Press.
- Charbonneau, F., Martin N. (dir.) (2008). *L'histoire à l'épreuve de la diversité culturelle*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, Diversitas.
- Charland, J.-P. (2003). *Les élèves, l'histoire et la citoyenneté. Enquête auprès d'élèves des régions métropolitaines de Montréal et Toronto*. Ste-Foy : Presses de l'université Laval.
- Chevrier, M. (2012). *La République québécoise ; hommages à une idée suspecte*. Montréal : Boréal.
- Clerc, D. (2007). *Déchiffrer l'économie* (16^e éd.). Paris : La découverte.

- Courtois, C.-P. (2008). Histoire, identité et démocratie. Dans F. Charbonneau, M. Nadeau (dir.) *L'histoire à l'épreuve de la diversité* (p.71-92). Bruxelles : Peter Lang.
- Coutrois, C.-P. (2009). *La Conquête, une anthologie*. Montréal : édition TYPO
- Courtois, C.-P. (2010). Le zèle du converti. L'État québécois et le multiculturalisme. Dans É. Bédard, S. Cantin (dir.) *L'histoire nationale en débat, regards croisés sur la France et le Québec* (p.203-218). Paris : Riveneuve éditions.
- Courtois, C.-P., Parenteau, D. (2011). *Les 50 discours qui ont marqué le Québec*. Montréal : éditions CEC.
- Comeau, R., Lavallée, J. (dir.) (2008) *Contre la réforme pédagogique*. Montréal : VLB.
- Desbiens, J.-P. (1960). *Les insolences du frère Untel*. Montréal : Éditions de l'homme.
- De Gaulle, C. (1956). *Mémoires de guerre ; l'unité 1942-1944*, Paris : éditions Pocket.
- Dion, L. (1995). Une identité incertaine ». Dans S. Langlois et Y. Martin (dir.) *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont* (p.451-472). Québec : Les Presses de l'Université Laval et l'IQRC.
- Dosse, F. (2007). Entre histoire et mémoire : une histoire sociale de la mémoire. Dans E.-M. Meunier et J-Y Thériault (dir.) *Les impasses de la mémoire ; histoire filiation, nation et religion* (p.33-59). Montréal : Fides, 2007.
- Dubreuil, B., Anctil, D. (2007) La politique démocratique d'une société des identités : pour une "défragmentation intellectuelle". Dans Beauchemin et Bock-Côté (dir.), *La société des identités* (p.17-30). Outremont : Athéna.
- Dumont, F. (1973). *Chantiers. Essais sur la pratique des sciences de l'Homme*. Montréal : Hurtubise HMH.
- Dumont, F. (1968). *Le lieu de l'homme* (éd. 2005). Montréal : Bibliothèque québécoise.
- Dumont, F. (1971). *La vigile du Québec* (éd. 2001). Montréal : Bibliothèque québécoise.
- Dumont, F. (1974). *Les Idéologies*, Paris, PUF, 181 p.

- Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*. Montréal : Boréal.
- Dumont, F. (1995). *L'Avenir de la mémoire*. Québec : Nuit blanche éditeurs.
- Dumont, F. (1987). *Le sort de la culture* (éd. 2995). Montréal : Hexagone, Coll. Typo.
- Dumont, F. (1997). *Raisons communes*. Montréal : Boréal.
- Dumont, F. (1997b). *Récit d'une émigration*. Montréal : Boréal.
- Dumont, L. (1983). *Essai sur l'individualisme ; une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Paris : édition du Seuil, coll. Points.
- Éthier, M.-A., Lefrançois, D., Cardin J.-F. (dir.). (2011). *Enseigner et apprendre l'histoire ; Manuels, enseignants et élèves*, Québec : PUL.
- Facal, J. (2009). L'idéologie multiculturaliste contre la nation québécoise. Dans Louis-André Richard (dir.). *La nation sans la religion* (p.165-178). Québec : PUL.
- Ferry, J.-M. (2005). *L'Europe, la voie kantienne, essai sur l'identité postnationale*, Paris : Cerf, Coll. Humanités.
- Ferry, J.-M. (2010). *La république crépusculaire, comprendre le projet européen en sensu cosmopolitico*. Paris : Cerf, Coll. Humanités.
- Finkielkraut, A. (1987). *La défaite de la pensée*, Paris : Gallimard.
- Finkielkraut, A. (1999). *L'Ingratitude ; conversation sur notre temps*. Montréal : Québec Amérique.
- Fonte, J. (2011). *Sovereignty or submission, will Americans rule themselves or be ruled by others?* New York : Encounter Books.
- Fukuyama, F. (2006) *The end of history and the last man*, New York : Free Press.
- G. Gagnon, A. (dir.) (2003). *Québec : État et société, tome 2*. Montréal : Québec Amérique, Coll. Débats.
- Gélinas, X., Bédard, É. (2003). Critique d'un néo-nationalisme en histoire du Québec. Dans S. Kelly (dir). *Les idées mènent le Québec, Essais sur une sensibilité historique*. Québec : PUL.

- Gagnon, B. (dir.) (2010). *La diversité québécoise en débat*. Montréal : Québec Amérique.
- Gauchet, M. (2002). *La démocratie contre elle-même*. Paris : Gallimard.
- Genest, J.-G. (1996). *Godbout*. Québec : Septentrion.
- Gervais, S., Karmis, D., Lamoureux, D. (dir.) (2008). *De tricoté serré à métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*, Québec : PUL.
- Gilbert, A., Bock, M., Thériault, J.Y. (dir.) (2009). *Entre lieux et mémoire ; l'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa.
- Grant, G. (1965). *Lament for a nation ; the defeat of Canadian nationalism* (éd.2005) Montréal : Mc Gill-Queen's university Press.
- Grand'Maison, J. (2000). *Quand le jugement fout le camp*. Montréal : Fides.
- Habermas, J. (1998). *Inclusion of others, Studies in political theory* (éd. 2000). Cambridge : MIT Press.
- Habermas, J. (2000). *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*. Paris : Fayard.
- Halbwachs, Maurice (1950). *La mémoire collective* (éd. 1997), édition Albin Michel, 295 p.
- Hamelin, J. (1960). *Économie et société en Nouvelle-France*. Sainte-Foy : PUL.
- Hamelin, J., Roby, Y. (1971). L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896 ». Dans F. Dumont, J. Hamelin, J.-P. Montminy, (dir.), *Idéologies au Canada français ; 1850-1900* (p.1-25). 1971. Québec : PUL.
- Hardt, M., Negri, A. (2000). *L'Empire*. Paris : Exils Essais.
- Held, D., Mc Grew, A., Goldblatt, D., Perratonm J. (dir) (1999). *Global transformation. Politics, Economics and culture*. Stanford : Stanford university press.
- Helly, D., Van Schendel, N. (2001). *Appartenir au Québec, citoyenneté, nation et société civile. Enquête à Montréal 1995*. Québec : PUL, coll. Culture & société.

- Hobsbawm, É. (1990). *Nations et nationalisme ; depuis 1780* (éd.1992), Paris : Gallimard.
- Huntington, S. (2004). *Who are we? The challenges to america's national identity*, New York : Simon & Schuster paperbacks.
- Jenson, J. (2000). La modernité pluraliste du Québec ; De la nation à la citoyenneté. Dans M. Venne (dir), *Penser la nation québécoise* (p.189-197). Montréal : Québec Amérique.
- Johnston, D, (1989). *Lac Meech Trudeau parle...* Montréal : éditions Hurtubise HMH.
- Juteau, D. (2000). Le défi de l'option pluraliste. Dans M. Venne (dir). *Penser la nation québécoise* (p.199-214). Montréal : Québec Amérique.
- Kant, E. (1795). *Projet de paix perpétuelle* (éd. 2001), Paris : Fayard / Mille et une nuit.
- Kelly, S. (dir.) (2003). *Les idées mènent le Québec, Essais sur une sensibilité historique*, Québec : PUL.
- Kelly, S. (2011). *À l'ombre du mur, trajectoires et destin de la génération X*, Montréal : Boréal.
- Kundera, M. (1983). Un Occident kidnappé, la tragédie de l'Europe central. *Le débat*, Pars. Gallimard. 1983/5(27) : 2-23.
- Kundera, M. (1993). *Les testaments trahis*. Paris : Gallimard.
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle ; une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal : Boréal.
- Kymlicka, W. (2003). *La voie canadienne, repenser le multiculturalisme*. Montréal : Boréal.
- Labelle, M. (2006). Racisme et multiculturalisme/interculturalisme au Canada et au Québec. Dans M.-H. Parizeau et S. Kash (dir.) *Néoracisme et dérives génétiques* (p.85-119). Québec : PUL.
- Labelle, M. (2008). De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels. Dans Gervais et al. (dir) *De tricoté serré à métissé*

- serré? La culture publique commune au Québec en débats* (p.19-43). Québec : PUL.
- Laforest, G. (1992). *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Québec : Septentrion.
- Lamoureux, D. (2013) *Le trésor perdu de la politique – Espace public et engagement citoyen*, Montréal : écosociété.
- Lavallée, J. (2008). De l'histoire du Québec et du Canada à une histoire pour une éducation à la citoyenneté. Dans R. Comeau, J. Lavallée (dir.) *Contre la réforme pédagogique* (p.176-178). Montréal : VLB.
- Larouche, M.-C., (2012). D'une matière à une discipline... L'enseignement de l'histoire nationale au primaire au Québec, de 1980 à 2010. Dans F. Bouvier, M. Allard, P. Aubin et M-C Larouche. (dir.) *L'histoire nationale à l'école québécoise ; Regards sur deux siècles d'enseignement* (p.265-317). Québec : Septentrion.
- Le Goff, J. (dir.) (2006). *La nouvelle histoire*. Paris : éditions complexes.
- Lessard, J.-F. (2007). La politisation par la voie identitaire. Dans Beauchemin et Bock-Côté (dir.) *La société des identités* (p.43-59). Outremont : Athéna.
- Létourneau, J. (2000). *Passer à l'avenir ; histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*. Montréal : Boréal.
- Létourneau, J. (2006). *Que veulent vraiment les Québécois ; Regard sur l'intention nationale au Québec (français) d'hier à aujourd'hui*. Montréal : Boréal.
- Létourneau, J. (2010). *Le Québec, entre son passé et ses passages*. Montréal : Fides.
- Létourneau, J., Jewsiewicki, B. (dir.) (1996). *L'histoire en partage, usages et mises en discours du passé*. Paris : éditions l'Harmattan.
- Linteau, P.-A., Robert, J.A., Durocher, R. (1989). *L'histoire du Québec contemporain, vol. 1 ; de la confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal : Boréal.
- Linteau, P.-A., Robert, J.A., Durocher, R., Ricard, F. (1989). *Histoire du Québec contemporain, vol. 2. Le Québec depuis 1930*. Montréal : Boréal.
- Lisée, J.-F. (2007). *Nous*. Montréal : Boréal.
- Mairet, G. (1996). Sur la critique cosmopolitique du droit politique. Dans G. Duprat (dir.) *L'Union européenne. Droit, politique, démocratie*. Paris : PUF.

- Maclure, J. (2000). *Récits identitaires ; Le Québec à l'épreuve du pluralisme*. Montréal : Québec Amérique.
- Maclure J., Taylor, C. (2010). *Laïcité et liberté de conscience*. Montréal : Boréal.
- Maclure, J., Gagnon, A.-G. (dir). *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*. Montréal : Québec Amérique.
- Mathieu, G. (2001). *Qui est Québécois? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*. Montréal : VLB.
- Manent, P. (2004). *Cours familier de philosophie politique*, Paris : Gallimard.
- Manent, P. (2006). *La raison des nations ; Réflexions sur la démocratie en Europe* Paris : Gallimard.
- Martineau, R. (1999). *L'histoire à l'école ; matière à penser...*, Paris : L'Harmattan.
- Mc Andrew, M., Milot, M., Triki-Yamani, A. (dir.) (2010). *L'école et la diversité, perspectives comparées*. Québec : PUL.
- Meunier, É.-M. (2003). Une nouvelle sensibilité pour les « Enfants du Concile ». Dans S. Kelly (dir) *Les Idées mènent le Québec ; essais sur une sensibilité historique* (p.93-106). Québec : PUL.
- Meunier, E.-M., Thériault, J.-Y. (dir.) (2007) *Les impasses de la mémoire ; Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal : éditions Fides.
- Montesquieu. (1748). *De l'esprit des lois*, Tome 1 & 2 (éd. 1961), Paris : éditions Garnier Frères.
- Moreau, P. (2008). *Pourquoi nos enfants sortent-ils de l'école ignorants ?* Montréal : Boréal.
- Nemni, M. (2001). Organicisme, historicisme et culturalisme dans le nationalisme québécois d'aujourd'hui. Dans M. Sarra Bournet (dir) *Les nationalismes au Québec, du XIXe au XXIe siècle* (p.183-193). Québec : PUL.
- Nootens, G. (2004). *Désenclaver la démocratie, des huguenots à la paix des Braves*, Montréal : Québec Amérique.
- Nora, P. (1978). La mémoire collective. Dans Le Goff (dir). *La nouvelle histoire* (p.387-410). Paris : éditions complexes.

- Oakes, L., Warren, J., (2009). *Langue, citoyenneté et identité au Québec*. Québec : PUL, coll. Langue française en Amérique du Nord.
- O'Sullivan, J. (1999). *Conservatism, Democracy and national identity*. London : Center for policy studies.
- Piotte, J.-M., Couture, J.-P. (2012). *Les nouveaux visages du nationalisme conservateur au Québec*, Montréal : Québec Amérique, Coll. Débats.
- Plattner, M. (2008). *Democracy without borders*. Londres : Rowman & littlefield publishing.
- Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables, une fiction médiatique?* Outremont : Athéna.
- Pratte, A. (2007). Faire table rase - voir notre passé autrement pour mieux bâtir notre avenir. Dans André Pratte (dir.) *Reconquérir le Canada, Un nouveau projet pour la nation québécoise* (p.231-259). Montréal : éditions Voix Parallèles.
- Pratte, A. (2006). *Aux pays des merveilles ; essai sur les mythes politiques québécois*. Montréal : VLB.
- Prud'homme, J. (2008). Réformer les programmes, réformer les maîtres ; la réforme de l'éducation comme conquête politique. Dans R. Comeau, J. Lavallée (dir.) *Contre la réforme pédagogique* (p. 127-144). Montréal : VLB.
- Renan, E. (1882). Qu'est-ce qu'une nation ? Littérature et identité nationale de 1871 à 1914. Dans M. Sarra-Bournet (dir.) *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle* (éd. 2001) (p.347-362). Québec : PUL.
- Rey, A. (dir) (2012). *Dictionnaire historique de la langue française*, Tome 1, 2, 3. Paris : éditions Le Robert.
- Ricoeur, P. (1986). *L'idéologie et l'utopie* (éd. 1997). Paris : éditions du Seuil.
- Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, éditions du Seuil.
- Rocher, G. (1970) *Introduction à la sociologie générale, tome 1, L'action sociale*. Paris : éditions du Seuil.
- Rousseau, L. (dir.) (2012). *Le Québec après Bouchard-Taylor, les identités religieuses de l'immigration*, Montréal : PUQ.
- Rudin, R. (1998). *Faire l'histoire du Québec*. Québec : septentrion.

- Rudin, R. (2001). L'éclipse du national dans la nouvelle histoire du Québec. Dans M. Sarra-Bournet (dir.) *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle* (p.277-305). Québec : PUL.
- Rudin, R. (2003). L'historien professionnel et le grand public : réflexions québécoises alimentées par l'expérience irlandaise. Dans S. Kelly, *Les idées mènent le Québec, Essais sur une sensibilité historique* (p.17-27). Québec : PUL.
- Salée, D. (2001). De l'avenir de l'identité nationale québécoise. Dans J. Maclure, A.-G. Gagnon (dir.) *Repères en mutation, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain* p.133-164. Montréal : Québec Amérique.
- Sarra-Bournet, M. (dir) (2001). *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*. Québec : PUL.
- Sarra-Bournet, M. (2008). Le difficile atterrissage de la réforme de l'enseignement de l'histoire du Québec au secondaire. Dans F. Charbonneau et M. Nadeau (dir.), *L'histoire à l'épreuve de la diversité* (p.59-70). Bruxelles : Peter Lang.
- Seymour, M. (1999). *La nation en question*, Paris : éditions de l'Hexagone.
- Seymour, M. (2000). Une nation inclusive qui ne nie pas ses origines. Dans M. Venne (dir.) *Penser la nation québécoise* (p.245-258). Montréal : Québec Amérique.
- Schnapper, D. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté?* Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2002). *La démocratie providentielle*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2004). *La communauté des citoyens*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration?* Paris : Gallimard.
- Séguin, M. (1977). *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*. Montréal : boréal express
- Sieyès, E. (1789). *Qu'est-ce que le Tiers État?* (éd:1982). Paris : Puf , Quadrige.
- Taylor, Charles (1994). *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Paris : Flammarion, Coll. Champs, 1994, 144 p.
- Taylor, C. (1994b) The politics of recognition. Dans A. Gutman (dir), *Multiculturalism. Examining the Politics of recognition* (p.25-74), New Jersey: Pinceton University Press.

- Taylor, C. (2000). Nation culturelle, nation politique. Dans M. Venne (dir). *Penser la nation québécoise* (p.37-48). Montréal : Québec Amérique.
- Thériault, J.-Y. (2007). *Faire société ; société civile et espace francophone*. Ottawa : Prise de parole.
- Thériault, J.-Y. (2005). *Critique de l'américanité, mémoire et démocratie au Québec et l'américanité après le 11 septembre*. Montréal : Québec Amérique.
- Tocqueville, A. (1835). *De la démocratie en Amérique, tome I* (éd. 1961). Paris : éditions du Gallimard, coll. Folio histoire.
- Tocqueville, A. (1840). *De la démocratie en Amérique, tome 2* (éd. 1961). Paris : éditions du Gallimard, coll. Folio histoire.
- Touraine, A. (1978). *La voix et le regard : sociologie des mouvements sociaux*. Paris : éditions du seuil.
- Trudeau, P. E. (1967). *Le fédéralisme et la société canadienne-française*. Montréal : les éditions Hurtubise.
- Trudel, M. (2006). *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. Montréal : éditions bibliothèque québécoise.
- Turgeon, L., Kerbibou, A.-H. (2002). Métissages, de glissement en transferts de sens. Dans Laurier Turgeon (dir.) *Regards croisés sur le métissage* (p. 1-23). Québec : PUL.
- Vibert, S. (2007). Le pluralisme des identités : Mythe ou réalité? Dans Beauchemin et Bock-Côté (dir.), *La société des identités* (p.31-42). Outremont : Athéna.
- Venne, M. (dir.) (2000). *Penser la nation québécoise*. Montréal : Québec Amérique.
- Warren, J.-P., Meunier, M. (2002). *Sortir de la Grande noirceur, l'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*. Québec : les cahiers du septentrion.
- Warren, J.-P. (2003). *L'engagement sociologique, la tradition sociologique du Québec francophone*. Montréal : Boréal.
- Warren, J.-P. (2003b). Le progrès, c'est le progrès ; Sur l'historiographie de la sociologie québécoise francophone. Dans S. Kelly (dir), *Les Idées mènent le Québec ; essais sur une sensibilité historique* (p.107-122). Québec : PUL.

Zinn, H. (1980). *Une histoire populaire des États-Unis ; de 1492 à nos jours*, Montréal : Lux.

Rapports/programmes gouvernementaux

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation, Service général des personnels des organismes d'enseignement (1974). *L'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes*. Rapport du groupe Poly. Rapport déposé en 1974 à l'Assemblée nationale du Québec. Québec : Gouvernement du Québec.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation. Service général des communications (1979). *L'école québécoise – Énoncé de politique et plan d'action*. Rapport réalisé par le Service général des communications du ministère de l'éducation du Québec. Rapport déposé en 1979. Québec : ministère de l'Éducation du Québec

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation. (1992). *Chacun ses devoirs. Plan d'action sur la réussite éducative*. Rapport déposé en 1992. Québec : ministère de l'Éducation.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation. (1996) *Se souvenir et devenir. Rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire sous la présidence de Jacques Lacoursière*. Rapport déposé le 10 mai 1996. Québec : ministère de l'Éducation.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation. (1997). *Réaffirmer l'école – Prendre le virage du succès. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum sous la présidence de Paul Inchauspé*. Rapport déposé en juin 1997. Québec : ministère de l'Éducation.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation. (1999) *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise. Rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école sous la présidence de Jean-Pierre Proulx*. Rapport déposé en 1999. Québec : ministère de l'Éducation.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation (2000). *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*. Rapport déposé en 2000. Québec : ministère de l'Éducation.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation des loisirs et du sport. (2005). *La mise en place d'un programme d'éthique et culture religieuse : une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*. Rapport déposé en 2005. Québec : ministère de l'Éducation des loisirs et du sport.

Québec. Assemblée nationale. Ministère de l'Éducation des loisirs et du sport. (2006). Programme de formation de l'école québécoise. *Histoire et éducation à la citoyenneté. Programme de formation de l'école québécoise*, Programme déposé à l'automne 2006. Québec : ministère de l'Éducation des loisirs et du sport.

Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire. (2007) *Une école québécoise inclusive : dialogue, valeurs et repères communs*. Rapport présidé par Bergman Fleury. Rapport déposé le 15 novembre 2007. Québec : ministère de l'Éducation des loisirs et du sport.

Québec. Assemblée nationale. (2008). *Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles sous la présidence de Gérard Bouchard et Charles Taylor*. Rapport déposé en 2008 à l'Assemblée nationale du Québec. Québec : Gouvernement du Québec.

Rapports /instituts de recherche

Lavallée, J. (2012). *Une histoire javellisée au service du présent. Résultats d'une enquête par sondage réalisée auprès d'enseignants d'histoire au secondaire*. Rapport de recherche déposé en février 2012. Montréal : Coalition pour l'histoire et Fondation du Prêt d'Honneur.

Léger Marketing. (2012) *L'enseignement de l'histoire du Québec*. Rapport d'étude mandaté par la Fondation Lionel-Groulx. Rapport d'étude déposé en mars 2012. Léger Marketing.

Laporte, G. D'Arcy, M. (2010) *Je ne me souviens plus – l'État désastreux de l'enseignement de l'histoire nationale dans le réseau collégial public du Québec*. Rapport déposé en septembre 2010. Montréal : Fondation Lionel-Groulx.

Bédard, É. D'Arcy, M. (2011). *Enseignement et recherche universitaire au Québec : l'histoire nationale négligée*. Rapport déposé en septembre 2011. Montréal : Fondation Lionel-Groulx et Coalition pour l'histoire.

Quérin, J. (2008) *Le cours Éthique et culture religieuse : transmission des connaissances ou endoctrinement*. Montréal : Institut de recherche sur le Québec.

Articles *Le Devoir*

Débats sur l'histoire, la réforme, son enseignement

Legault, J. (1996, 17 juillet). Histoire d'exister. *Le Devoir*.

Legault, J. (1997, 29 octobre). Reconstruire la mémoire. *Le Devoir*.

Harvey, C. (1998, 17 janvier). Du nouveau en histoire d'ici deux ans, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté seront au programme à chaque. *Le Devoir*.

Cornellier, L. (1998, 19 décembre). Mon histoire est-elle une épopée? *Le Devoir*.

Chouinard, M-A (2006, 23 janvier). Le Collectif pour une éducation de qualité demande un moratoire sur la réforme au secondaire. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/100302/le-collectif-pour-une-education-de-qualite-demande-un-moratoire-sur-la-reforme-au-secondaire>.

Létourneau, J. (2006, 3 avril). Le conseil de la souveraineté du Québec n'a pas s'inquiéter. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/105914/libre-opinion-le-conseil-de-la-souverainete-du-quebec-n-a-pas-a-s-inquieter>.

Poulin, C. (2006, 18 avril). Histoire – une méthode trop ambitieuse. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/106980/lettres-histoire-une-methode-trop-ambitieuse>.

Robitaille, A. (2006, 27 avril). Cours d'histoire épurés au secondaire, Québec songe à un enseignement « moins politique », non national et plus « pluriel ». *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/107695/cours-d-histoire-epures-au-secondaire>.

Bouvier, F. (2006, 28 avril). Quand l'histoire se fait outil de propagande. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/107766/quand-l-histoire-se-fait-outil-de-propagande>.

- Robitaille, A. (2006, 26 mai). Le PQ réclame un débat public. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/110035/histoire-le-pq-reclame-un-debat-public>.
- Lamonde, Y. (2006, 2 juin). Un passé passoire. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/110623/un-passe-passoire>.
- Angers, D. (2006, 28 septembre). Le programme d'histoire au secondaire – une nouvelle version à recentrer. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/119259/le-programme-d-histoire-au-secondaire-une-nouvelle-version-a-recentrer>.
- Robitaille, A. (2006, 6 novembre). Le débat sur la nation, une perte de temps! Dans son dernier livre, l'historien Jocelyn Létourneau approfondit sa thèse sur « l'ambivalence » des Québécois. *Le Devoir*, p. a1.
- Dagenais, M., Laville, C. (2006, 16 novembre). Histoire : autopsie d'une occasion manquée. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/122954/libre-opinion-histoire-autopsie-d-une-occasion-manquee>.
- Comeau, R. (2007, 22 novembre). Le cours d'histoire disparaîtra-t-il? Pour saisir les conflits contemporains et les enjeux politiques et économiques, une bonne connaissance des grands phénomènes du XX^e siècle s'avère indispensable. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/165373/le-cours-d-histoire-disparaitra-t-il>.
- Cauchy, C. (2007, 22 novembre). L'histoire risque de disparaître du programme. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/165424/cinquieme-secondaire-l-histoire-risque-de-disparaitre-du-programme>.
- Robitaille, A. (2008, 6 décembre). Le PQ veut revenir à un programme d'histoire nationale. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/221437/education-le-pq-veut-revenir-a-un-programme-d-histoire-nationale>.
- Comeau, R. (2009, 13 juin). Il nous faut un enseignement de l'histoire nationale pour comprendre le Québec d'aujourd'hui. L'école doit aider ceux et celles qui grandissent dans une culture à y trouver leur identité. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/254830/temoignage-il-nous-faut-un-enseignement-de-l-histoire-nationale-pour-comprendre-le-quebec-d-aujourd-hui>.
- Daoust-Boisvert, A. (2009, 3 décembre). Pétition pour revoir l'enseignement de l'histoire du Québec. *Le Devoir*. Récupéré de

<http://www.ledevoir.com/societe/education/278492/petition-pour-revoir-l-enseignement-de-l-histoire-au-quebec>.

Rioux, C. (2010, 20 novembre). Les États généraux du Canada français en 1967 – Le jour où le Canada français a disparu. *Le Devoir*.

Gervais, L.-M. (2010, 25 novembre). L'histoire du Québec en voie de disparition au Cegep. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/311619/l-histoire-du-quebec-en-voie-de-disparition-au-cegep>.

Bombardier, D. (2010, 27 novembre). Oublier. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/311865/oublier>.

Ouatik, B. (2011, 4 octobre). L'histoire du Québec délaissée par les universités. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/332859/l-histoire-du-quebec-delaissée-par-les-universites>.

Chouinard, M.-A. (2011, 5 octobre). Ignorance collective. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/332902/enseignement-de-l-histoire-ignorance-collective>.

Fyson, D. (2011, 7 octobre). Une vision polémiste sur l'histoire enseignée », *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/333061/libre-opinion-une-vision-polemiste-sur-l-histoire-enseignee>.

Bédard, É. (2011, 12 octobre). Je persiste et signe! *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/333346/libre-opinion-je-persiste-et-signe>.

Baillargeon, D. (2011, 14 octobre). Histoire – le soi-disant déclin de l'histoire nationale du Québec. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/333561/histoire-le-soi-disant-declin-de-l-histoire-nationale-au-quebec>.

Létourneau, J. (2011, 20 octobre). La Réplique : enseignement de l'histoire – un rapport gênant. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/333992/la-replique-enseignement-de-l-histoire-un-rapport-genant>.

Bastien, F. (2011, 20 octobre). L'histoire élitiste des historiens universitaires. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/333988/l-histoire-elitiste-des-historiens-universitaires>.

- Baillargeon, D. (2011, 21 octobre). Des sophismes qui laissent pantois (réplique à Frédéric Bastien). *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334218/des-sophismes-qui-laissent-pantois>
- Collectif d'étudiants en histoire. (2011, 21 octobre). Cessons nos luttes fratricides. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334217/cessons-nos-luttes-fratricides>.
- Comeau, R. (2011, 21 octobre). Réplique à Denyse Baillargeon – Le déni de l'histoire nationale du Québec. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334215/replique-a-denyse-baillargeon-le-deni-de-l-histoire-nationale-du-quebec>
- Bienvenue, L. Hubert, O. (2011, 21 octobre). Faire l'histoire des grands hommes (réplique à Frédéric Bastien). *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334214/faire-l-histoire-des-grands-hommes>.
- Beauchemin, J. (2011, 25 octobre). La nécessaire défense de l'histoire nationale. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334451/necessaire-defense-de-l-histoire-nationale>.
- Lavallée, M. (2011, 25 octobre). L'histoire nationale à l'université. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334450/l-histoire-nationale-a-l-universite>.
- Lavallée, J. (2011, 26 octobre). Formation des maîtres – des clarifications s'imposent. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334530/formation-des-maitres-en-histoire-des-clarifications-s-imposent>.
- Graveline, P. (2011, 26 octobre). La ridicule « théorie du complot » du professeur Létourneau. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334529/la-ridicule-theorie-du-complot-du-professeur-letourneau>.
- Éthier, M.-A. (2011, 27 octobre) L'histoire du Québec n'est pas délaissée. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/334600/l-histoire-du-quebec-n-est-pas-delaissée>.

La Presse canadienne (2011, 4 novembre). Enseignement de l'histoire : le PQ exige une commission parlementaire. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/335326/enseignement-de-l-histoire-nationale-le-pq-exige-une-commission-parlementaire>.

Le Devoir (2012, 16 février). En bref – une pétition pour plus d'histoire. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/342823/en-bref-une-petition-pour-plus-d-histoire>.

Gervais, L.-M. (2012, 1^{er} mars). Enseignement secondaire – Un cours d'histoire passé à l'eau de javel - Une enquête plaide pour un retour de la dimension politique et nationale du Québec. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/education/344027/enseignement-secondaire-un-cours-d-histoire-passe-a-l-eau-de-javel>.

Lachance, M. (2012, 13 octobre). Enseignement de l'histoire – D'une cage à homard à l'autre. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/361330/d-une-cage-de-homards-a-l-autre>.

Histoire, culture, intégration

Cantin, S. (2001, 20 janvier). Cinq ans de bouchardisme, un triste bilan pour nous. *Le Devoir*. Idées, p. a13.

Bouchard, G. (2003, 11 janvier). Mise au point à propos de l'histoire en trop de Jacques Beauchemin – les défis de la culture québécoise. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/non-classe/18020/mise-au-point-a-propos-de-l-histoire-en-trop-de-jacques-beauchemin-les-defis-de-la-culture-quebecoise>.

Beauchemin, J. (2003, 18 janvier). Réponse à Gérard Bouchard, Quelle mémoire pour le Québec? *Le Devoir*. p. b5

Bouchard, G. (2003, 30 janvier). Réplique à Jacques Beauchemin – Promouvoir ce qu'il y a de plus universel dans notre passé. Le Québec a toujours été un gros receveur d'immigrants, dont l'intégration fut relativement aisée. *Le Devoir*, p. a9

Beauchemin, J. (2003, 17 février). Réponse à Gérard Bouchard, l'affirmation de notre histoire comme contribution à l'universel » *Le Devoir*. Idées, p. a7

Bouchard, G. (2005, 27 juin). Dix utopies qui ont forgé le Québec - Le rêve patriote, moment phare du passé québécois. *Le Devoir*. Idées, p.a7.

Beauchemin, J. (2005, 29 août). Dix utopies qui ont forgé le Québec – Antoine Labelle et le pays à faire. *Le Devoir*, p.a7.

Bouchard, G. (2010, 12 janvier). À propos d'un faux procès et d'autres procédés douteux. *Le Devoir*. Idées, p. a7.

Beauchemin, J. (2010, 22 janvier). Au sujet de l'interculturalisme – Accueillir sans renoncer à soi-même. *Le Devoir*. Idées, p.a9.

Bouchard, G. (2011, 24 mai). Interculturalisme 2011 – L'avenir culturel de la nation québécoise. L'interculturalisme, comme modèle de pluralisme, tend à renforcer la nation québécoise, et non à l'affaiblir. *Le Devoir*, Idées, p.a9.

Articles périodiques *La Presse*

Bellavance, J.-D., Grandpré, H. (2007, 22 décembre). Nation québécoise : Justin Trudeau se rétracte. *La Presse*.

Dions-Viens, D. (2014, 29 octobre). Feu vert à la réforme des cours d'histoire. *Le soleil*. Récupéré de <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201410/28/01-4813670-feu-vert-a-la-reforme-des-cours-dhistoire.php>

Matériel audio

À suivre. *Fernand Dumont et la culture québécoise* (2^e partie) (1979, 8 juillet) Radio-Canada, Florian Sauvageau – [Émission web diffusée]. Récupéré de http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/15358/.

Site Web

Radio-Canada (4 février 2015), Une étude met en lumière les ratés de la réforme scolaire, Radio-Canada. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2015/02/04/002-reforme-scolaire-echec-secondaire-etude-universitelaval.shtml>. (Consulté 15 février 2015).